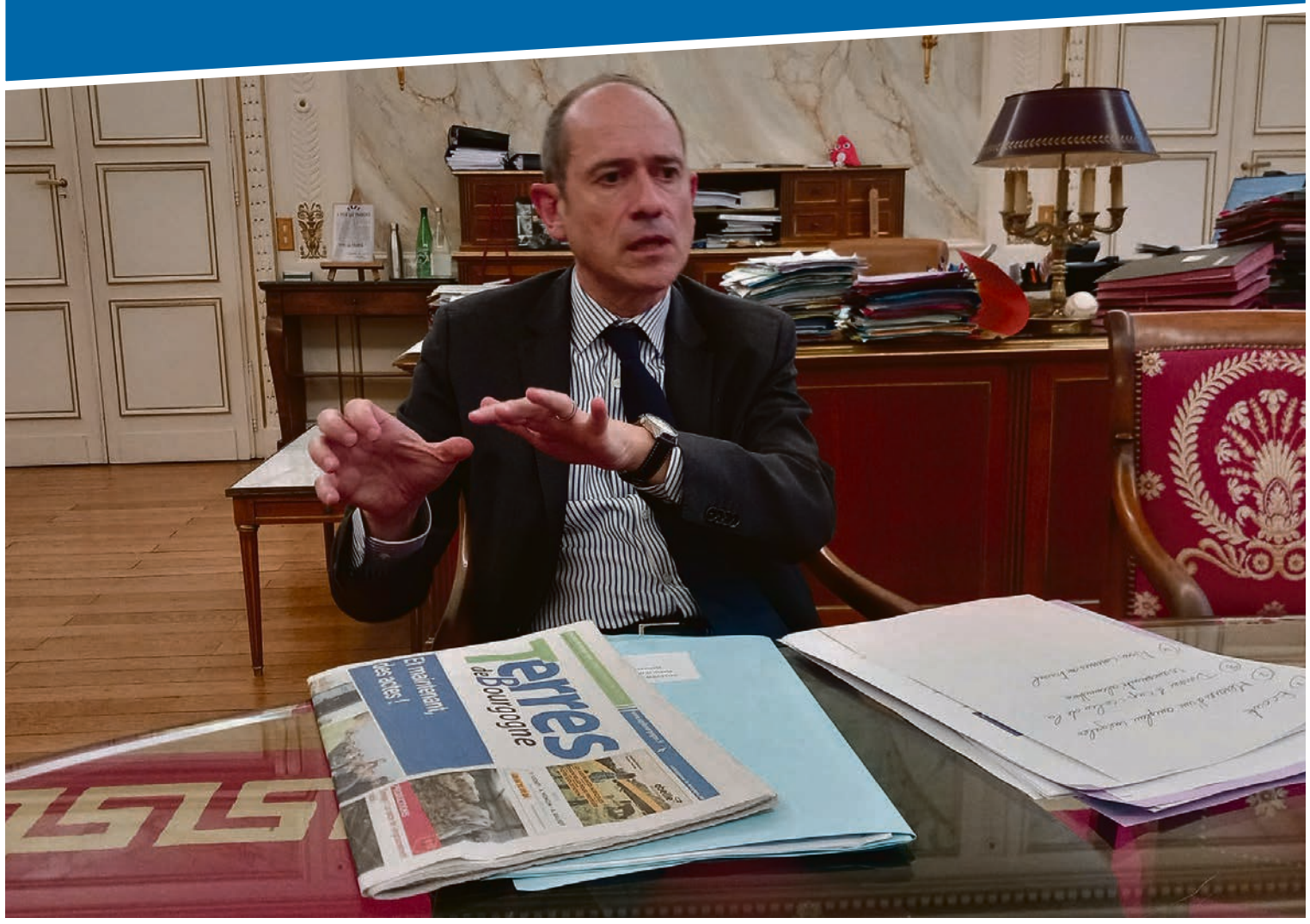
VENDREDI 16 FÉVRIER 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1770
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Crise agricole : réduire la pile de dossiers, rapidement !



Alors que, ces derniers jours, la profession agricole a fait remonter la pression face au Gouvernement, inquiète du manque d'avancées concrètes sur certaines de ses revendications, Franck Robine, le Préfet de Côte-d'Or et de Région Bourgogne Franche-Comté, nous a détaillé le travail de fond mis en action. Les choses avancent, sur plusieurs fronts en même temps, ce qui n'empêche pas de demeurer vigilant.

PAGES 03, 04, 05



P.10
ACTUALITÉS
Cuma // Miser sur les énergies renouvelables, mais en collectif



Arvalis

P.15
PRODUCTIONS
Cultures // Orges de printemps : une opportunité



Agrodrone

P.30
ÉQUIPEMENT
Réglementation // Quel permis ou certification pour piloter un drone ?





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 APRÈS LES MANIFESTATIONS : ATTENTION AU REVERS DE LA MÉDAILLE

.05 SYNDICALISME : ON NE LÂCHE RIEN

.06 SYNDICALISME : QU'ONT-ILS PENSÉ DE LA MANIF ?

.07 PLANTES AROMATIQUES : DEUX NOUVELLES INSTALLÉES DANS LE VÉZELIEN

.08 LES JARDINS DE LA CROISIÈRE : UNE NOUVELLE FILIÈRE CBD

.09 STATION CHAROLAISE : ENCORE UNE BELLE ÉDITION

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.10 FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CUMA : MISER SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, MAIS EN COLLECTIF

.11 ENTREPRISES DU PAYSAGE : LÀ AUSSI, DES ESPOIRS DE SIMPLIFICATION…

.12 DOUBS : UNE VISITE PRÉSIDENTIELLE POUR ÉVITER LA SURTENSION

.13 VENTE D'ANTENAIS : PLUS QUE RÉUSSIE !

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 COLZA : FACE AU CHARANÇON, LE POSITIONNEMENT EST DÉTERMINANT

.15 ORGE DE PRINTEMPS : UNE OPPORTUNITÉ POUR LES PARCELLES QUI N'ONT PAS PU ÊTRE SEMÉES À L'AUTOMNE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 VIANDE : UNE FILIÈRE GÉRÉE DE A À Z

.19 RECONQUÊTE DU COMMERCE RURAL : TRANSFORMATION EN COURS À ARLEUF

.20 SDIS - GROUPAMA : CES HÉROS À QUATRE PATTES

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENT

MAGAZINE // LOISIRS

.31 SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE : SOUS LE SIGNE DE LA PÉDAGOGIE

.32 JEUX OLYMPIQUES : ÉGLANTINE BORGNAT, L'UNE DES PORTE-FLAMMES OLYMPIQUE



// LE DESSIN

// EN BREF

Gouvernement Planification écologique, énergie et agroalimentaire au menu d'Agnès-Pannier-Runacher

Nommée ministre déléguée auprès de Marc Fesneau le 8 février, Agnès-Pannier-Runacher *« sera chargée en particulier de la planification écologique du secteur agricole, des enjeux énergétiques et notamment la production de biomasse, des industries agroalimentaires, ainsi que de l'innovation et la recherche »*, a indiqué le ministère de l'Agriculture le 10 février, selon l'AFP. Dans l'entourage de la ministre, on souligne que Mme Pannier-Runacher, au gouvernement depuis plus de cinq ans, *« s'est vu confier plusieurs missions de gestion de crise »* par Emmanuel Macron. *« Restructuration d'entreprises, mise en place d'une filière de masques et approvisionnement en vaccins pendant la crise Covid-19, gestion de la crise énergétique après l'agression russe en Ukraine »*, énumère-t-on de même source. Tout en soulignant que *« cette expérience sera utile dans le contexte de crise de l'agriculture, aux côtés de Marc Fesneau »*. Mme Pannier-Runacher appuiera également M. Fesneau *« de manière transverse et complémentaire »* sur des enjeux comme *« le renforcement de la souveraineté alimentaire et la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires, l'accompagnement des agriculteurs et des forestiers dans la lutte contre le dérèglement climatique », notamment, ainsi que le « renouvellement des générations en agriculture et (…) l'attractivité des métiers »*.

Pac La dérogation sur les jachères officiellement adoptée

Le journal officiel de l'Union européenne a publié dans son édition du 13 février[(1)], le règlement autorisant la dérogation à la BCAE 8. Autrement dit, les agriculteurs sont officiellement autorisés à emblaver leurs 4 % de jachères en cultures intermédiaires ou fixatrices d'azote (lentilles, pois...) et non plus seulement en jachères et surfaces non-productives (haies, bosquets, mares...). Ce seuil a par ailleurs été abaissé par rapport à 7% initialement proposé fin janvier. Après le déclenchement de la guerre en Ukraine, la Commission européenne avait suspendu l'application de cette règle pour augmenter les productions et compenser notamment la perte de l'offre céréalière liée à la guerre. L'exemption aux obligations de jachères était réclamée par une partie des agriculteurs lors des grandes manifestations qui ont éclaté dans plusieurs pays européens en janvier. Pour la FNSEA, « imposer 4 % de surfaces agricoles improductives en Europe est un non-sens » avait-elle indiqué dès le mois de novembre 2023. Surtout « à l'heure où les conflits se multiplient sur la planète, où 800 millions de personnes dans le monde sont confrontés à l'insécurité alimentaire, où l'Europe a importé le double de volumes de céréales par rapport à l'année passée », avait-elle justifié.

(1) https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202400587

Bovins viande Après son congrès, la FNB dénonce le « flou » du ministre

Réunis en congrès les 7 et 8 février à Vichy (Allier), les éleveurs de la FNB (producteurs de bovins viande, FNSEA) se disent *« sidérés »* par l'intervention à distance de Marc Fesneau, l'accusant d'avoir *« survolé les sujets »* et *« semé le doute »*. En particulier, le ministre de l'Agriculture n'aurait apporté que *« de très maigres explications sur la concrétisation des engagements »* pris par le gouvernement après les récentes manifestations. *« Si une méthode de travail n'est pas mise en place par le ministre (…) très vite, et si les choses n'ont pas évolué concrètement dans les jours qui viennent, les éleveurs se mobiliseront en amont et pendant le Salon de l'agriculture »*, menace le président de la FNB Patrick Bénézit. Son syndicat demande *« qu'un objectif chiffré soit donné »* (cheptel bovin et nombre d'exploitations) dans le cadre du plan pour le secteur annoncé au dernier Sommet de l'élevage. *« Les dossiers en souffrance sont nombreux en élevage bovin viande »*, rappelle la FNB, qui liste ses demandes sur les prix à la production et l'application d'Egalim, *« l'arrêt de la logique destructrice des accords de libre-échange »*, les diverses aides des pouvoirs publics (mesure fiscale, MHE), ou encore l'application du nouveau système de gestion des risques pour les prairies.

// EN IMAGE

Crise agricole Les Polonais ferment la frontière avec l'Ukraine

Les agriculteurs polonais ont bloqué le 9 février plusieurs points de passage avec la frontière ukrainienne et manifesté dans près de 250 villes. Ils protestent contre les importations massives de produits ukrainiens depuis que l'Union européenne a accordé, en juin 2021, l'importation de produits agricoles et agroalimentaires exempts de droits de douane. En Europe, les importations de blé ukrainien dans l'Union européenne ont été multipliées par vingt, entre 2021 et 2023, passant de 215 000 tonnes de blé en 2021 à 5 millions de tonnes en 2023. Le taux d'importation est identique dans d'autres secteurs comme le sucre et la volaille notamment, ce qui entraîne un effondrement des prix. Il y a encore quelques jours, le prix du blé atteignait seulement 100 euros la tonne. *« La surabondance de produits en provenance d'Ukraine, fabriqués sans respecter les normes et procédures de l'UE, est un fardeau énorme pour nous »* explique-t-on à Solidarnosc ruralité, le principal syndical agricole polonais. Les autorités polonaises en place (centristes) ont demandé la démission du commissaire européen à l'Agriculture, le Polonais Janusz Wojciechowski, qui avait été nommé par le pouvoir précédent (conservateur et eurosceptique). Les blocages sont prévus pour un mois. Le vice-ministre polonais de l'Agriculture, Michal Kolodziejczak, a déclaré que des négociations seraient en cours mais que Kiev les retarde…



Capture X

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

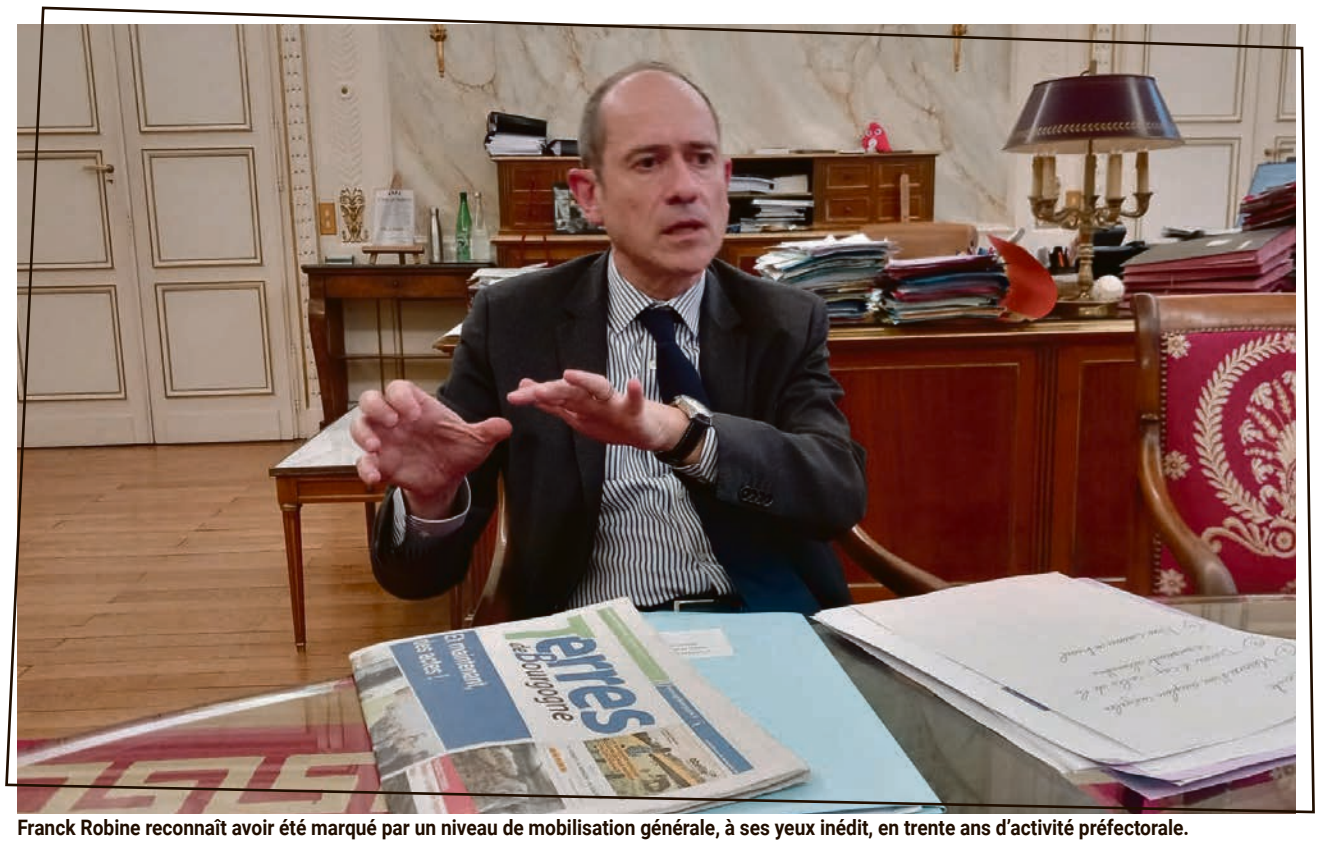
// INTERVIEW

« Nous sommes au travail ! »

Franck Robine, Préfet de Côte-d'Or et de Région Bourgogne Franche-Comté, est revenu, pour nous, sur les deux semaines de crise agricole aiguë que nous avons vécues, et sur ce qu'elle a enclenché pour concrétiser les annonces gouvernementales.

Comment avez-vous vécu ces deux semaines de manifestations ? Aviez-vous senti la montée du mécontentement ?

Franck Robine : *« Comme tous les Préfets, j'ai des relations fortes et fréquentes avec le monde agricole. J'ai réalisé une sortie terrain, le 16 janvier, en Haute-Saône, dans un Gaec d'élevage : on a beaucoup parlé environnement, mais aussi zones humides et j'avais été frappé, à ce moment-là, par le ras-le-bol exprimé sur les normes environnementales. Mes interlocuteurs m'avaient aussi parlé d'Égalim, des marges, du prix du lait, mais finalement, comparé à la question des normes environnementales, ce sujet-là n'était pas celui qui avait été le plus abordé. J'ai vraiment senti qu'il y avait un sujet sensible sur la question des normes. Ce thème est aussi largement revenu lors d'une réunion le 29 janvier à Dijon, avec les représentants agricoles de Côte-d'Or. Il y avait pour moi, un vrai sujet sur ce point. Je dois dire que j'ai été surpris par le fait que toutes les filières se soient mobilisées dans la protestation, contrairement à d'autres mouvements qui avaient pu ne concerner que l'élevage, ou que des productions végétales. Là, il y avait un caractère généralisé qui m'a marqué. Je suis dans la préfectorale depuis trente ans mais je ne me souviens pas avoir vu cela auparavant ».*



Franck Robine reconnaît avoir été marqué par un niveau de mobilisation générale, à ses yeux inédit, en trente ans d'activité préfectorale.

Que retenez-vous de ce mouvement ?

F.R. : *« J'en retiens que, globalement, la France reste « paysanne » : malgré les blocages de routes et les désagréments que cela entraînait, on a bien senti que les Français ont toujours une part d'attachement au monde agricole. Globalement, le mouvement a été positif, avec, il faut le souligner, un Gouvernement qui a été très à l'écoute, qui a dialogué. On a mis fin au mouvement par la discussion. Je pense qu'il est bon que la société entende aussi certaines expressions de désespoir. Le mouvement a exprimé de la désespérance, mais aussi une demande de sens ».*

La réponse gouvernementale a été rapide. Quels sont, selon vous, ses axes forts ?

F.R. : *« Le Premier ministre a réaffirmé que nous voulons retrouver de la souveraineté alimentaire. C'est important, parce que, à part pour le vin, la balance commerciale de la France est négative sur les productions agricoles et c'est une évolution récente ! Nous avons perdu des parts de marché. Le Gouvernement a aussi annoncé un paquet de mesures sans équivalent, à la mesure des attentes exprimées. Le Premier ministre a affiché sa volonté d'aller très vite. À notre niveau, nous sommes déjà au boulot ».*

> ***« J'ai été assez frappé par le ras-le-bol exprimé sur les normes environnementales »***

Concrètement, comment se traduit cette mobilisation des services de l'État ?

F.R. : *« Nous sommes dans l'exercice de simplification qui est le plus attendu, à mon avis. Concrètement, les Direction départementales des territoires (DDT) et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts (Draaf), avec d'autres organismes du milieu agricole, sont en train de compiler des propositions de mesures de simplification. Elles font l'objet d'aller-retour et de concertations avec les organisations agricoles. Le tout est envoyé au ministère de l'Agriculture qui devra nous faire des retours et prévoir une batterie de simplifications, avant le Salon de l'Agriculture. Il y a un second volet qui porte sur le revenu et l'action sur Égalim. Le Gouvernement a annoncé un doublement des contrôles. En France, on dénombre environ 200 contrats Égalim qui sont tous en cours de vérification (conventions avec des enseignes de distribution, avec des enseignes de distribution, avec des entreprises agroalimentaires et entre des centrales d'achats européennes et des fournisseurs français). En parallèle, à la demande des organisations syndicales, je suis en train de mettre en place une réunion régionale portant sur la question de l'approvisionnement local. Elle devrait se tenir avant le Salon de l'Agriculture. Par ailleurs, sur toute la Bourgogne Franche-Comté (BFC), chaque Préfet de département rencontre les organisations syndicales et tente de déterminer ce qui est le plus « irritant » sur son territoire. Ce qui remonte de ce travail c'est une volonté d'avancer sur l'eau et, en particulier, les petites retenues d'eau, de moins de 1 000 m². On regarde comment cela peut être rendu possible, réglementairement. Les DDT sont en contact avec les Chambres d'agriculture sur ce point. Il faut reconnaître que sur cette question de l'eau, l'agriculture est plutôt en avance, comparée à d'autres secteurs. J'ai aussi tenu une réunion, le 8 février, avec les représentants d'Enedis, d'EDF, et des syndicats agricoles, sur les conditions de branchement et d'achat des panneaux photovoltaïques. Le but est de parvenir à raccourcir les délais des branchements. Sur le loup, une réunion va se tenir pour ce qui concerne le département de la Côte-d'Or* (Elle a eu lieu le 15 février N.D.L.R.). *Mon collègue de l'Yonne, Pascal Jan, a fait une réunion sur le déroulement des contrôles, sur laquelle je vais aussi m'appuyer pour améliorer les choses. Dans le Doubs, il y a un sujet de prise en compte, par la Pac, des bois pâturés ».*

La question des contrôles a très souvent fait l'objet de discussions sur les barrages agricoles. De quelle manière y travaillez-vous ?

F.R. : *« Les contrôles sont un sujet très sensible. Il faut rappeler qu'il y a des contrôles administratifs qui sont très importants, notamment ceux qui permettent le déclenchement des primes liées à la Pac. Il y a aussi les contrôles liés au respect de la réglementation environnementale. Je suis en contact, comme mes collègues Préfets départementaux, avec les organismes en charge des contrôles. Il faut comprendre comment ils fonctionnent et nous mettrons en application les instructions du Premier ministre sur ces questions ».*

Présente dans le paysage agricole régional depuis un an, la question de la gestion du Feader s'est logiquement agrégée au mécontentement général. L'État, qui a repris partiellement la main sur ce sujet, y travaille encore. Où en est-on ?

F.R. : *« Lors de sa venue à Dijon, le 13 décembre, Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture, avait annoncé la reprise par l'État de la gestion de 250 dossiers de la Saône-et-Loire. Depuis, j'ai confirmé que ces 250 devenaient 600 dossiers qui concernent la totalité du territoire régional. Au total, l'État aura repris à son compte 800 dossiers. Je veux rendre hommage aux fonctionnaires des DDT qui font cela en plus du paiement des primes Pac du 1er pilier. C'est un travail que nous menons, main dans la main, avec le Conseil régional. On a tenu une réunion de suivi du Feader le 2 février. On est sur la voie d'une résolution des problèmes, même si cela va encore prendre un peu de temps ».*

D'ici le Salon de l'Agriculture, envisagez-vous des sorties sur le terrain, dans le prolongement du travail de fond que les services de l'État mènent pour la mise en œuvre des annonces gouvernementales ?

F.R. : *« Je vais rencontrer la profession viticole le 20 février, à Pommard, en Côte-d'Or, pour discuter de nombreux sujets mais si on m'invite ailleurs, je m'y rendrai aussi ».*

Que pensez-vous des points de vue qui considèrent qu'en apportant satisfaction sur certains points aux agriculteurs, on a renoncé à une véritable ambition environnementale ?

F.R. : *« Nous avons sans doute la responsabilité de faire en sorte que ces différentes composantes de la société se parlent plus mais, on ne peut pas avoir de paysage sans les paysans, et pas d'environnement non plus. Quand on va sur une exploitation comme celle que j'ai visitée, mi-janvier, en Haute-Saône, on est frappé par le fait que le paysage et l'environnement l'emportent. Nous sommes la région la plus rurale de France. Si on n'a pas d'agriculteurs, on ne parviendra pas à entretenir nos paysages. Nous devons être capables de le faire comprendre à ceux qui pointent du doigt l'agriculture ».*

Propos recueillis par Berty Robert



// APRÈS LES MANIFESTATIONS

21 Attention au revers de la médaille

Antoine Carré, président d'Agriloving, se félicite de la communication autour des récentes manifestations. Mais l'agribashing pointe déjà le bout de son nez, à son plus grand agacement...



Antoine Carré et Charlène Efligenir (animatrice FDSEA), dans un godet à 7 mètres de haut, en train d'immortaliser le « SOS » du 25 janvier.

Le SOS de Maconge, c'est son idée et celle de Jacques de Loisy, président de la FDSEA de Côte-d'Or. *« Pour être plus précis, c'est l'idée de tout le monde ! Nous nous sommes inspirés d'une action qui venait de se dérouler en Allemagne. Ça bouillait dans les cantons, notamment celui de Pouilly, il fallait faire quelque chose »*, mentionne le Côte-d'orien Antoine Carré, fraîchement élu président d'Agriloving (la communauté des *« amoureux »* de l'agriculture). Celui-ci dresse, dans un premier temps, un bon bilan de la communication autour des manifestations qui ont suivi : *« l'agriculture était au centre des attentions, beaucoup de nos problématiques ont été relayées en large et en travers. Les médias se sont enfin penchés sur le mal-être agricole. De voir les différents syndicats sur le terrain les a convaincus de se poser les bonnes questions... Plus de 80% de la population était avec nous, c'est très bien, sachant qu'il y aura toujours des anti-tout et des gens qui ne se sentent pas concernés... Les réseaux sociaux ? C'est sans doute ce qui a le mieux marché ! L'information se fait aujourd'hui par ce biais, les jeunes ne lisent quasiment plus les journaux, même en numérique... »*.

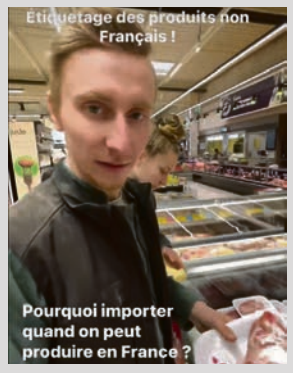
Le seul bémol, durant ces mobilisations, est venu de la couverture *« internationale »* de ces actions, selon Antoine Carré : *« il y avait tout de même 1 000 tracteurs à Bruxelles le jeudi, ce n'est pas rien... Malheureusement, pour le savoir, il fallait vraiment chercher l'info... Si on ne fouillait pas un minimum, on ne voyait rien. Je ne connais pas les raisons de ce silence radio, cela m'interroge »*.

Ils l'ont énervé

Contacté une semaine après la fin de la mobilisation, Antoine Carré commençait déjà à *« re-bouillir »* : *« pour ne rien vous cacher, oui, la colère grandit. La donne est en train de changer très vite. Tout le monde était avec les agriculteurs durant ces manifestations, mais je vois déjà arriver le revers de la médaille au niveau des médias. Nous avons déjà eu un tas d'émissions sur les produits phytosanitaires et les cancers, la viande et le CO2... J'ai l'impression qu'ils n'ont plus rien à se mettre sous la dent depuis que nous sommes revenus dans nos fermes, alors ils retrouvent du grain à moudre avec un petit coup d'agribashing... »*. *« Les médias ont d'ailleurs une part de responsabilité dans ce qui nous arrive »*, poursuit le Côte-d'orien : *« ils cherchent en permanence des sujets polémiques pour faire de l'audience. Derrière ça, ils créent de la peur sur les phytos et tout le reste, sans réelles connaissances du terrain. Nous avons beaucoup de travail, à Agriloving »*. *« L'information va vite, très vite, trop vite »*, déplore Antoine Carré, *« j'ai l'impression que ça se tasse aussi vite que c'est monté... En seulement quelques jours, les problématiques d'avant reviennent déjà, et ça matraque dans les médias ! Pire, je viens d'apprendre que le flufénacet se trouve sur la sellette pour la fin de l'année en cours ! Ils nous ont pondu ça le jeudi de la manif ! Supprimer le Fosburi, qui est l'herbicide le plus utilisé en Europe sur les céréales, serait vraiment la meilleure après tout ce qui vient de se passer ! »*.

AG

Plus de 2 millions de vues !



La communication a *« cartonné »* sur les réseaux sociaux durant ces manifestations. En Côte-d'Or, l'une des plus belles audiences a été réalisée par une vidéo postée par Christophe Faussot, agriculteur à Époisses, lors d'un contrôle d'origine des viandes le 29 janvier dans un supermarché de Semur-en-Auxois. Flavio Py, éleveur ovin à Ménétreux-le-Pitois, apparaît sur les images et montre des produits venus d'Espagne. À la date du 7 février, la vidéo affichait plus de 2,1 millions de vues !

// SALON DE L'AGRICULTURE

21 Qui sera la plus belle miss ?

Le concours dédié à la race Brune, au salon de l'agriculture, se tient le 26 février. Quatre vaches représenteront la Côte-d'Or.

La race Brune est attendue de pied ferme à la porte de Versailles ! Seize primipares issues de taureaux français du schéma BGS Création participent à leur grand concours annuel. Quatre vaches de Côte-d'Or figurent dans le lot, elles répondent aux noms de Souriante (EARL Salomon), Scorie (Gaec Colson), Salsa (Gaec Chevallier de Mauvilly) et Renata (Alain Terrillon). Quatre autres Brunes sont suppléantes et se tiennent prêtes, *« au cas où »*, il s'agit de Suze (Gaec Loosli), Sauvage, Sacrilège et Rechute (Gaec Changarnier). *« Nos trois fédérations sont représentées, nous avons six animaux de Gen'Brune, six autres d'Opti'Brune dans le sud, et quatre de Brune Ouest »*, présente Mickaël Clerget, éleveur à Courcelles-Frémoy et président du syndicat départemental, qui a lui-même participé aux pré-sélections sur son territoire en compagnie de Pascal Meunier (Semur) et Thomas Gérouville (technicien BGS).



Un des podiums de la dernière édition, avec plusieurs représentants du 21.

Avec les Simmental ?

Concernant la logistique, ces vaches de Côte-d'Or pourraient faire le déplacement avec leurs homologues Simmental (voir notre dernière édition) afin d'optimiser les dépenses. *« Le salon de l'agriculture coûte cher, c'est pourquoi nous tentons toujours de diminuer le plus possible les factures »*, souligne le Côte-d'orien, *« Paris est un rendez-vous important pour la promotion de la race, mais nous avons beaucoup moins de retombées ici qu'à Cournon ou Châtillon, il faut le savoir. C'est d'ailleurs aux journées châtillonnaises que nous attirons le plus d'étrangers avec des Allemands, des Italiens, des Suisses et parfois même des Anglais »*.

Un «remake» à Pouilly ?

Contrairement aux précédentes éditions, le concours Miss BGS se tient au début du salon, lundi 26 février, à partir de 9h30. *« Jusqu'à présent, notre concours était programmé sur la fin du Sia. Cette année, il se tient le même jour que celui de la Prim'Holstein »*, fait remarquer Mickaël Clerget. Ces mêmes primipares côte-d'oriennes seront en lice les 6 et 7 avril à Pouilly-en-Auxois, à l'occasion des concours départementaux laitiers. *« Les suppléantes, appartenant aux Gaec Loosli et Changarnier, ne seront pas de la partie à cause du concours européen programmé la semaine suivante en Autriche. Selon la réglementation sanitaire, ces deux élevages seront mis en quarantaine, aucun animal ne pourra sortir en amont »*, précise le président du syndicat.

AG

D'autres Brunes du 21

Une exposition de cinq génisses brunes est également au programme du salon. Trois élevages côte-d'oriens (EARL Salomon, SCEA des 4 Chênes et l'exploitation agricole du lycée La Barotte) emmèneront ces animaux. La Brune figurera aussi au sein du Trophée international des établissements agricole (TIEA), avec une équipe de jeunes Barottins et leur vache Régalade.

// SYNDICALISME

On ne lâche rien

Un bureau commun FDSEA-JA21 s'est tenu le 8 février pour dresser un état des lieux des négociations. Plusieurs responsables syndicaux témoignent.

Égalim : les contrôles s'enchaînent déjà



Jean-Luc Gerbron, délégué cantonal de Montbard, administrateur à la FNB et Interbev, évoque ici le dossier d'Égalim, plutôt en *« bonne voie »* selon cet éleveur côte-d'orien : *« Il y a beaucoup de boulot mais j'y crois ! Jusqu'à présent, rien n'était respecté dans cette loi, aussi bien dans la grande distribution que dans les collectivités locales… La donne risque de changer, je l'espère, car le nombre d'agents contrôleurs a déjà doublé. Jusqu'à présent, ces agents étaient délégués uniquement par le ministère de l'Économie : ils peuvent l'être désormais par le ministère de l'Agriculture, c'est une autre nouveauté. Si le travail est fait et bien fait, il devrait y avoir des avancées. Il se dit que trois ou quatre très grosses entreprises ont déjà été épinglées, avec des amendes représentant 1 ou 2 % de leurs chiffres d'affaires. Cela peut vite représenter de grosses sommes… De notre côté, nous, agriculteurs, devons maintenir la pression sur le terrain : c'est une condition essentielle à mes yeux. L'État et la Région ont eux aussi leur rôle à jouer en mettant des budgets dignes de ce nom pour aider les citoyens à manger français dans les cantines des lycées, les hôpitaux, les maisons de retraite, ou encore l'armée ! ».*

Énergie : ça devrait aller plus vite



Antoine Carré, secrétaire général adjoint de la FDSEA, évoque une réunion organisée le 8 février à Dijon : *« Le préfet avait réuni Enedis et EDF OA autour de la table. La DDT, la Dreal et d'autres instances étaient également présentes. Les délais beaucoup trop longs dans nos dossiers énergie, en particulier le photovoltaïque sur les toits, étaient à l'ordre du jour. Tout va être fait pour résoudre ce problème. Nous, responsables syndicaux, avons désormais les contacts des différents responsables d'agences Enedis et EDF, nous pourrons directement les relancer en cas de besoin. Ces derniers vont tout faire pour diminuer leurs délais. Les dossiers qui rencontrent les plus gros problèmes vont être remis au-dessus de la pile, ils nous l'ont assuré… Le préfet est à notre écoute : nous sentons que la donne a changé depuis les dernières manifestations. Il a mis les points sur les i avec nos interlocuteurs. Pourquoi les dossiers traînent autant ? C'est visiblement compliqué depuis l'arrêté qui a débloqué les plafonds des installations de 100 kW : le nombre de projets a triplé et tout le monde est débordé, aussi bien en ressources humaines qu'en matériels… Il y a encore quelques années, il fallait entre 1,5 et 2 ans pour finaliser une installation, il faut souvent trois ans aujourd'hui… Sur l'agrivoltaïsme, le préfet attend la sortie d'un décret pour prendre des décisions et des orientations. De prochaines discussions seront programmées pour aborder le sujet de la méthanisation ».*

Aider les producteurs bios



Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA, se prononce sur le dossier de l'agriculture biologique : *« L'une de nos demandes concerne l'aide réservée aux conversions : à l'évidence, il n'y a plus de candidats pour passer en bio, donc l'argent dédié de cette enveloppe doit être reversé aux producteurs qui sont actuellement lancés et en souffrance. L'argent du bio doit donc rester au bio. D'autre part, nous sommes convaincus que le bon respect d'Égalim permettra de réduire le déséquilibre actuel entre l'offre et la demande. Tout ne sera pas réglé pour autant, mais une partie des volumes de production actuellement déclassés pourrait être absorbée. Plus généralement, nous voulons que le développement de l'agriculture biologique se fasse en cohérence avec le marché, chose qui n'a pas été faite ces dernières années. Concernant l'aide d'urgence attribuée à l'AB, nous demandons des critères plus cohérents, là aussi. Les jeunes qui viennent de s'installer sont beaucoup plus chargés et ne sont pas dans la même situation que des personnes en rythme de croisière ou en fin de carrière ».*

Eau : le retour du bon sens ?



Frédéric Le Grand, président du syndicat des irrigants de Côte-d'Or et membre du bureau de la FDSEA, évoque plusieurs dossiers relatifs à l'eau : *« Un certain nombre de réunions, notamment avec le préfet, se sont tenues depuis la fin des manifestations. Je pense que l'État a la volonté de bien faire dans plusieurs domaines, mais rien n'est encore écrit. Le combat sera encore très long et il ne faut pas s'attendre à des miracles, mais nous allons à mon avis dans la bonne direction… Il a fallu bloquer la France pour qu'un peu de bon sens vienne à l'esprit des gouvernants, c'est dramatique… Pour l'entretien de cours d'eau, les discussions vont pouvoir enfin reprendre. En ce qui concerne les arrêtés préfectoraux, nous espérons plus de souplesse, sans restrictions par principe, mais seulement lorsqu'elles sont strictement nécessaires et proportionnées. Rien n'est gagné pour autant car j'ai le sentiment que le Ministère de l'Environnement ne s'est pas encore rendu compte qu'il y avait une guerre en Ukraine avec toutes les conséquences qui en découlent… Pour le stockage de l'eau, une plus grande tolérance serait a priori constatée. Des projets de petites réserves pourraient peut-être plus facilement voir le jour, surtout pour l'abreuvement des animaux. L'esprit est là, c'est déjà ça… Mais pour tous ces points, charge à nous de transformer l'essai : des projets aboutis, et des écrits qui resteront même si la situation s'apaise ! ».*

Entretien, curage… Le mot de la FDSEA

« Largement encadrées par la loi sur l'eau, toutes les procédures concernant l'entretien, la modification des écoulements, les zones humides, les drainages, les ouvrages… sont difficiles à mener jusqu'au bout. De fait, bien trop souvent, même pour des petits travaux, il faut des dossiers et études longs et coûteux, rédhibitoires au point que les demandes ne sont même pas déposées. La loi ne permet pas de faire n'importe quoi, mais elle n'a pas non plus vocation à interdire les travaux, comme nous le rappelle souvent l'administration. On est bien d'accord, mais pour que ce soit vrai dans les faits, il nous faut une interprétation pratique de la loi, facile à appréhender, qui s'installe dans le temps : c'est ce que nous demandons aux services de la Préfecture de formaliser. Et pour commencer, il faut enfin finir la cartographie des cours d'eau, sans sur-interprétation des critères réglementaires de classement : nous veillerons à ce que ce dossier soit rapidement bouclé ! ».

Propos recueillis par AG

// NOUVEAU BUREAU

JA du canton de Moulins-Engilbert

Les JA du canton de Moulins-Engilbert tenaient leur assemblée cantonale le 1er février au marché au cadran (Sicafome). Ainsi, un nouveau bureau a été élu : Jordan Bondoux, président ; Thomas Goulot et Quentin Cousson, vice- présidents ; Geoffrey Mouron, secrétaire ; Morgane Mouron, trésorière ; Damien Remond, administrateur ; administrateurs stagiaires : Julien Laporte, Manon Bonin et Thomas Goulot. Pour cet événement, Jordan Bondoux précise : *« Nous espérons que cette nouvelle équipe sera soudée afin d'insuffler une belle cohésion avec tous les membres des JA du canton, et les non adhérents aussi. Je suis persuadé que les JA cantonaux permettent à la fois de briser un certain isolement, de retisser des liens d'entraide entre les exploitations et de faire perdurer et renaître nos événements (foires, jugements, concours de labours, etc). Les derniers événements d'actualité ont prouvé la force que les JA peuvent avoir notamment pour faire remonter les problématiques du terrain ou pour transmettre les informations au sein de son réseau. Je pense qu'aujourd'hui cette cohésion est indispensable pour l'avenir des jeunes. Enfin, je dirai que les JA c'est aussi du partage que ce soit de moments conviviaux ou d'expériences. J'invite donc tout le monde à nous rejoindre ».*

Chloé Monget

Renseignements :
06 66 41 20 63 (Jordan Bondoux) :
lesjeunesagriculteursdemoulins-engilbert@gmail.com



JA 58

De gauche à droite : Thomas Goulot, Jordan Bondoux, Geoffrey Mouron, Quentin Cousson et Morgane Mouron.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// SYNDICALISME

21

Qu'ont-ils pensé de la manif ?

Les membres du bureau des anciens exploitants de Côte-d'Or étaient réunis la semaine dernière à Bretenière. Chacun livre son ressenti sur les récentes mobilisations.

L'action syndicale de fin janvier 2024, tout le monde s'en souviendra ! Au moins sur la forme, cette mobilisation était inédite. Qu'en pensent nos anciens, eux qui ont multiplié les manifestations dans le passé ? Nous leur avons posé la question en faisant *« irruption »* dans une réunion qui se tenait à quelques mètres des locaux de Terres de Bourgogne, à Bretenière. Les membres du bureau des anciens exploitants de Côte-d'Or sont unanimes : les manifestations ont été *« impressionnantes dans tous les domaines »*. *« Ce mouvement a permis de parler d'agriculture pendant 8 à 10 jours non-stop, cela n'était jamais arrivé »*, se félicite le président François Willermoz, retraité à Menesble, *« de nombreux dossiers ont été abordés, c'est très bien. Même si tout n'est pas parfait, la communication a été positive. J'espère que les gens qui ont applaudi et encouragé les agriculteurs réfléchiront désormais à deux fois avant de se plaindre du chant du coq ou de l'odeur du fumier »*. Daniel Bourge, de Villargoix, retient quant à lui le *« dynamisme des manifestants »* : *« c'était impressionnant et très beau à voir... Les agriculteurs ne se sont pas déplacés pour rien. La population a admiré le monde paysan. Rien que sur ce point, c'est positif »*. Marc Clément, de Combertault, se dit *« agréablement surpris »* de l'ampleur de cette manifestation : *« cela faisait très longtemps que ce n'était pas arrivé. Je retiens aussi et surtout les encouragements de la population. Ce n'était pas toujours le cas, loin de là, dans nos anciennes actions syndicales »*.



De gauche à droite : Marc Clément, Raymond Cetre, Gérard Paillet, Pierre Bazin, Alain Pautet, François Willermoz, Daniel Bourge et Rémy Taccard.

De nombreux jeunes

Gérard Paillet, de Fenay, n'a pas manqué une seule seconde de la couverture médiatique de ces actions : *« Il y avait de très beaux reportages, je n'ai pas raté grand-chose ! Je trouve que les jeunes se sont très bien exprimés. Ils ont parlé en large et en travers de leur métier, de leurs difficultés... Cette mobilisation s'est très bien déroulée : les divergences politiques ont été mises de côté, cela a été bénéfique aux yeux de l'opinion publique »*. Raymond Cetre, des Maillys, avait encouragé son entourage à participer à cette mobilisation : *« il fallait se bouger et je suis très content de cette affluence. Toute l'Europe s'est mobilisée, il fallait se faire entendre face à ces normes qui ne veulent plus rien dire. Les responsables sont ces hauts fonctionnaires qui ne connaissent pas le terrain »*. Pierre Bazin, de La Rochepot, fait remarquer qu'un certain nombre d'agriculteurs non syndiqués se sont déplacés : *« Des personnes que l'on ne voyait jamais en manifestation ont rejoint le mouvement, presque naturellement... Cela a contribué à la réussite de ces actions. Tout s'est déroulé dans le plus grand respect, sans casse ni violence. Certains ont d'ailleurs regretté que ce ne soit pas un peu plus violent, mais je ne pense pas que c'était le meilleur moment. Il faut désormais que les annonces gouvernementales se concrétisent sur le terrain »*.

Alain Pautet, de Rouvres-en-Plaine, a lui aussi été impressionné par le nombre de manifestants : *« Il faut remonter loin dans le temps pour retrouver pareille mobilisation... Je trouve que ces différentes actions étaient très bien organisées, donc bravo à ceux qui les ont menées. Je suis allé faire un tour du côté de Beaune : en plus des revendications, le côté convivial m'a beaucoup plu »*. Remy Taccard, de Comblanchien, souligne pour sa part le côté fédérateur du mouvement : *« Différentes générations étaient réunies, les conjoints étaient aussi de la partie. Les différents syndicats étaient tous sur le terrain. Pour toutes ces raisons, la profession en ressort grandie »*.

AG

// 3E MOIS DU REPRODUCTEUR

58

Engouement grandissant

Le 1er février, la Sicafome (Moulins-Engilbert) organisait une vente dans le cadre de la 3e édition du Mois du reproducteur ; un rendez-vous marqué, pour le cadran, par l'apport de plus d'animaux que l'an dernier.

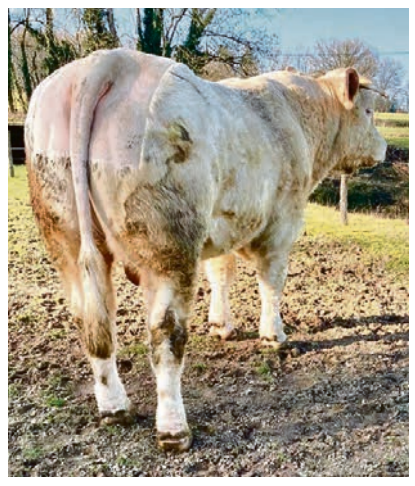


La vente de la Sicafome a rassemblé une cinquantaine d'acheteurs cette année.

La vente aux enchères de reproducteurs du 1er février au cadran de Moulins-Engilbert se concentrait sur les reproducteurs. Pour mémoire, ce rendez-vous est proposé dans le cadre du Mois du reproducteur organisé en partenariat entre la Sicafome (Moulins-Engilbert), la SA des Grivelles (Sancoins) et le cadran Boischaut (Châteaumeillant).

Toujours plus

Ainsi, 69 animaux (dont 64 Charolais, quatre Limousins et un Parthenais) étaient mis aux enchères ce jour-là. Julien Bonnet, vendeur à la Sicafome et en charge de l'événement, pointe : *« En 2023, nous avions 40 animaux (dont deux Limousins et 38 Charolais), avec une vingtaine d'apporteurs. Cette année, l'engouement est plus important, avec 115 animaux inscrits au départ. D'ailleurs, nous avons dû réduire les apports par élevage afin que tous les apporteurs puissent participer. Au total, nous en comptabilisons 48 »*. Pour lui, les raisons de cette hausse sont simples : *« nous avons lancé ce Mois du reproducteur car nous avons ciblé un besoin à cette période pour notre clientèle. Mais, nous voulions tout de même que cela soit ouvert à tous ceux souhaitant participer. Force est de constater que nous avons accueilli, encore cette année, des clients non habitués du marché, que ce soit en acheteur ou apporteur. De plus, nous constatons que la qualité des animaux présentés est aussi un pan indéniable d'attractivité de même que la diversité des races et modèles - l'élargissement racial est vu par le marché comme un service supplémentaire aux clients »*. Il analyse : *« il y a un attachement de plus en plus grandissant pour les vêlages faciles et une mise en reproduction avec des génisses. Les animaux les plus prisés chez nous, lors de cette vente, sont également très typés sur le modèle Charolais avec une bonne répartition musculaire »*. Pour la fréquentation globale de l'événement, Julien Bonnet se félicite d'avoir fait salle comble et développe : *« Les JA du canton de Moulins-Engilbert, organisateurs du repas du midi, ont servi 120 couverts ; nouvelle preuve que ce rendez-vous est de plus en plus attendu »*.



Gaec Marion

Le Top Price revient au taureau du Gaec Marion (Michel et Mikaël) de Luzy pour un montant de 4700 euros. Il rejoint l'élevage du Gaec de Bruy (Perruchot frères) à Montigny-en-Morvan.

Évolutions

Au final, la Sicafome enregistre un taux de vente de 60 % (42 vendus sur 69) contre 88 % en 2023 (soit 34 vendus sur 40). Sur ce point, Julien Bonnet pointe : *« Le taux de vente est certes moins bon mais plus de taureaux ont été présentés en 2024. Peut-être que pour l'an prochain nous ciblerons plus spécifiquement un certain modèle, sans pour autant exclure les élevages apporteurs »*. Du côté du prix, la moyenne s'établit cette année à 3 400 euros contre 3 541 euros en 2023 : *« C'est donc peu ou prou la même chose »* stipule Julien Bonnet avant d'ajouter : *« mais les montants sont de moins en moins tabous. Si la qualité est là, les acheteurs sont prêts à mettre le prix »*. Le Top Price fut attribué au taureau du Gaec Marion (Michel et Mikaël) de Luzy pour un montant de 4 700 euros. Ainsi, il rejoint l'élevage du Gaec de Bruy (Perruchot Frères) à Montigny-en-Morvan. Julien Bonnet souligne : *« cette année, les enchères en ligne étaient ouvertes. Même si nous n'avons pas eu d'inscriptions via la plateforme, nous continuerons de proposer ce service pour les prochaines éditions car cela pourra en intéresser certains »*. Il conclut : *« L'événement gagne en notoriété d'année en année et pour l'entretenir nous avons conscience qu'il faut l'améliorer. Nous avons déjà des pistes pour faire évoluer ce rendez-vous, mais rien n'est acté pour le moment. Dans tous les cas, nous avons bien à l'esprit que la qualité des apports est gage de réussite »*.

Chloé Monget

// PLANTES AROMATIQUES

Deux nouvelles installées dans le Vézelien

Marie-Anne Beltjens et Camille Poulain-Piettre se sont récemment lancées dans la production de plantes aromatiques dans le Vézelien. Pour leur première année, les deux femmes ont déjà mis en terre 4 000 plants. Et dans un lieu peu commun, situé en plein cœur du vignoble de Vézelay.



Marie-Anne Beltjens (à gauche) et Camille Poulain-Piettre (à droite) se sont récemment lancées dans la production de plantes aromatiques dans le Vézelien.

Cela fait à peine un an que Marie-Anne Beltjens et Camille Poulain-Piettre, gérantes du Gaec La Percemuraille, à Nanchèvres (commune de Saint-Père), se sont installées dans la production de plantes aromatiques. Et derrière leur installation se cache une belle histoire qui mérite d'être racontée.

C'est en 2015 que Marie-Anne Beltjens, 49 ans désormais, s'installe à Nanchèvres. « *Je suis arrivée dans la région en octobre 2014 pour travailler à la pharmacie de Vézelay* », raconte-t-elle. Celle qui est originaire de la Saône-et-Loire occupe ce poste durant sept années, jusqu'en 2021 où elle décide d'arrêter cette activité. « *Je me suis alors demandé ce que je voulais faire. J'avais plein d'idées et celle de la culture des plantes en faisait partie. Lorsque j'ai commencé à en parler autour de moi, un ami médecin m'a parlé de Camille. C'est comme cela qu'on s'est rencontrées, en 2022. On est même rapidement devenues voisines puisqu'elle s'est installée à quelques mètres de chez moi. Et de voisines, on est devenue associée* », sourit-elle.

De son côté, Camille Poulain-Piettre, 27 ans, est originaire de la région parisienne. « *J'arrive, avec mes parents, dans l'Yonne lorsque j'ai 4 ou 5 ans, j'ai donc grandi dans le département* ». C'est dans la capitale qu'elle part faire ses études secondaires. « *Je fais une prépa à Paris, à l'école nationale des chartes, pour devenir archiviste. Mais cela ne me plaît pas. Je me réoriente donc dans une fac de géographie et d'économie pour essayer d'accéder à un métier qui serait en lien avec l'écologie et le développement durable. Je fais ensuite une année de master à AgroParisTech, à Paris. Mais déjà, durant ma licence, j'avais cette envie de m'installer, d'avoir une activité agricole* », confie-t-elle.

Durant cette année de master, justement, elle suit des cours en parallèle à l'école des plantes de Paris, une école de plantes médicinales. « *À la suite de cette année, je suis embauchée dans une herboristerie en région parisienne, où je travaille pendant un an. Ensuite, je pars faire une formation agricole dans le Jura, un BPREA plantes médicinales. Cela me permet donc d'avoir à la fois la partie culture des plantes, avec cette formation, et la partie soin, avec l'école des plantes de Paris* ». La suite, vous la connaissez donc. « *Tout est allé très vite* », rit Camille Poulain-Piettre.

En plein cœur des vignes de Vézelay

Vite dans la rencontre et vite dans la concrétisation du projet commun. Avec, parfois, quelques coups de pouce du destin. « *Rapidement, un ami vigneron nous a proposé d'exploiter une zone d'une de ses parcelles où il ne pouvait pas planter. Cela nous a parfaitement convenu* », reprend Marie-Anne Beltjens.

Au début de l'année 2023, les deux femmes commencent leurs premières plantations. « *Les premières étaient des plants de cassis, dans mon jardin* », se rappelle-t-elle. « *Puis dans la parcelle au cœur des vignes de Vézelay, on a mis en terre diverses plantes : thym, romarin, origan, hélichryse, hysope, marjolaine, sarriette, sauge, les verveines… Soit environ 4 000 plants mis en terre au printemps 2023, sur près de 2 500 m² de terrain* ».

L'objectif pour elles, « *d'après les chiffrages qui ont été faits, serait de pouvoir sortir 300 kg de plantes sèches par an, avec une centaine de variétés de plantes différentes* », continue Marie-Anne Beltjens. « *Au printemps prochain, on fera d'autres plantations* », ajoute Camille Poulain-Piettre.

Plusieurs étapes les attendent désormais. « *Notre priorité est que l'aménagement de nos locaux soit terminé en mars, avant de lancer la nouvelle saison, avec la mise en place d'un nouveau séchoir pour travailler dans les meilleures conditions* », lance Marie-Anne Beltjens. « *Aussi, dès cette année, on fera des alcoolatures. On aura donc deux formes de produits à la vente : les plantes sèches pour les tisanes, qui seront le gros de notre activité, et donc les alcoolatures. Enfin, on a pour projet, à court ou moyen terme, d'avoir une herboristerie à Vézelay, avec un bar à tisane et des gâteaux aux plantes, notamment* », annonce-t-elle.

En attendant, les deux productrices sont à retrouver sur plusieurs marchés dans le département. N'hésitez pas à aller découvrir leurs créations. Nous, nous avons goûté, et il faut le dire, c'est excellent !

Christopher Levé

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Manon Loustaunau, conseillère en productions végétales

Manon Loustaunau occupe le poste de conseillère en productions végétales, au sein du pôle grandes cultures, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Rencontre.



Manon Loustaunau est la nouvelle conseillère en productions végétales de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

À 25 ans, Manon Loustaunau est la dernière conseillère arrivée à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Elle rejoint le pôle grandes cultures, comme conseillère en productions végétales.

Originaire de Clamecy (Nièvre), c'est à Dijon qu'elle commence ses études supérieures, une fois son Bac S en poche. « *J'ai fait deux années de prépa d'ingénieur agronome/vétérinaire. Puis un BTS en APV (agronomie productions végétales) à Quetigny* », raconte-t-elle.

Durant son BTS, elle fait un premier passage à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *J'y ai effectué mon stage de fin d'étude, durant l'été 2019. J'ai travaillé sur la thématique des variétés de blé tendre en agriculture biologique* ». Elle obtient ensuite le concours d'école d'ingénieur agronome, puis entre à AgroParisTech, une école d'ingénieur agronome. Durant ses trois années au sein de cette école, elle occupe un poste, en apprentissage, dans la partie marketing d'une coopérative agricole dans le sud ouest de la France. Elle travaille notamment sur le développement des marchés de l'OAD (outils d'aide à la décision) pour gérer l'irrigation, pour les agriculteurs de « Groupe Terres du Sud », une coopérative agricole de la Nouvelle Aquitaine.

La partie CSP

Ses études terminées, elle rejoint à nouveau la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le 2 octobre 2023, cette fois-ci comme salariée. « *Ma mission principale concerne la partie CSP (conseil stratégique phytosanitaire), où j'accompagne les agriculteurs qui doivent le réaliser, afin de renouveler leur Certiphyto* », indique Manon Loustaunau.

Dans un second temps, elle sera également chargée d'animer un groupe technique, avec l'organisation de tours de plaine, et de rédiger des publications techniques dans les guides grandes cultures de la Chambre (« Raisoculture » et « Guide culture ») sur toutes les observations faites sur le terrain et les préconisations à faire pour les agriculteurs.

Manon Loustaunau l'assure : « *C'était une volonté d'intégrer la Chambre d'agriculture de l'Yonne que je connaissais déjà. Je connaissais aussi une grande partie des équipes. Le poste m'intéressait beaucoup et me correspondait. Tous les éléments étaient réunis pour moi* », sourit-elle, en conclusion.

Christopher Levé

Grand Jeu Concours
Pour les salariés de la production agricole

Tentez votre chance
avant le 29 février 2024 !

Créez ou renouvelez votre compte en renseignant le numéro inscrit sur votre carte 2024.

Rendez vous sur : www.carte-campagne.fr

carte CAMPAGNE
des services à tout bout de champs !

À gagner :

Disneyland Paris — 1 SÉJOUR D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES
Parc Astérix Paris — 1 SÉJOUR D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES
Puy du Fou — 2 SÉJOURS D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES
ZooParc de Beauval — 2 SÉJOURS D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES

Et bien d'autres lots…

// LES JARDINS DE LA CROISIÈRE

Une nouvelle filière CBD

Depuis quelques mois, les Jardins de la Croisière se sont lancés dans la production de chanvre bio, afin de produire des produits à base de CBD, commercialisés depuis cette année.

Les Jardins de la Croisière se sont récemment lancés dans la production de chanvre bio, afin de produire des produits à base de CBD. « *Les premiers essais de production ont été faits en 2022, des essais concluants que l'on a reconduits en 2023* », indique Pierre Schmitt, chef de culture et coordinateur aux Jardins de la Croisière.

Au sein du chantier d'insertion, sont produits au total 5 kg de CBD. « *On fait le choix de produire le chanvre sous serre, même si on peut également le cultiver de plein champ, car c'est une plante qui est sensible aux maladies cryptogamiques (ou fongique ; causée par un champignon, ndlr)* », poursuit-il.

Alors, pourquoi faire du CBD aux Jardins de la Croisière ? « *C'est un moyen d'avoir une activité en hiver* », répond le chef de culture. « *On cultive le chanvre de juin à octobre. En octobre et novembre, on fait sécher la plante. Et à partir de décembre, on peut la travailler* ».

Depuis le début de l'année, les Jardins de la Croisière commercialisent leurs produits transformés. Il faut savoir que la vente de produits à base de CBD est autorisée en France et en Europe depuis quelques années maintenant. À condition de respecter certains critères, ce que font bien évidemment les Jardins de la Croisière. « *Dans notre CBD, on utilise des variétés où il y a très peu de THC, la molécule psychoactive. Pour donner un ordre d'idée, dans le cannabis illégal, le THC est de 30 %. Nous, dans nos produits, le THC est présent à moins de 0,3 %, soit 100 fois moins. Les effets ne se font donc pas ressentir* », tient à préciser Pierre Schmitt.

Des fleurs, de l'huile et une alcoolature

Tous les produits proposés à base de CBD sont bios aux Jardins de la Croisière. « *On commercialise plusieurs formes de produits transformés. Il y a les fleurs de CBD. Au départ, les fleurs ont des feuilles, que l'on retire pour avoir un produit le plus pur possible. On peut les consommer en tisane mais le mieux est d'ajouter une matière grasse à notre tisane car la fleur de CBD est une molécule hydrophobe, qui ne se mélange pas à l'eau, comme l'huile. Cela permet de bénéficier au mieux des propriétés de la fleur de CBD. Cela peut être du lait ou du miel* », détaille Pierre Schmitt. « *On peut utiliser également la fleur de CBD en vaporisation. Ou encore en cuisine pour faire des gâteaux par exemple, en la mélangeant au beurre* ».

Autre produit commercialisé, la trim. Ce sont les feuilles qui entourent les fleurs de CBD, que l'on peut utiliser aussi en tisane.

« *On propose également le macérat huileux. Ce sont des fleurs qui ont macéré dans de l'huile de tournesol oléique durant un bon mois, dans le but d'extraire le CBD des fleurs. On retire ensuite toutes les matières solides pour avoir le produit final. On l'utilise en mettant quelques gouttes (trois) sous la langue, trois fois par jour* ».



Pierre Schmitt présente toute la gamme de produits à base de CBD des Jardins de la Croisière.

Enfin, il y a l'alcoolature. « *Là aussi, les fleurs de CBD macèrent dans de l'alcool pendant un bon mois. On retire aussi les matières solides pour avoir le produit final. Ce produit se dilue dans un verre d'eau (environ 30 gouttes d'alcoolature pour un verre d'eau)* ».

Les effets des produits à base de CBD sont d'améliorer le sommeil, de diminuer le stress et d'atténuer les douleurs. À noter qu'il est inutile de mélanger les produits, cela ne boosterait pas les effets.

Christopher Levé

Tous les produits sont à retrouver en boutique, au 5 chemin de la Croisière, à Sens.

// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Quels Icaunais retrouve-t-on cette année au SIA ?

La 60e édition du salon international de l'agriculture aura lieu du samedi 24 février au dimanche 3 mars. Comme chaque année, des Icaunais seront présents, que ce soit au niveau des stands de producteurs comme lors des concours d'animaux pour le concours général agricole. Voici la liste.



La 60e édition du salon de l'agriculture se tiendra du 24 février au 3 mars, à Paris.

Comme tous les ans, vous pourrez retrouver des producteurs de l'Yonne au niveau des stands de la Bourgogne Franche-Comté, au pavillon 3. À commencer par quatre producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, avec Claire Genet (La ferme de Claire à Saint-Bris-le-Vineux) et ses fromages de chèvre bio, Coralie et Sébastien Fouquet (L'amour est dans le lait à Moulins-sur-Ouanne) et leurs glaces et sorbets, Dominique Rouyer (Les escargots d'Armeau) et ses escargots, et Fabien Marois (La ferme du bois Ramard à Charny-Orée-de-Puisaye), paysan boulanger.

Toujours au niveau des producteurs, Aymeric Luczkiewicz (Pyneau Prunutz à Auxerre) et ses gougères seront présents.

De quoi déguster des produits allant de l'apéritif au dessert. Et comme les Icaunais font toujours les choses bien, il ne manquait que des boissons locales pour accompagner le tout : là encore, vous n'aurez que l'embarras du choix avec les bières bios artisanales de la Brasserie Grand Duc (à Sormery) et les bières artisanales de Karine Abalti et Odile Van Dermoere de La Vaugermaine (à Saint-Cyr-les-Colons).

À noter que bon nombre de produits icaunais ont également été sélectionnés pour la finale nationale du concours générale agricole, dont nous ferons écho des résultats à l'issue du salon de l'agriculture.

Des producteurs et des éleveurs

Le SIA (salon international de l'agriculture), ce sont des produits, bien sûr, mais aussi des animaux, participants à de nombreux concours.

Pour cette édition 2024, nous retrouvons plusieurs éleveurs participants aux concours canins : Brigitte Belin Bernaudin de La Rainerie (à Villiers-Saint-Benoît) pour le concours canin mâles avec un border terrier nommé Tythrop Trueshan ; Jocelyne Thomas Edwige Thomas de La caverne des anges à Grandchamp (Charny-Orée-de-Puisaye) pour le concours canin mâles avec un chien de berger islandais nommé Gaylord, ainsi que pour le concours canin femelles avec trois bergers islandais (nommées Irma La Douce, Love Me Please, et Neseyri) et une welsh corgi cardigan nommée Zonenvelt Roksana Grace ; Bernard Pouvesle du Pré aux Vanneaux (à Verlin) pour le concours canin mâles avec un berger hollandais à poils durs nommé Aloha Kakou To Alec Cooke Ace Cool.

Au niveau des concours bovins, la Scea Riotte Schrapfer (à Angely) sera bien là pour le concours bovin mâles charolais avec Phoenix RS, qui avait terminé à une honorable troisième place l'an dernier, dans la catégorie M3. Aussi, l'Earl de la Dinerie (à Ancy-le-Franc) sera représentée lors du concours bovin femelles blonde d'Aquitaine avec Nivea, inscrite dans la liste des suppléantes.

Pour les chevaux, Maëlys Diot (à Savigny-en-Terre-Plaine) participera au concours équin trait auxois femelles avec Libellule de Marcilly (titulaire) et Loganne de Marcilly (suppléante).

Enfin, on retrouvera des habitués pour le concours ovin, dans la catégorie berrichon du cher : le Gaec des Plantes de Gilles Rameau (à Précy-le-Sec) présentera trois mâles titulaires et trois femelles titulaires (ainsi que trois suppléantes) ; et Lilian Rameau (à Précy-le-Sec) présentera quatre mâles titulaires (et trois suppléants) et trois femelles titulaires (plus deux suppléantes).

Une belle représentativité pour les éleveurs icaunais, avec, on l'espère, un maximum de médailles à la clé.

Christopher Levé

// STATION CHAROLAISE

21 Encore une belle édition

La vente du GIE charolais Évaluation s'est terminée sur un bilan positif, vendredi dernier.



La plus belle enchère, 8 100 euros, a été réalisée sur un veau né en Saône-et-Loire qui prendra la direction du Luxembourg. Derrière l'animal : Louis Grivot (représentant l'acheteur), Jean-Pierre Godot (président de la station) et Jean-Pierre Ferré (apporteur).



Les jeunes de la MFR Auxois sud-Morvan étaient très impliqués dans cette vente. Ces CAP « Métiers de l'agriculture » se sont mis dans la « peau » d'un acheteur en votant pour un veau du Gaec de Fontaine Blanche. Une commission sur la vente de ce reproducteur sera reversée à la Maison familiale.

Cinquante-sept. Oui, il y avait 57 veaux à vendre le 9 février à Créancey ! Cette édition XXL proposait une vingtaine de reproducteurs de plus que d'ordinaire. Ce nouveau format a séduit les éleveurs : entre 80 et 85 boîtiers électroniques avaient été récupérés en amont de la vente et 17 personnes se tenaient prêtes à enchérir à distance. *« Cela représente une centaine d'acheteurs potentiels, c'est un record pour Créancey »*, relevait Martial Tardivon, animateur de la vente.

Que six invendus

Les premières enchères donnaient très vite une tendance positive… Tendance confirmée en fin d'après-midi avec 51 veaux vendus au prix moyen de 3 927 euros. La plus belle enchère a été réalisée par un veau né en Saône-et-Loire près de Tournus, à Boyer, au sein de à l'EARL des 4 Saisons représentée par Jean-Pierre Ferré. L'apporteur était déjà monté sur ce même ring il y a trois ans pour la photo souvenir de la top-vente 2021. L'animal a été acheté par un éleveur du Luxembourg, qui s'approvisionnait en génétique pour la première fois à Créancey. Jean-Pierre Godot, président du GIE, dressait un bon bilan de cette édition 2024 : *« Nous avons réussi à attirer beaucoup de monde. Une anecdote qui en dit long : le dernier veau qui s'est vendu cet après-midi a atteint 5 000 euros, il y avait encore des acheteurs à la fin de notre rendez-vous. La moyenne de 3 927 euros est un peu moins élevée que les deux dernières éditions mais cela peut se comprendre, compte tenu du nombre de veaux présentés. Merci encore à toutes les personnes qui font partie du projet, l'esprit d'équipe est formidable »*.

AG



À table dès 11 heures ! Des plateaux étaient à récupérer dès la fin de matinée pour commencer la vente un peu plus tôt que d'ordinaire. Yves et Gabin Lechenault, Nicolas Guenot et Philippe Terrand ont écouté à la lettre les consignes des organisateurs !



Groupama sponsorisait l'évènement avec un soutien total de 850 euros. La somme de 300 euros a été notamment versée à l'acheteur du « veau MFR », comme l'indique David Doyer, président de la caisse de Bligny-Pouilly : *« Le GIE a eu la bonne idée d'allouer un pourcentage sur la vente de ce reproducteur à la MFR. Pour rajouter de l'attractivité, nous avons décidé, en parallèle, de mettre une somme de 300 euros pour l'acheteur. Nous sommes heureux d'avoir pu contribuer à ce petit coup de pouce. Les jeunes agriculteurs et les apprenants sont une priorité fondamentale pour Groupama ».*

250 € À VOUS OFFRIR
ET BEAUCOUP
À VOUS APPORTER

ASSURANCES

Jusqu'à
250 €*
OFFERTS

POUR TOUTE SOUSCRIPTION DE NOUVEAUX CONTRATS DU 2 JANVIER AU 31 MARS 2024

groupama.fr

Groupama
la vraie vie s'assure ici

*Pour toute nouvelle souscription du 2 janvier au 31 mars 2024, jusqu'à 250€ offerts sur la cotisation de la première année de vos contrats :
100€ offerts sur les contrats Groupama Santé Active et Groupama Santé Active Sénior (sous réserve d'un minimum de cotisation annuelle de 200€).
50€ sur la Garantie Accident de la vie (sous réserve d'un minimum de cotisation annuelle de 100€).
50€ sur Groupama Conduire (sous réserve d'un minimum de cotisation annuelle de 100€).
50€ sur Groupama Habitation (sous réserve d'un minimum de cotisation annuelle de 100€).
Au minimum deux contrats différents doivent être souscrits pendant la période du 2 janvier au 31 mars 2024, pour bénéficier des offres.
Pour les clients Groupama, la réduction sur la cotisation pourra être appliquée dès la souscription d'un seul contrat, parmi ceux énoncés précédemment.
Voir conditions en agences. Chaque contrat peut être souscrit séparément.
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 - Document et visuel non contractuels - 01/2024.

// FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CUMA

71

Miser sur les énergies renouvelables, mais en collectif

La Fédération des Cuma de Bourgogne Franche-Comté tenait son assemblée générale, fin janvier, à Pierre-de-Bresse, en Saône-et-Loire. Il y fut notamment question de productions énergétiques.

« Il faut investir dans les énergies renouvelables et pour cela, il faut jouer collectif. Ça tombe bien, les Cuma savent faire ! », lançait le 30 janvier le président de la Fédération des Cuma BFC, Hervé Delacroix, lors de l'assemblée générale de la Fédération régionale, à Pierre-de-Bresse, en Saône-et-Loire. L'objectif de l'Union européenne (UE) est de sortir des énergies fossiles d'ici 2050. Il faudrait donc augmenter la production d'énergies renouvelables et en multiplier par deux le déploiement. *« Ce sont des objectifs très ambitieux, d'autant plus que le conflit en Ukraine incite la France à sortir de la dépendance au gaz russe »*, a rappelé Mehdi Miftah, chargé de mission Énergie à la Fédération nationale des Cuma (FNCuma). L'UE a récemment tapé du poing sur la table pour faire avancer la transition énergétique et les pays retardataires, dont ferait partie la France. Paris a donc promulgué l'année dernière la loi d'Accélération de production d'énergies renouvelables (loi AER). L'intérêt est d'accélérer le déploiement en divisant par deux le temps d'instruction des projets. Pour cela, il existe de nouveaux acteurs vers lesquels peuvent se tourner les coopératives : les Comités régionaux d'énergie, en lien avec les élus locaux. L'objectif n'est pas seulement d'aller plus vite, mais aussi de partager la valeur entre ceux qui participent aux projets et les territoires. La Bourgogne Franche-Comté (BFC) est en retard sur ce plan, par rapport aux autres régions françaises. Étant donné l'investissement que représente une installation photovoltaïque ou un méthaniseur, l'intérêt de la Cuma semble évident, d'autant plus que la réglementation évolue.



Agriméthabresse et la Pierroise, deux exemples réussis de méthanisation en Cuma.

Autoconsommation collective étendue

En France, l'autoconsommation collective repose sur le principe de la répartition de la production entre un ou plusieurs consommateurs situés à proximité les uns des autres. Concrètement, les électrons produits par une installation photovoltaïque se déplacent du lieu de production vers le lieu de consommation le plus proche. L'autoconsommation collective n'est pas un mode de répartition physique de l'électricité, mais plutôt un mode de valorisation économique. Il existe pour cela trois scenarii possibles. Le premier est la vente totale : l'unité de production d'énergie renouvelable est directement raccordée au réseau public d'électricité ou de gaz. Toute la production est vendue à l'acheteur obligé, et les bénéfices sont répartis entre les copropriétaires. Ce mode est éligible aux aides de l'État. Autre option, la vente des surplus : c'est une autoconsommation individuelle par les communs. L'installation est raccordée à l'un des points de livraison des parties communes (par exemple, le compteur desservant les ascenseurs, la ventilation, la chaufferie). Les copropriétaires bénéficient d'une réduction de leur facture d'électricité pour les parties communes. Les kWh autoproduits sont exonérés de taxes et du Tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (Turpe) et les excédents de production sont éligibles aux aides de l'État. Une configuration qui n'est pas recommandée pour les méthaniseurs en cogénération (qui produisent de l'électricité) en raison de l'évolution des réglementations qui pénalisent l'autoconsommation. La mise aux normes revient parfois plus chère que l'installation initiale du méthaniseur… Enfin, l'autoconsommation collective étendue est une option qui permet la répartition de la production entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finaux liés au sein d'une personne morale pour organiser la consommation de l'électricité produite, le plus souvent d'origine photovoltaïque. On note ici l'évolution statutaire. *« Plus besoin de SAS pour vendre de l'électricité. Une personne morale organisatrice de méthanisation peut adhérer à la Cuma, ce qui permet ensuite à cette dernière de facturer les prestations. L'intérêt de se regrouper est de partager les fruits de cette production, mais cela permet aussi d'accéder à des marchés qui sont fermés aux particuliers »*, précise Mehdi Miftah.

Ne pas se lancer seul

Là où certains voient une opportunité pour ajouter de la valeur ajoutée à leur exploitation, David du Clary, conseiller biomasse, énergie et climat à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, met en garde contre les dangers d'un projet de méthanisation inadapté. Il déconseille fortement de se lancer dans un tel projet seul, notamment en cogénération (pour transformer le gaz en électricité), dont l'investissement est trop important, surtout sans subvention. Contrairement à la méthanisation, dont les projets sont complexes, le photovoltaïque n'a de cesse de progresser avec une menace, ou une opportunité pour certains : l'agrivoltaïsme. *« Il doit soutenir l'activité agricole d'une exploitation. Une précision essentielle pour éviter les débordements »*, précise Mehdi Miftah. Au maximum 40 % de la surface d'une exploitation peut officiellement accueillir des installations d'agrivoltaïsme. Il s'agit aussi de vérifier que la majorité des revenus des porteurs de projets restent des revenus de production agricole. Il est important de s'assurer que les toits des exploitations soient recouverts, sachant que cela implique des opérations de désamiantage et de raccordement, mais aussi parfois des renforcements de charpentes. *« Tout ce qui est sur les toits n'est pas dans les champs »*, insiste David Cornier, vice-président de la Fédération des Cuma BFC. Attention donc à ces installations qui promettent de générer d'importants revenus mais dont les contours sont encore très flous faute des décrets d'application des lois en cours de rédaction. Les cumistes veulent donc des revenus qui doivent être utilisés pour soutenir les territoires et non l'inverse. *« Il faut surtout surveiller l'impact que pourraient avoir de telles installations sur le foncier et garder de l'agri sous le voltaïsme »*, martèle David Cornier. Il estime que les projets doivent impérativement s'inscrire dans une dynamique territoriale qui améliorerait le quotidien de tout un chacun, avec, par exemple, le financement en commun de raccordements à plusieurs fermes pour élargir le réseau. Mais aussi s'assurer qu'un agriculteur qui prendrait sa retraite ne garderait pas que le foncier, et les panneaux, accaparant ainsi une surface agricole qui ne serait plus exploitée par la jeune génération.

Ariane Tilve



La ruée vers le photovoltaïsme n'est pas sans dangers. Plusieurs intervenants lors de l'assemblée générale de la FR Cuma BFC l'ont rappelé.

L'exemple d'Agriméthabresse

Déjà bien connue du monde agricole, l'unité de méthanisation Agriméthabresse a mis près de dix ans à voir le jour à Simard. À l'origine du projet, la Cuma Ensil'vit a donné naissance à la SAS Agriméthabresse qui injecte du biogaz dans le réseau depuis plus de trois ans. Une activité qui a rapporté à ses six exploitations 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires. La SAS valorise 65 à 85 tonnes de résidus de cultures, de déchets verts, des déchets issus de l'industrie agroalimentaire (eaux sucrées) mais aussi et surtout des effluents d'élevage. Cela lui permet d'injecter en moyenne 120 m³ de biométhane par heure dans le réseau, revendus à 150 € le MWh. Un succès pour les exploitants qui rappellent néanmoins quelques points de vigilances pour ceux qui souhaiteraient se lancer dans l'aventure : *« Il ne faut pas sous-estimer le gisement des matières premières ; être autonome sur la maintenance et bien se renseigner sur la réglementation »*, qui a tendance à évoluer rapidement. Autre conseil : avoir quelqu'un qui suit le chantier depuis le début, et plus largement le projet. C'est le cas de cette SAS qui dispose d'un directeur, Henri Cavard, embauché avant la mise en service du méthaniseur. Côté statutaire, le capital social de la SAS est détenu à 35 % par des exploitations et à 65 % par des particuliers. Pour adhérer à la Cuma, la SAS doit avoir plus de 50 % de son capital social détenu par des exploitations agricoles.

RÉGION

// ENTREPRISES DU PAYSAGE

21 Là aussi, des espoirs de simplification…

Les professions du paysage sont cousines de l'agriculture. À l'occasion de l'assemblée générale de l'Union nationale des entreprises du paysage (Unep) de Bourgogne Franche-Comté, en Côte-d'Or, au début du mois, on comprenait que cette proximité se reflète également à travers les attentes exprimées par le monde agricole.

Avec 32000 entreprises, 132000 actifs et 7,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires au plan national, le secteur des entreprises du paysage n'est pas anecdotique et il est en croissance. Il partage bien des choses avec le monde agricole, à commencer par le fait que le secteur relève de la MSA pour sa protection sociale, mais, au-delà, il est aussi confronté à des questionnements sur la biodiversité, la protection de l'environnement, les lourdeurs et complexités administratives, la fiscalité du Gazole non routier (GNR)… Ça vous rappelle quelque chose ? Le 1er février, alors que des blocages liés aux manifestations agricoles avaient encore lieu un peu partout en France, se tenait à Créancey, en Côte-d'Or, l'assemblée générale de l'Union nationale des entreprises du paysage (Unep) Bourgogne Franche-Comté (BFC). Ce hasard du calendrier incitait au parallèle entre ces deux secteurs. De fait, parmi les très nombreux points abordés lors de cet événement, la complexité administrative figurait au chapitre des préoccupations actuelles de la profession.



Xavier Poillot, président de l'Unep BFC (à gauche), en compagnie de Laurent Bizot, président national, et devant les participants à l'assemblée générale du 1er février à Créancey, en Côte-d'Or.

Des fiches pour l'élagage

Ainsi, par exemple, Xavier Poillot, entrepreneur de Côte-d'Or et président de l'Unep BFC, pointait une problématique liée aux pratiques d'élagage : un décret de 2021 oblige les paysagistes à remplir une fiche d'intervention, lorsqu'ils procèdent à ce type d'activité. *« Remplir cette fiche,* précise Xavier Poillot, *nous demande un travail assez lourd, notamment parce qu'il faut fournir les devis. Nous sommes confrontés à des lourdeurs administratives dans ce domaine, qui sont assez pénibles »*. C'est d'autant plus mal vécu que l'utilité, même administrative, de cette démarche, n'apparaît pas évidente. Les entreprises d'élagage se sentent mises en porte-à-faux et ce type d'élément est même utilisé par des gens plus ou moins bien intentionnés qui veulent attaquer les entreprises, sous couvert de protection de l'environnement. Au final, cela constitue parfois de véritables entraves à l'activité du secteur.

La profession est donc en attente de simplifications dans les procédures. Cette demande a fait l'objet d'une transmission aux Préfets. Cette assemblée générale s'est aussi tenue en présence de Laurent Bizot, président national de l'Unep. Avec lui, les participants ont eu la possibilité d'échanger sur l'avenir de leur profession. La question des recrutements et de l'attractivité des métiers aura occupé une bonne part des échanges. *« Aujourd'hui, parmi les adhérents de l'Unep BFC,* souligne Xavier Poillot, *chaque entreprise est en mesure de recruter une à deux personnes. Sur le plan national, la profession embauche 1,5 personne par jour. En BFC, nous avons créé 1000 emplois nets en 2020. 83 % de nos emplois sont des CDI et 94 %, des temps pleins ! Il s'agit de vrais emplois, locaux et non délocalisables »*.

Le succès du jardin mobile

La chance du secteur, c'est aussi que le métier de paysagiste bénéficie d'une bonne image auprès du grand public et, derrière cette appellation générique de paysagistes, on trouve plus de vingt métiers différents (terrassier, jardinier, maçon…) : il y a là une vraie carte à jouer, en matière de perspectives d'évolutions professionnelles. *« Nous avons un métier qui a du sens et au sein duquel on peut évoluer »* souligne le président de l'Unep BFC. Dans ce contexte la Commission régionale de l'emploi et de la formation (Cref), au sein de l'Unep BFC, assure un travail très important de liaison entre les établissements de formation et les entreprises, afin de maintenir une cohérence avec les besoins des entreprises. L'attractivité d'un secteur repose aussi sur ses capacités à communiquer : sur ce point l'Unep BFC s'est doté, en 2021, d'un jardin mobile (une remorque qui présente, sur un périmètre très réduit, un concentré des métiers du paysage) dont l'efficacité auprès des publics scolaires a été démontrée. *« Avec ce seul outil,* explique Xavier Poillot, *nous pouvons mener deux actions : d'abord, nous faisons connaître notre métier, ensuite nous l'utilisons pour parler de la biodiversité, de la désimperméabilisation des sols, des îlots de chaleur… Il nous permet de vulgariser et de rendre palpables de nombreux phénomènes naturels qui font aujourd'hui l'actualité »*. Conçu, à l'origine, pour aller vers un public très jeune, d'écoles primaires et même maternelles, le jardin mobile prouve également son utilité chez des élèves plus âgés : il a récemment été présenté à des collégiens, à Autun, en Saône-et-Loire. En avril et début mai, il sera dans le Jura, sur la région de Dole, et ensuite, à Besançon. Cette assemblée générale se complétait également par un salon professionnel qui trouvait dans le hall agricole de Créancey un lieu très adapté. Une cinquantaine de fournisseurs du secteur des métiers du paysage étaient présents, dans une ambiance conviviale.

Berty Robert

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr
Fosse à lisier
Panneaux de stabulation
Murs de silo

RÉGION

// DANS LE DOUBS

Une visite présidentielle pour éviter la surtension

Le Président de la République, Emmanuel Macron, s'est rendu, le 6 février, sur l'exploitation du président des JA nationaux, Arnaud Gaillot, à Bouclans, près de Besançon. Un déplacement qui se voulait discret, à la demande de l'Élysée, sans filtre et loin des médias.



Terre de chez nous

Le Président de la République s'est rendu sur l'exploitation d'Arnaud Gaillot, éleveur dans le Doubs et président national des Jeunes agriculteurs.

Comment le Président de la République s'est-il retrouvé à visiter votre exploitation à Bouclans ?

Arnaud Gaillot : *«en tant que président national des Jeunes agriculteurs (JA), j'ai été amené à porter durant notre mobilisation, les revendications JA/FNSEA. Lors de mes interventions médiatiques, j'ai souvent appelé le Président Macron à venir sur mon exploitation pour toucher concrètement du doigt la réalité de notre quotidien. Disons qu'il m'a pris au mot ! J'ai été le premier surpris quand ses services m'ont sollicité. Je vous avoue que je me suis posé la question si je devais ou non accepter cette proposition. En tant que président national, je ne pouvais pas refuser de porter la voix et les revendications des jeunes auprès du Président de la République».*

Quel était le « cahier des charges » de ce déplacement ?

A.G. : *«Tout s'est fait assez rapidement et a été piloté directement par l'Élysée. Le chef de l'État souhaitait un échange avec le syndicat des jeunes et uniquement lui. Une discussion sans filtre, directe et hors la présence des caméras et des corps constitués. D'ailleurs, lui-même est venu sans ministre, ni conseiller agricole ! Après, j'ignore les raisons qui l'ont poussé à privilégier ce format de séquence. Ce choix appartient uniquement et exclusivement à ses services. En tout cas, l'objectif du Président n'était pas de faire des annonces mais d'avoir un échange post-mobilisation avec les jeunes et de recueillir leurs avis et réactions. Nous avons mis en avant nos structures, notre vision, nos doutes… Et le faire sur le terrain, c'est beaucoup plus parlant et efficace que depuis un bureau parisien».*

Concrètement, cela s'est passé comment ?

A.G. : *«Il n'a pas eu à chausser des bottes (sourires). On a fait le tour de l'exploitation. Nous étions en petit comité avec mon associé et trois autres agriculteurs. L'Élysée était plus nombreux que nous. On a passé en revue les différentes thématiques mises en avant lors de notre mobilisation : renouvellement des générations, transmission des exploitations, adaptation au changement climatique… On a débordé en évoquant, par exemple, des sujets locaux : le système coopératif, le loup, le soja de pays… Il s'est montré très intéressé, conscient des enjeux et de la difficulté des sujets. On a eu le temps durant les trois heures d'échange. Avant de repartir, on a dégusté ensemble quelques produits locaux qu'il a appréciés. C'était à la bonne franquette et sans chichi ! D'ailleurs, j'ignorais qu'il s'était arrêté, avant d'arriver chez moi, au bar-tabac de Roulans pour prendre un café et discuter avec les clients, là aussi en toute simplicité. Je l'ai appris par la presse».*

Vous allez retrouver le Président Macron lors de l'inauguration du Salon de l'Agriculture (le 24 février). La date limite fixée pour les premières avancées concrètes post-mobilisation approche. Quelles sont les premières tendances ?

A.G : *«J'ai noté la mise en place d'un travail efficace dans les préfectures. On verra au final comment l'ensemble va évoluer ! Difficile pour l'heure de se prononcer !»*

On imagine que vous lui avez fait passer une invitation pour les Terres de Jim de septembre dans le Doubs, à Mamirolle-Le Gratteris ?

A.G : *«Bien évidemment ! Il a inscrit ce rendez-vous à son agenda et a promis de venir. Il a déjà trois éditions à son actif. Mais par expérience, on sait tous que son agenda est soumis à moult aléas de dernière minute. Alors, on verra…»*

Propos recueillis par Ludovic Barbarossa (La Terre de chez nous)

// INNOVATIONS

Les services d'Agronov, mieux connus des adhérents

Le pôle régional d'innovations en agroécologie Agronov a réuni ses adhérents. Échange d'idées, mais aussi découvertes des dispositifs facilitant le lien entre entreprises innovantes et monde agricole étaient au programme.

Moment d'échanges et de rencontres privilégié, la Journée des adhérents du pôle d'innovation en agroécologie Agronov s'est tenue le 8 février à Bretenière, en Côte-d'Or. Sur les 122 adhérents du pôle, une soixantaine était présente pour un événement destiné à présenter le contexte agricole global, mieux connaître l'offre de services d'Agronov, apporter des idées et outils en lien avec le développement et l'innovation au service de l'agriculture, et renforcer les liens entre membres.

À cette occasion, Terres de Bourgogne a pu poser les enjeux agricoles régionaux à un moment où ceux-ci connaissaient une chambre d'écho inédite avec les manifestations paysannes de ces dernières semaines. Ce contexte mouvementé est riche d'enseignements pour les adhérents d'Agronov en attente d'informations sur les évolutions agricoles. Ils trouvaient là un condensé des préoccupations qui agitent l'agriculture : protection environnementale, changement climatique, complexité des normes… Autant de sujets qui constituent, pour ces entrepreneurs, des pistes de réflexions et des sources potentielles de solutions technologiques ou autres, aptes à combler certaines des attentes exprimées. De quoi travailler, donc !

Groupes de travail, newsletter, conseil…

Pour déployer des solutions innovantes dans des conditions optimales, il faut être bien accompagné. C'est la vocation d'Agronov qui est au côté des entreprises pour développer leur réseau, éclairer des décisions, promouvoir les projets et permettre aux innovations de se concrétiser. Concrètement, cela se traduit par l'organisation de groupes de travail (sols et biosolutions) ou d'envois réguliers de newsletters thématiques sur le carbone ou l'eau.

En 2023, l'équipe d'Agronov, présidée par Frédéric Imbert et dirigée par Liselore Martin, a aussi accompagné la constitution de dossiers de Partenariat européen pour l'innovation (PEI) dont trois ont abouti. Ils permettent de mettre en lien des acteurs issus de différents secteurs (scientifiques, agriculteurs, entreprises, collectivités, associations) afin de répondre à des problématiques agricoles. La journée des adhérents était également ponctuée d'ateliers qui portaient sur les thématiques suivantes :

- Améliorer ses connaissances agricoles pour booster son business
- L'expérimentation à la portée de tous
- Comment mobiliser la recherche publique pour développer sa recherche et développement
- Les réflexes simples et efficaces pour lancer sa communication

Témoignages d'adhérents

Des adhérents d'Agronov ont pu se présenter à cette occasion. Ce fut le cas pour Greenshield, membre du pôle depuis trois ans et qui développe des solutions pour mieux encadrer l'usage de produits phytos, à travers des modèles de prédiction des maladies sur le végétal. L'entreprise travaille avec les Chambres d'agriculture de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire et elle sera présente au prochain salon Vinéquip de Mâcon, organisé fin mars et sur lequel, pour la première fois, Agronov sera directement impliqué dans la présentation d'un espace Vigne et Climat. On pouvait aussi entendre une autre adhérente, Delphine Rauscent, originaire de l'Yonne et fondatrice de Vert Laine, qui explore des pistes de valorisation de la laine de mouton. Elle saluait les comités d'experts organisés par Agronov et qui, selon elle, *« permettent d'asseoir la crédibilité d'un projet innovant et de se constituer un réseau »*. Agronov, c'est également des moyens apportés à des porteurs d'innovations pour mener les expérimentations nécessaires à la validation de leurs projets. Cela repose sur des laboratoires, des serres et du travail en plein champ. Le pôle accompagne enfin sur la recherche de financements indispensables à ces expérimentations. Cette thématique de l'expérimentation était mise en lumière dans un atelier réunissant Terre Inovia, la ferme expérimentale de Jalogny (Ferm'Innov) en Saône-et-Loire, le Vinipôle Sud-Bourgogne ou l'Agence économique régionale (AER-BFC), gestionnaire de nombreuses aides à l'innovation.

Berty Robert

Agronov en chiffres

Le pôle régional d'innovation en agroécologie c'est :

- 122 adhérents, dont 90 entreprises, le reste étant constitué de centres de formation et de recherche, ou d'organisations professionnelles agricoles
- un nombre d'adhérents en hausse de 10 % depuis 2020
- 60 % des adhérents sont en Bourgogne-Franche-Comté, 34 % d'ailleurs en France et 6 % de l'étranger
- En 2023, 5 nouvelles structures ont adhéré au pôle : Agaric IG, Aptimiz, Bresson SAS, Xpert Agro, Foodpilot

ÉLEVAGE

// VENTE D'ANTENAIS

21 Plus que réussie !

La vente de l'AEMCCO a battu plusieurs records, jeudi dernier, à Arnay-le-Duc.

L'Association des éleveurs de moutons Charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) proposait sa vente annuelle de béliers le 8 février sous le hall de l'agriculture d'Arnay-le-Duc. Soixante et onze animaux étaient proposés par cinq élevages : le Gaec Gaudry (Marcheseuil), le Gaec Ferroux Frères (Savilly), le Gaec du Moulin de Jonchery (Diancey), l'EARL du champ de la Croix (Jouey) et l'élevage Maréchal (Viévy). Exactement 69 reproducteurs ont été vendus, au prix moyen de 627 euros ! Cette édition 2024 établit un nouveau record avec de tels niveaux de vente (97 %) et de prix. *« Nous avions de bons échos avant notre rendez-vous, il y avait une belle émulation, nous savions que les acheteurs allaient se déplacer, mais c'est une réelle surprise de terminer sur ce bilan… Seulement deux invendus : c'est du jamais vu. Tout le monde est satisfait »*, relève Baptiste Guyot, l'un des membres de l'association. Le niveau des cours de l'agneau et l'intérêt d'utiliser un *« bon »* bélier, souvent en croisement, pour améliorer la conformation des animaux produits, sont évoqués pour justifier un tel succès.

1 000 mercis !

Le jeune éleveur de Diancey, au nom de tous ses collègues, remercie les acheteurs, aussi bien fidèles que nouveaux, particuliers ou groupements : *« certains viennent chaque année de très loin et repartent avec cinq, six, ou sept antenais. Cela fait plaisir, une telle fidélité nous conforte dans nos choix et notre travail. Parmi les nouveaux cette année, nous avons accueilli EMC2, un groupement partenaire de notre OS qui est reparti avec huit béliers. Ils recherchaient des animaux spécifiques : des fils de béliers qualifiés RD, passés en station. Nous les remercions tout autant »*. Près de la moitié des béliers (33) a été acquise par les quatre groupements présents (Sicarev, Celmar, Terre d'Ovin et EMC2), le reste (36) l'a été par treize *« particuliers »*. Les partenaires de l'évènement ont également été salués, tout comme la Chambre d'agriculture pour l'édition du catalogue de la vente.

1 000 euros !

Ce n'était jamais arrivé à cette vente : un Charollais a atteint la barre des 1 000 euros. L'animal, né chez Adrien et Thierry Maréchal, à Viévy, a été acquis par Fabien Bidon, de Sexey-aux-Forges, un village près de Nancy. Cet éleveur de 350 brebis ne rate aucune édition de l'AEMCCO depuis 20 ans : *« il y a constamment des animaux de qualité et je suis toujours très content des résultats. Je recherche des béliers typés viande et ici, on trouve facilement l'animal qui nous correspond. Je ne me déplace d'ailleurs qu'à Arnay ! Cette année, j'ai acheté cinq antenais. Celui à 1 000 euros est exceptionnel sur plusieurs points, notamment son volume »*. La deuxième top-vente a été signée par un bélier d'Antoine Thibault, de Jouey, avec une très belle enchère, inédite elle aussi, à 960 euros, réalisée par Pierre Rupp, un éleveur de la Moselle.

AG



La top-vente a été réalisée par ce Charollais né chez Adrien et Thierry Maréchal, à Viévy. Le reproducteur a été acquis par Fabien Bidon, éleveur près de Nancy, ici à gauche.

// GESTION DES RISQUES

58 La protection d'un système

La maîtrise des risques sanitaires en élevage permet la mise place d'un environnement sain que ce soit pour l'éleveur ou son cheptel. Pour décliner certains leviers, le GDS 58 revient sur leurs intérêts.

Les actions de maîtrise des risques sanitaires en élevage constituent un levier majeur dans la protection sanitaire de son troupeau, et participent à la mise en place d'un environnement de travail serein. Ces actions regroupent l'ensemble des mesures de gestion, d'agencement de l'élevage et d'organisation du travail qui permettent de prévenir l'introduction d'agents pathogènes au sein de l'élevage, de limiter leur dissémination dans l'élevage, d'empêcher leur propagation vers d'autres élevages, la transmission à l'Homme et la diffusion dans l'environnement.

Penser à la prévention

Mettre en places des moyens de prévention permet d'éviter des protocoles curatifs coûteux, tant du point de vue économique que du temps de travail investi, et permet également d'éviter le développement d'antibiorésistance (par la réduction de l'usage d'antibiotiques). Outre les bénéfices apportés à l'exploitation par la réalisation d'actions préventives, la mise en place de mesures de maîtrise des risques sanitaires peut entrer dans le cadre d'un aspect réglementaire. En effet, la construction de certains dossiers d'indemnisation ou de subvention peut être soumise à la réalisation et à la validation d'un audit de biosécurité. Des grilles d'auto-évaluation de la biosécurité (selon l'espèce) ainsi que des guides des bonnes pratiques ont été élaborés par GDS France en collaboration avec la SNGTV, et sont disponibles sur le site internet de GDS France (Dans un objectif d'information sur les différentes mesures de gestion des risques sanitaires applicables dans les élevages, des articles seront prochainement publiées afin de les présenter). Bertrand Léger, président du GDS 58, stipule : *« Cet article est le premier d'une série de rappels de précautions, plus ou moins faciles à mettre en œuvre dans nos élevages, mais dont la négligence peut être lourde de conséquences en matière de sanitaire. Des témoignages seront la base de ces présentations »*.

Chloé Monget



Via différents articles, avec témoignages, le GDS 58 rappellera les leviers possibles à mettre en place pour la gestion des risques sanitaires.



// COLZA

Face au charançon, le positionnement est déterminant

Les charançons de la tige du colza sont les premiers ravageurs au printemps. Ils peuvent occasionner des éclatements de tige qui pénalisent le rendement, particulièrement les années sèches. Les moyens de lutte sont toujours efficaces. Mais le positionnement de l'intervention est déterminant pour garantir l'efficacité de la protection.

Les charançons de la tige colonisent les parcelles de colzas au début du printemps. Selon les conditions climatiques de l'année, le vol est précoce (mi-février) ou tardif (courant mars). Nous considérons qu'il y a un risque de dégât pour la culture dès lors que les insectes sont présents et que le colza est en cours de montaison (du stade C2 à E). L'état de la culture, son stade et sa hauteur de tige ou bien encore le nombre de captures dans une cuvette jaune ne sont pas des indicateurs suffisants pour décider d'une intervention ou d'une impasse insecticide à l'échelle de la parcelle. En revanche, la rétrospective des dernières campagnes montre que les années avec des vols précoces et massifs sont les années où nous constatons le plus de dégâts (fréquence et intensité) dans les parcelles à l'échelle d'un territoire. Ces années se caractérisent par ailleurs souvent par un second pic de vol fin mars - début avril.

Intervenir au pic de vol

Les agriculteurs qui souhaitent sécuriser leur production doivent intervenir 8 - 10 jours après les premières captures « significatives » ou idéalement au pic de vol régional (consulter le Bulletin de Santé du Végétal pour connaître la date du pic de vol à l'échelle du territoire). L'objectif est d'intervenir lorsqu'un maximum d'insectes est dans la parcelle et avant qu'ils ne débutent la phase active de ponte. Intervenir dès les premières captures en cuvette conduit le plus souvent à traiter trop tôt. Il vaut donc mieux patienter quelques jours, même s'il est vrai que l'organisation des chantiers (semis, azote…) et les conditions météorologiques peuvent compliquer la mise en œuvre à cette période de l'année.



Aurore Baillet

Cette photo montre des éclatements occasionnés par des piqûres de pontes de charançon de la tige du colza, en haut de tige.

A contrario, il ne faut pas négliger les infestations ou réinfestations tardives. Exit le seuil « tige 20 cm » : des éclatements de tiges peuvent survenir sous les bouquets floraux jusqu'au stade boutons (D2 - E). Généralement, une seule intervention bien positionnée suffit à maîtriser la majeure partie du risque. Toutefois, s'il survient un second pic de vol 2-3 semaines après l'application, une réintervention peut s'envisager.

// EN SAVOIR +

Ce QR Code donne accès à l'outil de prédiction des vols de ravageurs de Terres Inovia.

Des solutions insecticides toujours efficaces

L'efficacité de la lutte chimique dépend avant tout du positionnement de la protection et de sa persistance d'action. À ce jour, Terres Inovia n'a pas constaté de perte d'efficacité au champ. Le monitoring réalisé par l'Institut ne montre pas de phénomène de résistance émergent inquiétant. Les références Decis Protech 0,33 l/ha et Karaté Zeon 0,075 l/ha sont efficaces pour réduire les dégâts du charançon de la tige du colza (réduction du nombre de tiges déformées et/ou éclatées). Trebon 30 EC est comparable aux références. Sherpa 100 EW et Cythrine Max sont un peu en retrait. Mavrik Smart est inférieur aux références (synthèse des essais Terres Inovia). Terres Inovia met à disposition un outil de prédiction du vol de charançon de la tige du colza. L'outil informe sur la probabilité statistique de capture en cuvette. Les résultats sont présentés sous forme de graphique et de carte. Ils intègrent les données météorologiques prévisionnelles à 7 jours. L'outil a vocation à mettre en alerte mais il ne se substitue pas aux observations sur le terrain. Il ne donne pas d'indication sur l'analyse de risque et ne fournit pas de conseil de traitement.

Aurore Baillet - Terres Inovia





Terres Inovia met à disposition un outil de prédiction des vols de charançons.

// ARVALIS - ORGE DE PRINTEMPS

Une opportunité pour les parcelles qui n'ont pas pu être semées à l'automne

La part des orges de printemps dans la sole Bourguignonne progresse depuis 2013, jusqu'à atteindre un pic de 77 000 ha en 2020 (cf. figure 1), afin de compenser l'effritement progressif des orges d'hiver brassicoles soumises à des contraintes agronomiques et économiques. Dans le contexte de la campagne 2024 où les semis d'automne ont été perturbés par les pluies, l'opportunité de semer une orge de printemps est à envisager. ARVALIS Bourgogne Franche-Comté revient sur quelques points de l'itinéraire technique car c'est une espèce qui demande toutes les attentions car rendement et qualité doivent se construire sur un pas de temps court, entre début mars et mi-juillet.En France, en moyenne sur les 5 dernières années, les surfaces consacrées aux orges de printemps, semées en sortie d'hiver, s'établissent à 596 000 ha. De manière spécifique à cette espèce, les surfaces sont variables d'une année à l'autre en fonction de la quantité de céréales d'hiver implantées à l'automne précédent. Le débouché prioritaire est la malterie – brasserie qui en absorbe 2 à 3 millions de tonnes par an selon les conditions de l'année. La Bourgogne-Franche-Comté (BFC) consacre en moyenne 50 000 ha aux orges de printemps (cf. figure 1), essentiellement concentrés sur l'Yonne (27 800 ha) et la Côte-d'Or (24 500 ha) pour un rendement moyen de 47 q/ha cachant une variabilité interannuelle (de 36 q/ha en 2020 jusqu'à 59 q/ha en 2019) (cf. figure 1).

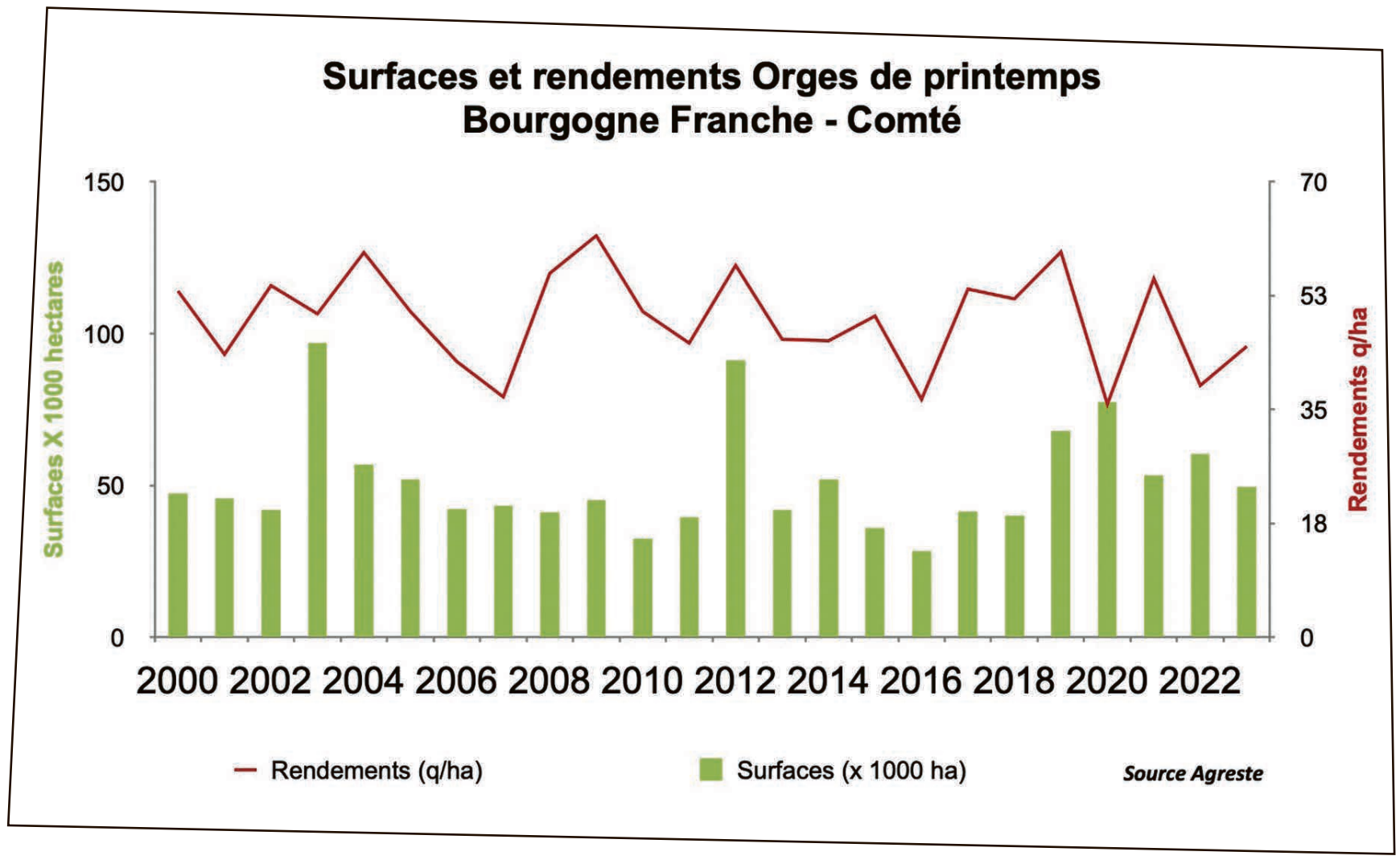


Fig. 1

// LA VARIÉTÉ

Choisir dans la liste des variétés préférées des brasseurs et malteurs de France

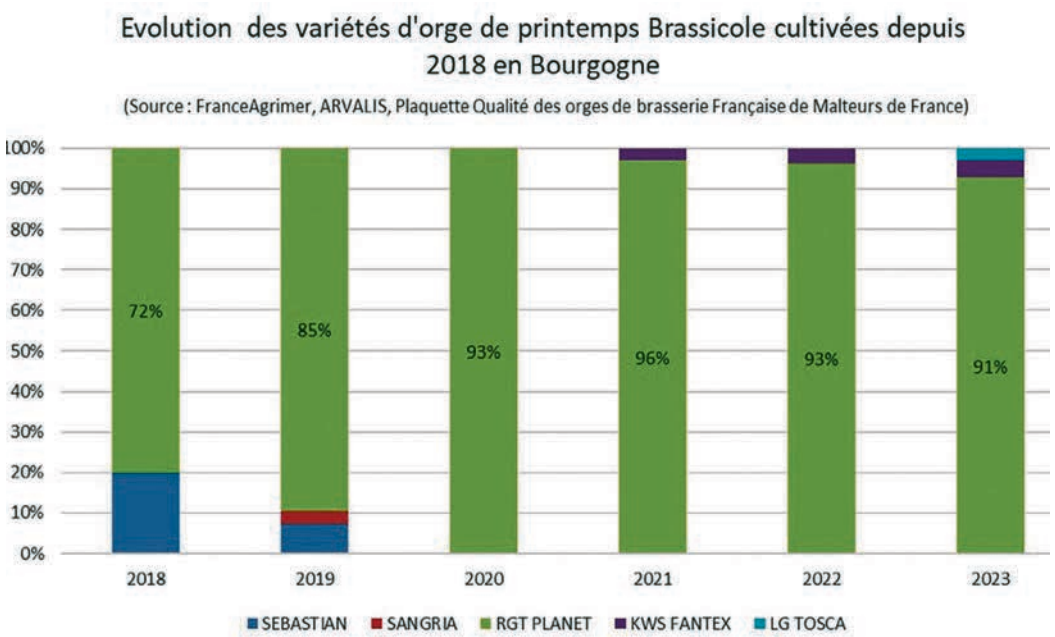


Fig. 2



LISTE DES VARIÉTES PRÉFÉRÉES DE MALTEURS DE FRANCE et BRASSEURS DE FRANCE
ORGES DE BRASSERIE - RECOLTE 2024

LIST OF PREFERRED VARIETIES BY MALTEURS DE FRANCE AND BRASSEURS DE FRANCE
MALTING BARLEY – 2024 CROP

VARIÉTÉS PRÉFÉRÉES*

ORGES DE PRINTEMPS		ORGES D'HIVER 2 RANGS	ORGES D'HIVER 6 RANGS
Supérieur à 15 000 ha →	RGT PLANET / KWS FANTEX		KWS FARO
Inférieur à 15 000 ha →	FANDAGA / LAUREATE	SALAMANDRE	PIXEL / ETINCEL / ISOCEL VISUEL
Usage limité →	LG TOSCA / KWS THALIS		DEMENTIEL / CARROUSEL (JNO) CONSTEL (JNO)

VARIÉTÉS EN OBSERVATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

Étape 2 →	LEXY / LG FLAMENCO	COMTESSE	
Étape 1 →	GRETA / LG RHAPSODY / SY CHASKA		TORRENTIEL (JNO) KWS DELIS (JNO)

*Certaines variétés dont les surfaces de production ont baissé restent brassicoles et apparaissent au dos de cet encart.

VARIÉTÉS ADMISES EN VALIDATION TECHNOLOGIQUE

STING / MAGNITUDE		

En observation commerciale et industrielle :
Etape 1 : Variétés ayant subi les tests pilotes IFBM et soumises à des épreuves en site industriel en vue de vérifier que toutes les attentes fonctionnelles de fabrication des Malteurs et des Brasseurs sont respectées. Cette période doit permettre à la variété de se développer commercialement.
Etape 2 : Variétés en cours de tests industriels en vue de vérifier que toutes les attentes fonctionnelles de fabrication des Malteurs et des Brasseurs sont respectées. Elles doivent être multipliées sur plus de 150 hectares et présenter un intérêt pour un malteur et un brasseur.
Admises en validation technologique : Sont admises en validation technologique celles nouvellement inscrites sur la liste à orientation Brasserie du CTPS et proposées par le CBMO aux tests pilotes IFBM.
Usage limité : Variété adaptée à certains cahiers des charges dont le débouché est à sécuriser.

Fig. 3

Du côté des variétés, la culture des orges de printemps a pour vocation quasi exclusive la production de malt. Il est donc fortement recommandé de cultiver les variétés pour lesquelles les organismes de collecte locaux ont un marché. Ces variétés sont sélectionnées dans la liste éditée chaque année par les Malteurs et Brasseurs de France.
La variété majoritairement cultivée en France et en BFC est RGT Planet. Bien qu'inscrite en 2014, elle s'impose depuis 2018 en remplacement de Sébastian.

Elle est cultivée en Bourgogne sur 90% des hectares d'orge de printemps (cf. Fig 2). Depuis 3 ans, KWS Fantex, variété préférée par le CBMO (Comité Bière Malt Orge) depuis 2020, tente de se faire une place. En 2023, pour la 1ère année LG TOSCA approuvée variété préférée par le CBMO depuis cette année arrive dans le top 3. Pour 2024, 2 nouvelles variétés Sting et Magnitude ont été admises en validation technologique par le CBMO (cf Fig 3), elles produisent respectivement 3 à 4% de plus en rendement que RGT Planet.

// LE SEMIS

Tout se construit à partir d'une implantation réussie

La date de semis est conditionnée par la date de ressuyage des sols et la possibilité d'exécuter une préparation superficielle en un minimum de passages. Suite à un hiver humide, il est souvent bénéfique d'attendre un ressuyage correct du sol plutôt que de vouloir semer à tout prix. Le créneau de semis idéal pour l'orge de printemps se situe dans une fourchette d'environ un mois, entre le 20 février et le 15 mars. Les semis avant le début de cette période sont souvent exposés à un coup de froid hivernal, alors que les graines sont en train de germer ou que la plante est encore peu vigoureuse. Le bilan d'une telle pratique est trop aléatoire pour être conseillé. Inversement, les semis après la fin de cette période (parfois nécessaires après un hiver humide), risquent de pénaliser la capacité de tallage de l'orge. Il faut donc penser, dans ce cas, à augmenter les densités de semis pour pallier cet inconvénient. De plus, un semis trop tardif peut décaler le cycle dans une séquence de jours échaudants pendant le remplissage des grains. Les hauts rendements sur les orges à deux rangs, comme le sont les orges de printemps, sont souvent atteints avec des peuplements épis élevés. La densité de semis aura pour objectif d'installer un peuplement suffisant, mais sans être excessif, pour éviter la verse assez fréquente sur cette espèce et par conséquent la baisse du calibrage. En BFC, les recommandations s'établissent sur des fourchettes de 300 à 350 gr/m² sur les sols de limons et de 350 à 450 gr/m² sur des argilo-calcaires plus ou moins caillouteux. (Fig 4)



Luc Pelcé

Fig. 4 : Orges de printemps à Bretenière (Côte-d'Or) le 8 avril 2016.

// DÉSHERBAGE

Les solutions ne sont pas nombreuses

Les orges de printemps sont beaucoup moins infestées en mauvaises herbes que ne le sont les céréales d'hiver. Ce type de culture de printemps est considérée comme un atout pour réduire le salissement des parcelles dans la rotation. Néanmoins, cet avantage semble se réduire au fur et à mesure que les années passent. En particulier, il convient d'être particulièrement vigilant vis-à-vis du ray-grass. Les solutions dans cette culture sont peu nombreuses. Il faudra profiter de l'interculture longue pour détruire un maximum de ray-grass (avant et après la culture intermédiaire). En cas de ray-grass résistants au mode d'action HRAC 1 (FOP/DEN), l'Avadex seul ne pourra gérer une infestation significative, mais sera indispensable. Le vulpin est plus rare car ses levées se font plutôt à l'automne mais il peut néanmoins envahir aussi cette culture, en lien avec des hivers de moins en moins rigoureux. Dans notre région, de plus en plus de cas sont signalés. La folle avoine est toujours assez répandue mais reste assez facile à gérer avec un produit foliaire (Axial Pratic…). Du côté des dicotylédones, la flore est souvent mixte entre les adventices traditionnelles et des plantes à germination printanière (renouées). L'orge de printemps est également l'occasion de mettre en œuvre du désherbage mécanique (herse étrille, houe rotative, roto-étrille) avec des niveaux d'efficacité beaucoup plus satisfaisants que sur les céréales d'hiver. Ces outils qui travaillent en plein (à choisir surtout en fonction de son type de sol) doivent être passés soit en prélevée à l'aveugle soit sur une culture très bien implantée. Idéalement, pensez à augmenter la densité de semis de 10-15 % pour compenser les pertes de pied possibles lors des passages. Le stade filament est le stade idéal à rechercher pour les adventices. Au-delà d'une feuille, les efficacités seront fortement réduites. À noter que ces outils sont plus efficaces sur adventices dicotylédones. (Fig 5)

Attention ! Actualité réglementaire: Dernière campagne pour l'AVADEX 480 (triallate) ! Date limite à la commercialisation : 29/03/2024. Date limite pour le stockage et pour l'utilisation : 29/03/2025.



Fig. 5

// LA FERTILISATION AZOTÉE

À piloter pour ne pas «louper» les situations favorables

Le calcul de la dose totale d'azote prévisionnelle se réalise selon la réglementation du dernier programme d'action de la directive nitrates mis en place dans chaque région. En BFC, le calcul s'appuie sur le bilan de masse en soustrayant un ensemble de fournitures du sol au besoin calculé avec un besoin unitaire par quintal de 2,5 kg d'azote. Le débouché des orges de printemps est majoritairement brassicole, ce qui implique de faire attention à la qualité technologique et notamment la teneur en protéines à travers la maîtrise de la dose totale et, dans une moindre mesure, le fractionnement. La gestion du fractionnement doit trouver un compromis entre efficacité acceptable (apports pas trop précoces) et une teneur en protéines compatible avec les exigences brassicoles.

Le fractionnement : semis (1 /3 de la dose) puis végétation (2/3 de la dose à 3F-fin tallage) est la stratégie la plus robuste

En agriculture, les pratiques prennent en compte les résultats pluriannuels, ce serait une erreur de baser une décision en 2024 sur le climat de l'année précédente, sachant que le climat est de plus en plus variable… Que sera le printemps 2024 ? Que ce soit au niveau du suivi des cumuls de pluies sur les stations météo de la région ou bien d'études plus pointues de météorologues, tous s'accordent à dire qu'il n'y a pas de tendance significative (mais de la variabilité) sur l'évolution des pluies printanières pour le futur.

Partant de ce constat et de l'inconnue du climat à horizon 1-2 mois, la stratégie de fractionner (semis puis tallage) est la plus robuste car elle permet de répartir les risques entre année sèche et année humide. L'apport en végétation doit être raisonné selon les pluies plus qu'à un stade précis. Ainsi si entre 3 feuilles et début tallage des pluies sont annoncées, il faudra en profiter !

Le N-tester pour corriger les carences éventuelles et profiter des pluies de mai !

En général, il est souvent observé un retour des pluies fin avril – début mai, il faut donc profiter du N-tester (méthode HNT EXTRA cf. figure 6) qui est la seule solution pour revoir la dose selon le potentiel de l'année et l'état de nutrition des plantes. Des gains de rendements sont à la clé tout en restant dans la fourchette 9.5-10.5% de protéines ! Attention, il faudra prévoir une bande sur-fertilisée dès l'apport d'azote au semis, et les diagnostics ne sont réalisables qu'autour d'un nœud.

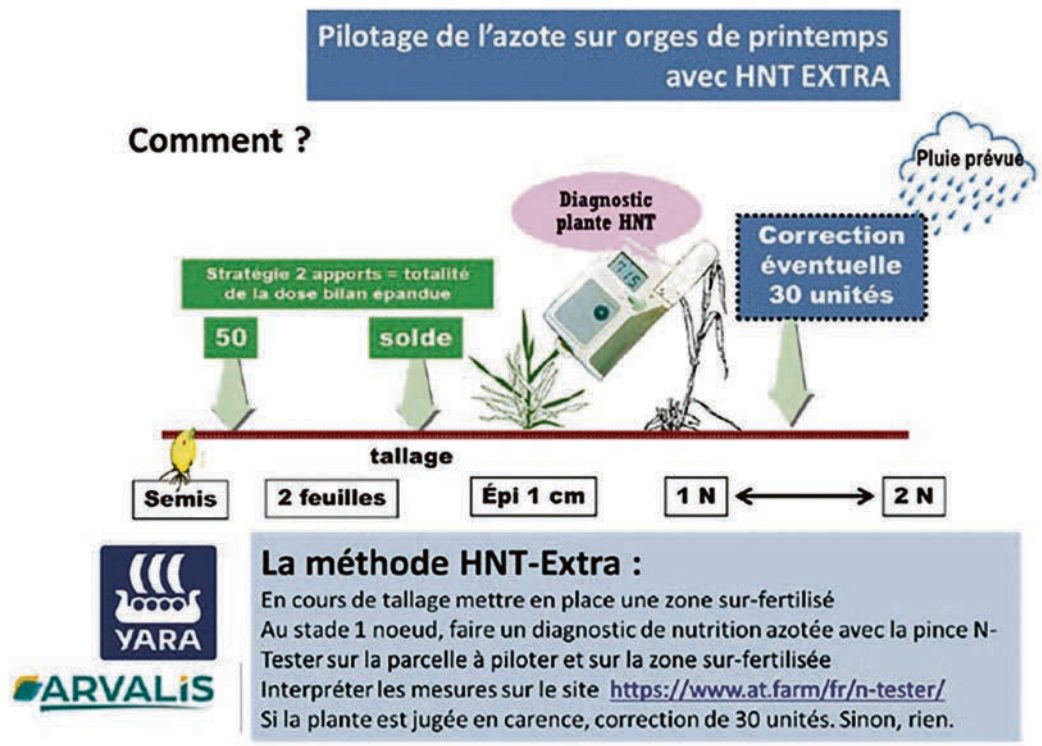


Fig. 6

L'enfouissement de l'apport en solution azotée au semis : toujours gagnant

Rappelons également que l'enfouissement de l'apport au semis lorsqu'il est réalisé en solution azotée permet de gagner en moyenne 2 q/ha et 5 à 10% d'efficacité de l'azote (CAU).

//MALADIE

Une nuisibilité faible en moyenne

Les dégâts dus aux maladies sur les orges de printemps sont en général atténués par la rapidité de croissance et de maturation de cette espèce. Ils sont généralement compris dans une fourchette de 5 à 8 q/ha selon les variétés pour les semis de printemps. Mais, il reste toujours vrai que la lutte contre les maladies contribue à un meilleur remplissage des grains, donc permet d'obtenir de meilleurs calibrages, critère majeur pour les orges brassicoles.

Les résultats expérimentaux enregistrés au cours des années passées ont montré l'intérêt d'adapter la protection fongicide à la sensibilité des variétés. Dans la grande majorité des situations, un traitement unique au stade dernière feuille étalée peut être considéré comme la règle. Plus spécifiquement vis-à-vis de la rhynchosporiose sur les variétés sensibles telles que LG Tosca, et plus récemment Sting, il faudra envisager un premier traitement en végétation si la maladie est présente tôt. Le cas a peu de risques de se présenter en BFC. À titre indicatif, avec un prix de vente de l'orge autour de 220 €/t et une nuisibilité attendue d'environ 8 q/ha, la dépense en fongicides optimale s'établie à 50 €/ha. Dans les situations, ultra-majoritaires, à un traitement unique au stade dernière feuille étalée, on peut citer, sans être exhaustif, un certain nombre de solutions techniquement équivalentes (cf. figure 7).

Bien souvent, les orges de printemps reçoivent facilement un régulateur de croissance. Cette pratique sécuritaire est peu adaptée à une espèce qui montre souvent des signes de phytotoxicité suite à un traitement. L'évaluation du risque peut se faire dès le semis selon les classes de sensibilité variétale. Un ajustement est possible à partir du stade épi 1 cm en fonction de l'état de végétation. C'est en particulier vrai pour les variétés les plus sensibles à la verse, telles que RGT Planet, KWS Thalis. Si le tallage a été contraint par les conditions climatiques, le risque devient alors faible comme généralement observé par exemple sur la variété KWS Fantex ainsi que LG Flamenco ou plus récemment Sting et Magnitude. À l'inverse, si le tallage est pléthorique et la montaison des tiges sans contrainte, alors le risque de verse devient élevé pour la majorité des variétés cultivées. Sans être exhaustif, des produits tels que MEDAX TOP 0.5L, BOGOTA PLUS 0.8 au stade 1 nœud ou BAIA E 0.5 au stade 2 nœuds feront l'affaire. (Fig 8)

Diane Chavassieux et Léa Bounhoure,
ARVALIS Bourgogne Franche-Comté

			Caractéristiques physiologiques		Résistances aux maladies				
Obtenteur/ présentateur	Nom	Année d'inscription	Précocité épiaison	Verse	Oïdium (1)	Rhynchosporiose	Helminthosporiose	Rouille naine (1)	Ramulariose
SEC	Explorer	2011	5.5	6	3	5	7	6	6
SU	Fandaga	2017	5	6	8	6	7	5	5
SEC	Focus	2018	5	6	5	6	6	6	(7)
SEC	Greta	2022	5.5	6	8	(6)	5	4	
KWM	KWS Fantex	2016	5	6.5	8	6	6	5	6
KWM	KWS Thalis	2021	6	(6)	8	6	5	6	
SYN	Laureate	2017	4.5	6	8	6	(7)	6	(6)
SEC	Lexy	2021	5	(6)	7	6	6	5	
LG	LG Flamenco	2021	5	6.5	7	6	5	4	
LG	LG Rhapsody	2022	5.5	5.5	8	(6)	(6)	5	
LG	LG Tosca	2019	5.5	6	(7)	(5)	6	5	6
UNI	Magnitude	2023	5.5	6.5				8	
RAG	RGT Planet	2014	5.5	6	8	6	5	5	6
SU	Sting	2023	5.5	7				5	
UNI	Sunshine	2009	5.5	7	7	7	7	7	
SYN	SY Chaska	2022	5.5	6	8	(5)	(7)	(6)	

Fig. 8

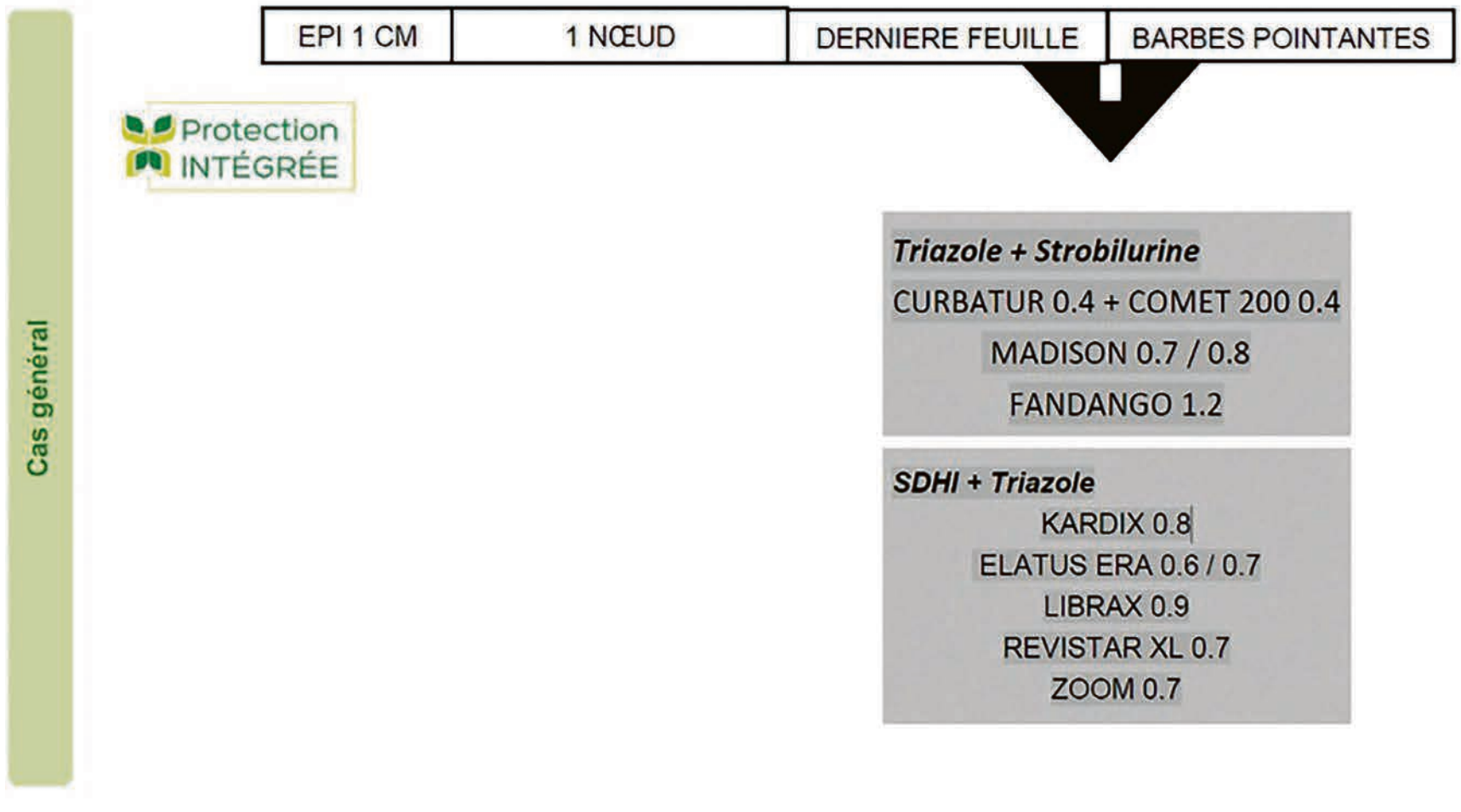


Fig. 7

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

// VIANDE

21 Une filière gérée de A à Z

Sébastien et Maxime Asdrubal, éleveurs à Is-sur-Tille, ont proposé la visite de leur boucherie et de leur atelier de découpe, le 1er février.



Les deux agriculteurs aux côtés de François Sauvadet, président du Conseil départemental.



Le magasin accueille de nombreux clients depuis l'ouverture. La viande rouge provient de l'atelier d'engraissement de la SARL Élevage Asdrubal et d'autres élevages du département. La boucherie propose en parallèle de la volaille, du veau, de la viande ovine et porcine. Carnésien, c'est aussi une fromagerie, une charcuterie, une épicerie, une carte traiteur, des plats chauds à emporter, sans oublier des des fruits et légumes, des produits secs, des boissons...



La viande est travaillée après une maturation de trois semaines par plusieurs bouchers salariés. Les prix pratiqués en boutique ne sont pas plus élevés que sur le marché : preuve que les produits locaux et de qualité sont accessibles.

Les clients affluent au 12, rue François Mitterrand à Is-sur-Tille, depuis le 1er septembre. À cette adresse, deux éleveurs bovins ont ouvert une boucherie ainsi qu'un atelier de découpe qui rencontrent un bien joli succès. Jeudi 1er février, des membres du Conseil départemental étaient invités pour visiter ce site dans lequel travaillent aujourd'hui douze salariés. La récente obtention du label 100 % Côte-d'Or a été célébrée à cette occasion. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, était également de la partie.

Tout pour faire

Carnésien, nom donné à l'établissement, a été conçu pour *« pérenniser l'exploitation familiale et créer un système résilient, en maîtrisant la filière de A à Z »* : *« nous voulions sortir du commerce traditionnel dans lequel l'agro-alimentaire épilogue chaque jour pour tirer les prix vers le bas »*, confie Maxime Asdrubal, 36 ans. L'atelier de découpe, qui s'étend sur 800 m² à l'arrière de la boutique, est la *« colonne vertébrale »* du projet : de nombreux équipements dédiés à la transformation et au conditionnement permettent de répondre à tout type d'appel d'offres. Une salle est même exclusivement dédiée au steak haché : on y trouve tout le matériel nécessaire pour confectionner des produits frais, surgelés, en barquette, avec la possibilité d'obtenir des DLC rallongées. *« Nous avons fait le constat que 50 % de la viande bovine consommée par les citoyens est sous forme de steak haché. Nous croyons en ce débouché et un lourd investissement a été réalisé dans ce domaine »*, observe Maxime Asdrubal. Des services de transformation sont proposés aux consommateurs, aux collectivités, aux restaurants mais aussi aux éleveurs, avec différentes formules. *« Nous pouvons aller chercher les animaux dans les fermes puis ramener directement les colis aux éleveurs »*, ajoute Sébastien Asdrubal, 41 ans.

AG

Renseignements : contact@carnesien.fr, 06 07 40 68 22, 06 73 73 51 83.

// ALTERNANCE

21 89 Le Crédit Agricole lance une campagne de recrutement

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne recrutera 80 alternants d'ici le mois de juin. La campagne de recrutement « Crush sur CACB » est lancée.

Chaque année, le développement de l'alternance fait ses preuves, légitimant l'objectif de près de 80 alternants par an au Crédit Agricole Champagne-Bourgogne. En 2023, 72 alternants (50 sur des fonctions commerciales et 22 sur des fonctions supports) ont rejoint l'entreprise. Un alternant sur deux a reçu une proposition d'embauche à l'issue de sa formation. Avec la campagne de recrutement actuellement lancée, la banque souhaite contribuer à l'insertion des jeunes dans le milieu professionnel et identifier des futurs talents, tout en participant à l'attractivité de son territoire. L'apprentissage constitue une véritable voie d'excellence. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne propose aux jeunes les conditions pour qu'ils se forment dans un environnement professionnel tout en les accompagnant dans la suite de leur carrière. Immergé au sein des équipes de la Caisse régionale, l'alternant pourra se façonner une expérience professionnelle : réseau d'agences, centres d'affaires, banque privée… en tant que conseiller bancaire et assurances, agricole/viticole, patrimonial et professionnel : des missions variées alliant le sens du service client et des compétences techniques. Il propose aussi des opportunités au sein des métiers des fonctions support : ressources humaines, marketing, communication, audit, data et développement web… Les opportunités d'alternance proposées sont accessibles aux étudiants préparant un Bac + 3 à Bac + 5. Elles sont disponibles sur le site dédié : https://ca-cb-recrute.talent-soft.com/offre-de-emploi/listeoffres.aspx.

D'après communiqué

// ENTREPRISES

58 Malécot Poirier Agri s'installe à Varzy

Ce concessionnaire nivernais étoffe le maillage de son territoire avec l'implantation d'une nouvelle unité.

Le concessionnaire de la marque Deutz-Fahr de Saint-Loup-des-Bois, dans la Nièvre, poursuit le maillage de son secteur avec une volonté affichée de renforcement de la proximité et du service. Malécot Poirier Agri vient ainsi d'ouvrir sa sixième base à Varzy, dans le nord du département. Stéphane Malécot, qui dirige le groupe familial, a fait l'acquisition auprès de la communauté de communes du Haut Nivernais Val d'Yonne, d'un bâtiment de 900 m², à la sortie de la ville, sur la route de Corvol. Si des travaux d'aménagement sont nécessaires et devraient débuter dans les prochains jours, le bâtiment est adapté à l'activité agricole avec une hauteur largement suffisante pour accueillir des moissonneuses-batteuses. Il dispose également d'un pont roulant qui est déjà en place, un outil bien pratique pour le dépannage des machines agricoles. À l'extérieur, on profite de l'hiver pour préparer les espaces verts qui entoureront et orneront le bâtiment pour lequel un quai de déchargement est aussi prévu. À l'intérieur, des bureaux existants seront rafraîchis, d'autres seront créés et un espace magasin libre-service sera proposé aux agriculteurs de cette région de polyculture-élevage. L'équipe, quant à elle, est déjà opérationnelle : elle compte trois mécaniciens, un magasinier et un vendeur du secteur en la personne de Quentin Millot, qui accueille déjà les premiers clients.



L'implantation du concessionnaire se fait dans un bâtiment acquis auprès de la communauté de communes du Haut Nivernais Val d'Yonne.

// RECONQUÊTE DU COMMERCE RURAL

58 Transformation en cours à Arleuf

Après la première vague de financement du programme de reconquête du commerce rural, 43 nouveaux lauréats ont été dévoilés fin 2023, dont 4 communes nivernaises.

À l'image de la commune de Chaumard[1] et de La Chapelle-Saint-André[2], Arleuf a été sélectionnée, avec trois autres communes (Livry, Chaulgnes, La Marche), pour recevoir une subvention afin de réaliser des travaux d'un de ses commerces ou d'en créer un. Ainsi, Arleuf obtient une subvention de 15000 euros (attribuée à Christelle Sueur, gérante du commerce multiservices). Jean-Luc Blandin, maire de la commune insiste: *« c'est un coup de pouce, mais cela n'est clairement pas suffisant »*.

Pour mémoire, cette subvention est attribuée dans le cadre du Programme de reconquête du commerce rural inclus dans le Plan France ruralités présenté en juin 2023 par le gouvernement et censé apporter un soutien aux commerces multiservices, itinérants ou sédentaires. Ce fonds de 36 M€ s'étalera sur trois ans. Au total, le gouvernement dénombre 224 lauréats répartis dans 72 départements. Les aides à l'investissement peuvent s'élever jusqu'à 80000 euros pour les projets sédentaires et 25000 euros pour les itinérants. Les porteurs de projets peuvent déposer leur candidature sur https://fondscommerce.anct.gouv.fr/

Plus d'informations sur https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/accompagnement- linstallation-de-commerces-en-milieu-rural-1058



L'isolation de la partie supérieure du commerce sera totalement revue prochainement. Les 15000 euros de subvention du Plan de reconquête du commerce rural financeront l'achat de matériels.

Insuffisant ?

Le maire d'Arleuf poursuit sa pensée: *« Pour moi, même si toutes les subventions sont bonnes à prendre, ce Plan Ruralité et ce programme de reconquête ne sont que des effets d'annonces. En effet, nombre de petites communes ne peuvent pas établir les dossiers de candidatures par manque de moyens humains et d'autofinancement. De plus, quand on voit les prix des matériaux aujourd'hui, sans parler des études nécessaires pour réaliser ces projets, ces montants d'aides ne représentent pas grand-chose. Si on veut sauver la ruralité, c'est à nous, maire, de nous débrouiller et de trouver des projets pertinents, dans nos moyens, pour faire revivre nos campagnes. Pour moi, le but de tout cela est d'attirer des habitants résidents à l'année. Même si les résidences secondaires sont légion par chez nous, nous avons constaté que dans certains cas les propriétaires finissaient par venir vivre ici tout le temps ; preuve que nos campagnes sont accueillantes »*.



Le gîte d'étape en cours de restauration devrait ouvrir d'ici juin 2024.

En détail

Ainsi, pour Arleuf, la subvention de 15000 euros a été attribuée à Christelle Sueur, gérante du commerce multiservice, pour l'achat de matériels. Par la suite, Jean-Luc Blandin envisage d'autres investissements sur le bâtiment en lui-même cette fois: *« Il est important pour nous de conserver ce bâtiment dans un état de bon fonctionnement car il se situe sur la rue principale du bourg d'Arleuf »*. Réouverte en septembre 2023 et actuellement tenue par Christelle Sueur, la partie commerce est un véritable *« point de rendez-vous pour toutes les générations »*. Épicerie, bar ou encore restaurant (avec vente à emporter notamment), ce lieu accueille aussi des activités ludiques collectives. Le maire précise: *« Fermé en 2022, ce commerce a mis un an avant d'être repris ; ce qui nous fait grandement plaisir, car cette adresse fait partie du paysage Arleuquin »*. Après une première rénovation en 2015, l'isolation sous comble du bâtiment sera revue prochainement, dans l'optique de louer le logement de la partie supérieure: *« À cause des nombreuses normes locatives à respecter, nous ne pouvions pas proposer ce bien à la location. Si nous sommes contents de voir avancer ce dossier, malheureusement nous avons plusieurs bâtiments qui mériteraient un traitement du même type car pour moi l'important est de conserver le patrimoine immobilier existant »*.

Conservation

Dans cette veine, un gîte d'étape est en cours de travaux: *« Ce service manquait à notre commune, et je pense que cela offrira une belle visibilité à notre territoire »*. Ainsi, sur près de 140 m² (sur deux niveaux), le gîte pourra accueillir 15 personnes: *« Nous n'avons pas encore acté s'il s'agira d'une gérance totale ou si la mairie prendra cela en régie. Nous espérons une ouverture d'ici juin 2024, pile pour la saison touristique »*. Pour ce projet, la mairie est allée chercher nombre de subventions à l'État (Plan Avenir Montagne et DETR), au Conseil régional, au Conseil départemental, au SIEEN ou encore à la Communautés de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs. Au total, ce projet s'élève à environ 710000 euros. *« Sans ces financements, on ne peut rien faire. Mais il faut avouer que ce mille-feuilles de demandes est un parcours du combattant »*. Pour l'avenir, Jean-Luc Blandin reste confiant: *« le futur de nos communes rurales est entre les mains des administrés et des élus locaux. Même si nous avons parlé de grands projets aujourd'hui, je pense qu'avec peu de moyens on peut tout de même réaliser de jolies choses, car finalement, c'est l'humain qui prime dans tout cela »*.

Chloé Monget

1. voir TDB n° 1748
2. voir TDB n° 1753

// SDIS - GROUPAMA

Ces héros à quatre pattes

Après plusieurs mois à être formés par le SDIS de l'Yonne, pour devenir chiens sauveteurs en Ukraine, des jeunes malinois ont été confiés à leurs nouveaux maîtres, des sapeurs-pompiers ukrainiens. Les chiens ont désormais la lourde tâche de repérer des victimes de la guerre, souvent enfouis sous des décombres, afin de sauver des vies.



La transmission officielle de deux chiens s'est faite le vendredi 2 février, lors d'une cérémonie.



Groupama a fait un don de 4 000 euros au SDIS pour la formation des chiens.

Si vous voulez la belle histoire de ce début d'année, la voici et elle a vu le jour dans l'Yonne. Durant plusieurs mois, des jeunes malinois ont été recueillis et formés par le SDIS de l'Yonne, pour devenir chiens sauveteurs en Ukraine.

Durant quelques jours, fin janvier, des sapeurs-pompiers ukrainiens du CIRR (centre interrégional de réaction rapide) étaient dans l'Yonne, aux côtés de leurs homologues icaunais, pour se familiariser avec leurs nouveaux protégés. La transmission officielle de deux chiens s'est faite le vendredi 2 février, lors d'une cérémonie, au centre d'incendie et de secours d'Auxerre. Et l'émotion était forte pour les pompiers de l'Yonne de voir partir leurs amis à quatre pattes. Mais la cause est belle, car ces derniers ont désormais la lourde tâche d'aider à repérer des victimes de la guerre, souvent enfouis sous des décombres, afin de sauver des vies. Sapeurs-pompiers français comme ukrainiens sont convaincus que les sauvetages seront nombreux. C'est d'ailleurs avec une immense reconnaissance qu'Olexandr Pachkovskyi, directeur adjoint du CIRR de l'État ukrainien, s'est adressée aux nombreux partenaires, qui ont soutenu la cause, présents lors de cette cérémonie : « *À chaque vie sauvée, on pensera à vous* ».

Un don de 4 000 euros de Groupama

Parmi les soutiens de cette opération se trouve Groupama, qui a fait un don de 4 000 euros pour contribuer à la formation des chiens. Pour Pascal Maupois, président de la fédération de l'Yonne de Groupama Paris Val de Loire, la question ne s'est pas posée au moment de répondre positivement au soutien de ce projet. « *On a tout de suite adhéré. On l'a entendu dans les différents discours les termes d'humanité, de solidarité, ce sont nos valeurs chez Groupama. Et nous, nous soutenons l'Ukraine* ».

Le partenariat entre le SDIS de l'Yonne et Groupama n'est pas nouveau. « *Les sapeurs-pompiers nous aident beaucoup, notamment à travers nos formations aux gestes qui sauvent et dans la prévention en général. C'était logique pour nous de confirmer ce partenariat* », ajoute Pascal Maupois.

Les deux jeunes malinois sont déjà engagés sur le terrain en Ukraine. Ils seront prochainement rejoints par deux autres chiens, en cours de formations. « *Parmi ces chiens, certains étaient en difficulté, ont été sauvés. Désormais, ces chiens, à leur tour, vont sauver des vies humaines. C'est un super projet qui est très important pour tout le département* », conclut Pascal Maupois.

Christopher Levé

// COOPÉRATION INTERNATIONALE

Ouvrir ses horizons

Le 30 janvier, le Legta du Morvan (Château-Chinon), organisait une journée dédiée à la Coopération internationale.

Cette année, la journée dédiée à la Coopération internationale organisée au Legta du Morvan (Château-Chinon) le 30 janvier, avait pour thème la mobilité Internationale. Pour mémoire, la coopération internationale fait partie des cinq missions de l'enseignement agricole.

Muriel Veyne, enseignante d'éducation socioculturelle, précise : « *cette mobilité est le fait d'aller vivre ailleurs pendant un moment pour étudier, se former, travailler ou encore pour le loisir* ». Elle rappelle aussi aux élèves : « *Durant un séjour à l'étranger, vous développerez certaines compétences comme la flexibilité, l'adaptation, l'acquisition de nouveaux savoir-faire ; nul n'est besoin d'insister sur le fait que ces points sont très prisés par les employeurs. Cela peut faire la différence lors d'une embauche* ».

Retour d'expériences

Durant cette journée, différents rendez-vous étaient proposés aux élèves de l'établissement avec le Conseil régional, le bureau Info jeunesse de Nevers, Artisans du Monde, l'association Beogo Neere, Afdi ou encore des exploitants étrangers comme Antony Iskandar, accompagné par son épouse Marie-Élise (1). Ils indiquent : « *Nous sommes venus partager nos parcours pour montrer qu'il est possible d'aller à l'étranger même quand on est exploitant* ». Ainsi, ils sont revenus sur le départ d'Antony du Liban pour la France puis pour l'Ukraine, avec Marie-Élise. Cette dernière stipule : « *Même si aujourd'hui les technologies sont avancées en matière de traduction, je pense qu'il est important de travailler les langues car savoir dire quelques mots est toujours un plus. En ce qui concerne l'anglais, il est incontournable, que ce soit pour faire du commerce à l'étranger ou encore pour lire certaines notices de matériels* ». Antony rebondit : « *il faut voir le monde comme une grande ville, et les pays comme des quartiers de celle-ci. Vous avez la chance d'avoir un passeport français, ce qui ne vous bloque dans aucune destination. Ce passeport vaut de l'or, alors profitez-en* ».

De son côté, Marcel Cottin, exploitant à la retraite et membre d'Afdi, est venu partager son expérience en parlant de son engagement auprès d'Afdi (2) via notamment son dernier voyage à Madagascar (3) : « *Le contexte géopolitique international a des conséquences sur les marchés, et cela en a donc sur votre activité même si vous êtes en France. Il faut constamment rester en alerte car une décision prise au bon moment peut vous épargner bien des tracas. De plus, aller voir comment les autres pays cultivent peut vous donner des idées pour votre propre exploitation. Cela vaut vraiment le coup et il existe de nombreux leviers pour vous aider à partir à l'étranger* ». Il conclut : « *En somme, je vous conseille de rester ouverts et curieux car cela pourra toujours vous servir* ». Outre les pays cités plus haut, les élèves du Legta du Morvan ont aussi été sensibilisés à la vie au Québec, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Mexique, en Algérie, en Suisse ou encore en Nouvelle-Zélande.

Chloé Monget

1. voir TDB n° 1752
2. voir TDB n° 1682
3. voir TDB n° 1761



Antony et Marie-Élise Iskandar avec Marcel Cottin partageant leurs expériences de l'étranger avec les élèves du Legta de Château-Chinon.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Maintien et actualisation des compétences

• 27 février à Bretenière

// Gagner en visibilité sur les réseaux sociaux

• 4 mars à Bretenière et 4 avril en demi-journée à distance

// Risques et assurances de l'exploitation agricole

• 7 mars à Bretenière

Corine GARNIER PENNING, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Prévention des pathologies en élevage ruminants

• Le 20 et 21 février

Bio BFC propose une formation ayant pour objectifs : d'établir une posologie d'administration des plantes moulues et/ou d'huile essentielle afin de stimuler efficacement les défenses immunitaires des animaux avant une période à risque ; concevoir un plan de complémentation adapté à son élevage et à chaque catégorie d'animaux, intégrer ces mélanges dans un bloc à lécher fabriqué à la ferme. Ces sujets seront développés par Michel Bouy (vétérinaire Cabinet Antikor) et Damien Nicolas (Bio BFC). Horaires de la formation : 9 h à 17 h. Lieu de formation : Decize.

Renseignements : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01 ou à damien.nicolas@biobfc.org

// Cultures légumières : protection intégrée sous-abris

• Le 27 février

Les légumes produits sous abris font souvent l'objet d'attaques par des ravageurs et maladies bien spécifiques. Afin de les prévenir, la Chambre d'agriculture propose une formation sur ce thème portée plus précisément sur la protection des plantes sous-abris en privilégiant l'utilisation de moyens de protection biologique intégrée (PBI). Elle aura lieu le 27 février , lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// MAEC - J'optimise mes engagements dans une mesure autonomie fourragère

• Jeudi 22 février (après-midi) et jeudi 7 mars (après-midi)

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Tiphaine Trousson (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 21.

// Produire du CBD

• Jeudi 29 février

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Déborah Colard (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 19.

MSA Bourgogne De nouveaux horaires pour l'accueil téléphonique

Depuis le 1er février, les horaires de l'accueil téléphonique de la MSA Bourgogne évoluent, pour mieux vous servir :
lundi, mercredi, jeudi : 9 heures-midi et 13h30-16h30
mardi : 13h30 – 16h30 - vendredi : 9 heures-midi et 13h30-16 heures
Vous êtes un particulier, salarié, retraité, ayant droit, tiers destinataire de paiements, non-adhérent MSA : 03 85 39 50 83
Vous êtes un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, cotisant de solidarité, employeur de main d'œuvre, centre de gestion, cabinet comptable… : 03 85 39 51 75
Vous êtes un professionnel de santé : 03 85 39 50 85 - **Votre demande concerne le domaine Action Sanitaire et Sociale :** 03 80 63 22 73
Recouvrement / Contentieux : 03 86 47 37 70 - **Santé Sécurité au Travail :** 03 80 63 22 02
Rencontrer la MSA : Dans l'une des 4 agences territoriales (Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre) :
Sans rendez-vous les lundis et jeudis, de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 ;
Exclusivement sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis.
Dans l'un de nos 15 points d'accueil : Exclusivement sur rendez-vous.
Pour prendre rendez-vous :
Via le service en ligne « Demander un rendez-vous » sur bourgogne.msa.fr en se connectant à Mon espace privé.
Par téléphone au 03 85 39 50 83

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Se former à la conduite d'engins agricoles

• Vendredi 16, mardi 20 et vendredi 23 février

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or. La formation dure une journée. Les prochaines vont se tenir vendredi 16, mardi 20 et vendredi 23 février. Les pré-requis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Grand-est.centaure.com

// Se former à la conduite d'engins agricoles

• Vendredi 23 et lundi 26 février, mercredi 6 mars

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or. La formation dure une journée. Les prochaines vont se tenir vendredi 23 et lundi 26 février ainsi que mercredi 6 mars. Les pré-requis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Grand-est.centaure.com

NIÈVRE

// Réunion publiques

• À partir du 21 février

Quatre communes se sont engagés dans la démarche Bouge ton coq ! Pour la création d'épiceries participatives dans des communes qui n'ont plus de commerce. Dans ce cadre, des réunions publiques y seront organisées pour présenter aux habitants, commerçants, élus, producteurs, etc. le mode opératoire d'une épicerie participative. Les rendez-vous sont fixés : le jeudi 8 février, à 18 h, à Champvert (Centre socio-culturel) ;le mercredi 21 février, à 18 h 30, à Chevenon (salle des fêtes) ; le mardi 5 mars, à 18 h, à La Nocle-Maulaix (salle des fêtes) ; le lundi 11 mars, à 18 h 45, à Marigny-l'Église (mairie).

// Journées portes ouvertes

• 9 mars

L'École de Production du Morvan (EDPM 58) ouvre ses portes pour la première fois pour faire découvrir les métiers de la scierie et ses locaux de Charnizot (Biches). Ouverture de 10 h 30 à 16 h 30.

Renseignements : 07 64 08 58 88.

YONNE

// Portes ouvertes de bâtiments d'élevage

• Vendredi 16 février

La Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé organise leurs journées portes ouvertes de bâtiments d'élevage du 13 au 16 février. Le vendredi 16 février, la Scea de Tameron (10 rue du Tilleul, Montillot) à Tameron ouvre les portes de son exploitation en bovin viande. La thématique de la journée : un bâtiment dans l'air du temps.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la Production agricole de des Cuma

Comme chaque année la grille des salaires fait l'objet de négociations dans le cadre de la commission nationale de négociation. Cette année, les partenaires sociaux se sont réunis le 18 janvier 2024 pour négocier la grille nationale des salaires de la Convention collective nationale de la Production agricole et des Cuma.
Un accord a été trouvé et sera applicable dès que l'arrêté d'extension paraîtra dans quelques semaines.
Aussi, la grille de salaire à appliquer à partir de janvier 2024 est la suivante.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,65
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,98
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/02/2024

Broutards 6-12 mois — *Effectif : 388*

Poids	Conformation	Cours relevé (euros/kg vif) Mini	Maxi	Moyenne	Variation
250 - 300 kg	E				
	U	3,80	3,92	3,90	+0,19
	R	3,721	3,91	3,80	=
300 - 350 kg	E				
	U	3,67	3,81	3,74	- 0,09
	R				
350 - 400 kg	E				
	U	3,63	3,89	3,72	+ 0,02
	R	3,46	3,64	3,57	-0,01
400 - 450 kg	E				
	U	3,51	3,70	3,62	=
	R				
450 - 500 kg	E				
	U	3,47	3,62	3,57	+ 0,02
	R				

Laitonnes 6-12 mois — *Effectif : 207*

250 - 300 kg	E				
	U	3,62	3,62	3,62	- 0,02
	R				
300 - 350 kg	E				
	U	3,57	3,66	3,62	=
	R	3,47	3,47	3,47	=
350 - 400 kg	E				
	U	3,50	3,63	3,56	+ 0,03
	R	3,43	3,43	3,43	=

Taurillons 12-18 mois — *Effectif : 24*

500 - 600 kg	E				
	U	3,21	3,49	3,40	+ 0,02
	R				

Génisses 12-24 mois — *Effectif : 84*

400 - 450 kg	E				
	U	3,36	3,43	3,40	=
	R				
plus de 450 kg	E				
	U	3,04	3,49	3,27	- 0,03
	R	3,14	3,20	3,15	=

Taureaux 12-24 mois — *Effectif : 6*

plus de 500 kg	E				
	U	2,70	2,76	2,72	+ 0,12
	R	2,39	2,43	2,41	+ 0,10

Vaches — *Effectif : 127*

Âge	Conformation	Cours relevé (euros/kg vif) Mini	Maxi	Moyenne	Variation
moins de 5 ans	E				
	U	2,81	3,26	2,97	+ 0,02
	R				
5 - 10 ans	E				
	U	2,80	3,44	2,93	+ 0 ,02
	R	2,58	2,79	2,73	+ 0,02
plus de 10 ans	E				
	U	2,62	2,98	2,72	=
	R	2,47	2,59	2,55	=

Génisses — *Effectif : 35*

24 - 36 mois	E	3,47	4,0	3,65	+ 0,26
	U	3,05	3,34	3,19	+0,06
	R	2,87	3,13	2,98	+ 0,09

OBSERVATIONS **Effectif global : 957 - Taux de vente : 99,5 %**

Broutards : La bonne qualité proposée par les éleveurs est toujours au rendez-vous. L'offre est en légère progression, mais les volumes ne suffissent toujours pas à satisfaire les acheteurs venus plus nombreux cette semaine avec des besoins importants pour la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique ou encore la Tunisie. Les tarifs sont facilements reconduits pour les sujets de plus de 380 kgs et progressent dans les sujets plus légers pour l'embouche.

Laitonnes : L'offre esf en augmentation cette semaine et la qualité offerte est remarquable. Tarifs satisfaisants aucun invendu.

Génisses 2 ans : Vente rapide et cours fermes.

Vaches / génisses 30 mois : L'offre se réduit légèrement tandis que la demande est de plus en plus forte. En effet, de nombreux acheteurs sont encore présents et les cours gagnent encore quelques centimes. Les bons sujets herbagers sont très recherchés. Les animaux fleuris ou gras trouvent également preneurs très rapidement à des cours fermes.

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

12/02/2024

Effectif : 164

Broutards :	(270 - 405 kg)	890 - 1260	2,90 - 3,59
Broutards :	(425 - 455 kg)	1500 - 1550	3,40 - 3,56
Laitonnes :	(185 - 400 kg)	700 - 1310	3,23 - 3,84
Génisses 24 - 36 mois :	(390 - 720 kg)	1180 - 2220	2,68 - 3,26
Vaches légères :		1160 - 1670	
Vaches entre deux :		1700 - 1900	
Vaches lourdes :		1910 - 2580	

Placement rapide et total en broutards à des tarifs qui restent fermes.
Commerce actif en laitonnes et génisses. Cours soutenus. Vente globale.
Présentation de bonne qualité en vaches. Tarifs en légère progression. Aucun invendu.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

05/02/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 312 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,42	4,49	4,47	0,11
		de 38 à 44 kg	4,30	4,70	4,49	0,14
		de 44 à 50 kg	4,48	4,51	4,50	0,27
		+ de 50 kg	2,93	4,25	3,84	0,19
	R	de 32 à 38 kg	3,57	4,27	4,09	0,32
		de 38 à 44 kg	3,95	4,38	4,22	0,56

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 38 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U		1,51	1,67	1,56	0,20
	R		1,32	1,38	1,35	0,00
F	U	+ de 60 kg	1,43	1,63	1,49	0,03

AGNEAUX LAITONS — *Effectif : ?? - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,63	4,86	4,72	0,01
		+ de 44 kg	4,63	4,63	4,63	0,31

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : ?? - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25 - 35 kg	90	107		

OBSERVATIONS

Effectif global : 352 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : L'offre diminue mais reste à un très bon niveau de qualité, aussi bien dans les laitons que dans les derniers lots d'agneaux gris. Dans un tel contexte, les cours enregistrent une nouvelle hausse.

Brebis, béliers : L'offre ne couvre pas la demande. Les tarifs progressent.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

05/02/2024

Effectif : 20

Agneaux	190 - 215	(3,80 - 4,26)

Peu d'apports. Vente globale.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

07/02/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 277 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	3,98	4,72	4,49	
		+ de 44 kg	3,82	4,87	4,48	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 144 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,41	1,75	1,62	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 136 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		22	83	60	

OBSERVATIONS

Effectif global : 558 - Taux de vente : 94 %

Agneaux : Très peu d'agneaux de bonne conformation cette semaine et beaucoup d'agneaux gris, les bons agneaux sont néanmoins recherchés et tirent leur épingle du jeu.

Brebis : Cours globalement reconduits.

Caprins : Offre importante cette semaine et les cours sont au rendez-vous. Vente totale.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

12 Février 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : un marché globalement stable avec une offre-demande équilibrée. En vaches allaitantes, la demande est un peu ralentie.

Bovins maigres : dynamique de marché bien orientée. Les cours sont encore orientés à la hausse sur les mâles, et facilement reconduits sur les femelles.

POLITIQUES

L'Assemblée générale de la FNB des 7 et 8 février dernier a été l'occasion de porter fortement les attentes des éleveurs, et l'obligation pour le gouvernement de mettre en œuvre sans délai les engagements pris .
La table-ronde avait justement pour thème la nécessité de cohérence des politiques publiques pour l'Elevage.
Par communiqué de presse, la FNB a pointé le flou du ministre dans son intervention, à distance, en réponse au discours du président de la FNB. Elle appelle à des évolutions très rapides, avant le SIA !

SANITAIRE

Le **6 février**, deux dispositifs d'aides vis-à-vis de la MHE ont été ouverts. Le premier dispositif prendra en charge les **frais vétérinaires et mortalités** liées à la MHE. Le guichet est disponible sur le lien suivant : DémarchesSimpliiées1erguichet et sera ouvert **jusqu'au 30/04/24**. Le deuxième dispositif correspond à **un fond d'urgence** permettant aux éleveurs touchés par la MHE de percevoir une **aide forfaitaire par vache reproductrice**. Le guichet est disponible sur le lien : DémarchesSimpliiées2èmeguichet et ce **jusqu'au 5/03/24**.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La pression pour des contrôles des lois Egalim, pour en obtenir l'application pleine et entière, a conduit Bruno Le Maire à faire état la semaine dernière de 124 premières procédures en cours, pour non-conformité détectée par les Services des Fraudes mobilisés sur le sujet. Elles concerneraient notamment des contrats non conclus entre GMS et industriels dans les délais impartis par la loi. C'est en tout état de cause la marque que l'Etat a pleinement reçu le message d'agir pour vérifier, sanctionner, et inciter ainsi l'ensemble des opérateurs des filières à se mettre en conformité.

CHIFFRE A RETENIR

6,20 €/kg

C'est le prix de **revient de la Vache allaitante**, révisé sur le 2d semestre 2023.
Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019, et est publiée par IDELE, incluant l'évolution de l'Ipampa, du Smic et des aides PAC. Il est en hausse de 3 cts par rapport au semestre précédent.

CHIFFRE A RETENIR

6,00 €/kg

C'est le **prix de revient du Jeune Bovin allaitant**, révisé sur le 2d semestre 202.
Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019 et est publiée par IDELE.
Il est en hausse de 2cts par rapport au semestre précédent.

CHIFFRE A RETENIR

6,78 €/kg

C'est le **prix de revient de la Génisse allaitante,** révisé sur le 1er semestre 2023! Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019 et est publiée par IDELE.
Il est en hausse de 3 cts par rapport au semestre précédent.

CHIFFRE A RETENIR

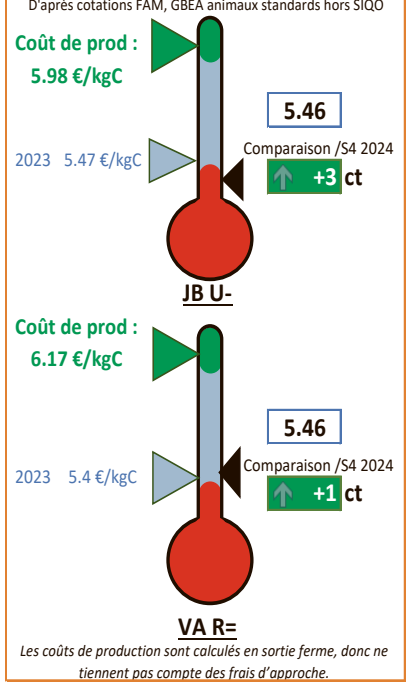
4,10 €/kg vif

C'est **le prix de revient du Broutard,** révisé sur le 1er semestre 2023! Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019 et est publiée par IDELE.
Il est en hausse de 1 ct sur par rapport au semestre précédent.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

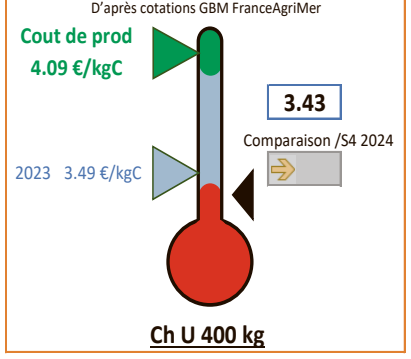
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

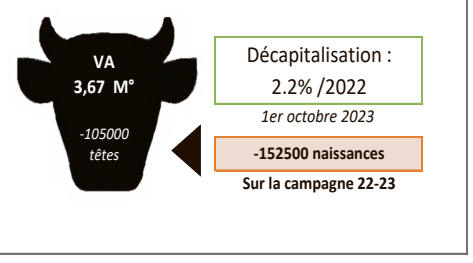
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

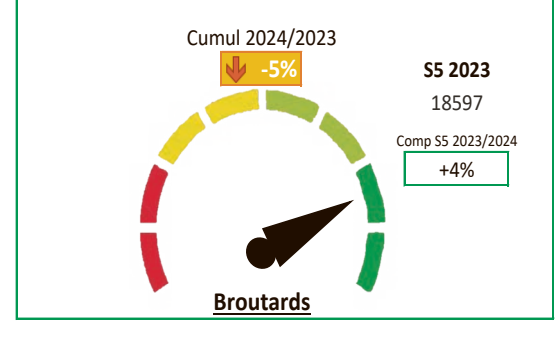
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

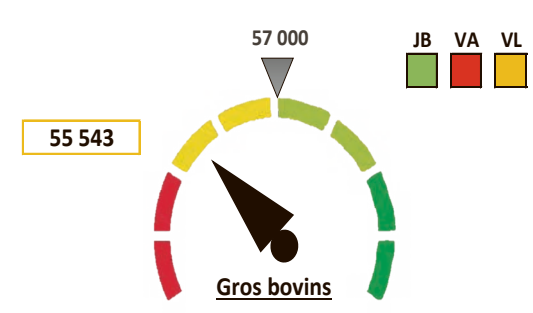
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 07
du 12 au 18 février.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les cours continuent de se redresser face à une bonne demande et des apports insuffisants sur l'ensemble des marchés. Les transactions sont fluides et rapides. Toutes les races et tranches de poids en profitent. L'écart entre dépistés MHE et non dépistés tend à se réduire. En femelles, le commerce est ferme avec quelques légères hausses tarifaires qui tendent à percer le plafond observé ces dernières semaines.

Gros bovins maigres : La demande est toujours active, ce qui permet de tenir fermement les cours, surtout que la marchandise de qualité manque encore pour combler les besoins. Les sujets jeunes à engraisser rapidement sont activement recherchés.

Boucherie : L'ambiance est toujours bonne. Les volumes sont réguliers et suffisants en races à viande bien conformées. Les cours sont globalement reconduits. En viandes industrielles, le rattrapage se poursuit grâce à une bonne demande, avec de nouvelles hausses tarifaires.

Veaux : Les volumes sont toujours modérés face à des acheteurs présents et une bonne demande. Le déséquilibre perdure et conforte les cours. Le tri est moins sévère en type laitier. On enregistre de nouvelles hausses de prix en toutes catégories. En veaux gras, les sorties sont plus importantes et les cours s'en ressentent.

Ovins : En agneaux, les volumes sont plus faibles cette semaine et de qualité hétérogène. La demande est moins présente et tout concourt à une difficile reconduction des cours voire à un recul sur certaines places. Seuls les lots extra tirent leur épingle du jeu. En agnelets, les tarifs sont également revus à la baisse, excepté en sujets lourds. En brebis, le commerce reste régulier.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

46 - Recherche corn picker Bourgoin automoteur MD8, GR10 ou autres.
✆ 07 84 88 74 09

01 - Achète tout tracteur avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends tracteurs Someca DA 50 1700 euros ; IH 217 1200 euros ; Ford super major 2000 euros.
✆ 06 75 04 60 70

42 - Vends tracteur New Holland T7-185 cause retraite, Salle de traite 2*6 Delaval, Postes clôture.
✆ 06 47 72 08 61

42 - Achète tracteur IH de 40 à 50 cv, 353, 423, même avec réparations ou pour pièces.
✆ 06 61 01 60 08
ou 06 33 39 88 05

71 - Vends 2 bons taureaux aubracs, 2 ans, IBR A.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Vends enjambeur 2.600 h, 4 portes outils, attelage rapide avant arrière, po centrale modèle 330, prix 75.000 €, bon état, départ retraite.
✆ 06 89 49 86 97
ou 06 32 83 45 88

Travail du sol

18 - Vends semoir à maïs monosem, 4 rangs avec fertilisateur à socs et boîte à micro-granulés, 2.500 euros ; 1 pailleuse Lucas, CASTOR 45G, en très bon état, tapis de chêne neuf, 3.000 euros ; herse rotative Maschio DM 3000, 2002, rouleau Packer + barre niveleuse, relevage 3 points, 5.400 euros.
✆ 06 14 40 22 10

69 - Vends charrue Huard HM1 MO NO socle TB état 320 € - Pulvérisateur 600 l. ECD rampe 6 m. 160 €.
✆ 06 88 85 19 25

88 - Vends herse rotative 3 mètres ke 303 Amazone portacourt hydraulique très bon état 2007.
✆ 06 08 52 64 91

Récolte

88 - Vends faucheuses Khun 2.80 repliable à l'arrière - Vends andaineur Khun - Vends pirouette 4 toupie Fella.
✆ 06 08 52 64 91

Traitement

68 - Vends Pulvérisateur Hardi Master porté 15 m 1000 litres coupure 5 tronçons électriques contrôle ok port buse 3 jets.
✆ 06 63 63 13 72 -
03 89 07 31 67 soir

Epandage

39 - Vends épandeur à fumier Hauswirth Titan E 14 GTI, année 2003, en très bon état, 3 jours de travail par an, hérisson verticaux diamètre 1000 galvanisé, porte articulé, béquille hydraulique, flèche à ressort. possibilité de faire passer des photos, 9500 euros à débattre.
✆ 06 24 79 68 66

70 - Vends épandeur Sulky GLX 2400.
✆ 06 08 96 91 23

Divers

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

01 - Vends vibro 6m30 repliage hydro double rouleau ; herse plate 6m40 repliage hydro bon état ; essieux benne 12T .
✆ 06 85 17 96 95

07 - Vends benne monocoque Devès 8T pneus routiers 385 65 22 5 porte double battants bon état.
✆ 06 83 79 87 72

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (0402).
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0601).
✆ 06 30 11 59 25

89 - Vends motoculteur Iseki KC 2, moteur essence KT 350, pour pièces, 150 euros, - motobineuse Staub, moteur Bernard 227, pour pièces, 50 euros, - motoculteur/motobineuse Staub 300, machine légère, maniable et fiable, 52 cm de largeur de travail, bon état, 220 euros (0706).
✆ 06 70 64 74 12

21 - Vends vêleuse Vynk 800, 40euros - charrue simple 5socs roue terrage 10 pouces, 30 euros, - établi en bois avec 2 étaux, 50 euros, - charrue trainée à pommes terre 1soc, 30euros, pick balles (2balles rondes) état neuf,70 euros, - porte masse avant JD sans masses, 20 euros. (0705)
✆ 06 83 79 98 90

21 - Vends épareuse Athéa 460 Rousseau bras 4.60 m., couteau manilles, année 2011 (0703).
✆ 03 80 75 67 12 -
06 44 06 87 51

38 - Vends chaines de déneigement pour tracteur agricole avant dim 12.4R24 très peu servis prix 3500 euros à débattre état neuf 4500 euros prix neuf.
✆ 06 49 79 02 46

43 - A vendre cuve fioul métallique 1300L H2.20m avec 2 robinets 300 euros.
✆ 06 18 84 59 78

69 - Vends essieu pour remorque agricole 3 tonnes freiné. Carré 50 mm., voie de 1.6 m. - Pneu en bon état - 200 €
✆ 06 13 52 27 12

La Maison de l'Eleveur
votre devis sur www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
HERSES DE PRAIRIE
MODELE LOURD
8M 4 RANGS
6M 4 RANGS
HERSE ÉTRILLE
LONGUEUR 6M

4284€* ou 36 X 119€ À TAUX 0*
4896€* ou 36 X 136€ À TAUX 0*
4680€* ou 36 X 130€ À TAUX 0*
* Prix HT soumis à conditions, sur France Métropolitaine.

69 - Site Villefranche 01/01/24 au 31/03/24 Gravier recyclé 0/30 : 3€ ht/tonne 0/50 : 5.5 € ht/tonne Rabotage enrobé 0/30 : 4.4€ ht/tonne Enlèvements/ Ice ou livraison 8x4 / semi.
✆ 04 74 60 05 30

71 - Recherche tracteurs en panne, épave, accidenté, - télescopiques, mini-pelles, - mini-chargeuses, MB 8060, 8070, - tracto pelle, - chariots élévateur, le tout même avec problème (0407).
✆ 06 38 78 36 28

71 - Vends cause cessation 2 chariots 4 roues, bottes carrées, station fuel 1.500 l, avec pompe, cellule à grains 220 qx, vis à grains 3 m, moulin broyeur avec cuve, caméra sans rail Internet.
✆ 06 47 27 76 72

71 - Cessation, vends charrue Huard 4 socs réversible, combiné de semis camions Volvo bétail FL614, plateau Renault 440DXI, remorque.
✆ 06 07 57 55 40

74 - Vends 4 pneus Bridgestone 4x4 TBE 235/75 R15, 2 pneus Dunlop 205R16 C, 110/108 N, silo tôle galvanisé circulaire.
✆ 06 14 57 34 71

89 - Vends 1 pneu agraire occasion 12 x 36, prix à débattre (0701).
✆ 07 83 09 41 85

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends camion Iveco bétallière 3,5 T., bon état. (0504).
✆ 06 30 68 86 96

26 - Vends 4 jantes LAND ROVER 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends Duster 4x4 diesel, TBE, 12.000 €HT, 69.000 km, année 2017, TVA récupérable.
✆ 06 47 49 38 05

74 - Vends 208 affaire 1,4 HDI 5 portes, 2 places, 200 000 km, CT OK, NB options, 5000 €.
✆ 06 11 43 81 52

Tourisme

21 - Recherche Renault 4 L. (0707).
✆ 06 70 64 74 12

42 - Vends Peugeot 5008, an. 2012, 6 Ch, 143 000 km, distrib. à 139 640 km, tbe, 1,6 HDI 112.
✆ 06 07 96 23 40

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

23 - Paille de miscanthus liv. vrac fond mouv. départ 23 litière bovins volailles.
✆ 06 42 41 79 20

26 - Vends foin PN 120*120 balle ronde, qualité, épareuse Kuhn 4844P très peu servi, vibro 3 mètres.
✆ 06 88 48 14 29

38 - Vends foin 2023 TB qualité balles carrées 120x60x240 à prendre sur place 120 euros la tonne.
✆ 04 74 59 21 32 HR

38 - Vends 30 rouleaux de foin en 120x120, de 2023, prairie naturelle.
✆ 06 71 57 53 29

69 - Vends pommes de terre de consommation Marabel et Dalida (sans traitement anti-germinatif).
✆ 06 38 05 65 50

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Plants, pépinière

58 - Achète noyer, cèdre, chêne, acacia sur pieds ou abattus, préciser dimensions (diam. et long.) (0708).
✆ 07 50 95 96 53

Fourrage

01 - Cause surplus vends paille et foin en bottes rondes région Bresse.
✆ 06 40 18 07 28

07 - Vends foin 2023,bottes rondes.
✆ 06 84 93 74 30

21 - Vends paille, blé & orge de qualité ou déclassé à petit prix en Bourgogne
Transport en plus suivant km
Tél. : 06 75 39 31 86 - 06 85 73 22 68

38 - Agriculteur vends foin prairie naturelle botte carrée 120x70 livraison à partir de 8t.
✆ 06 07 33 77 17

39 - Vends foin et regain, récolte 2023, bonne qualité, balles rondes et bottes carrées.
✆ 06 83 33 88 74

42 - Producteur vends maïs épi ou maïs ensilage, foin, foin de luzerne. Livraison assurée.
✆ 06 82 29 74 85

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

88 - Foin possibilité de livraison botte carrée 90/120.
✆ 06 09 39 14 91

Propriété

71 - Vends ferme céréalière sur 190 ha dont 90 ha en propriété zone Comté-Morbier, avec stabulation + stockage.
✆ 06 83 48 80 21

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Location

Agricole

21 - Recherche prés en location pour printemps 2024, département 21, 52, 70 (0704).
✆ 06 19 17 60 92

Chasse, Etangs

34 - 45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

69 - Chasse Côte d'Or propose week-end découverte postés traqueurs pour préparer saison 2024-2025 600 Ha 20 cervidés 50 sangliers 20 chevreuils les 20-21/01/24 3-4/02/24 10-11/02/24 24-25/02/24.
✆ 06 19 43 19 97

Autres

58 - 44 - Pornichet loue T3, 4 personnes tout confort, terrasse, plages, commerces proches (0404).
✆ 06 76 80 97 28

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole pour intervenir au sein d'une exploitation ayant de la Viticulture et des Grandes- Cultures, sur la commune de Soulangis (située au nord-est du département). Dates : du 22 janvier 2024 au 05 novembre 2024 en temps plein. Missions : travaux liés à la viticulture (tailles de vignes, ébourgeonnage ...) + conduite d'engins agricoles pendant la moisson. Rémunération : 12.03€ (brut)/heure + 10% de congés payés + 10% prime précarité. Kilomètres indemnisés.
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 4 exploitations, sur le secteur de Préveranges (sud Cher). Missions : soins, entretien et alimentation des animaux (bovins allaitants et ovins), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 21h/semaine (du mercredi au vendredi), possibilité de travailler exceptionnellement le week-end. Rémunération (de départ) : 13.15€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste (en CDI) à pourvoir immédiatement. Profil : avoir une grande motivation, avoir des connaissances du milieu agricole (seraient un plus) Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

Le Service de Remplacement de BOURBON-LANCY recherche :
Ouvrier agricole polyculture élevages
Coefficient 22 de la Convention Collective Nationale Production Agricole et CUMA
Possibilité CDD ou CDI, temps complet ou partiel
Expérience appréciée
Contact : 06 81 35 38 56
CV + lettre de motivation par mail : jjbibgandons@gmail.com



Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr
«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »
RECRUTE UN TECHNICIEN DE MAINTENANCE (H/F)
MISSION : Assurer les montages, dépannages et l'entretien des machines à traire et robots des secteurs 21,10, 89.
COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 électrotechnique/électromécanique. Une formation ou expérience en maintenance (BAC ou BTS MEI/MAI) serait appréciée pour répondre aux exigences techniques de ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire motivant à négocier selon diplômes et expérience.
DeLaval
Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI
Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes
Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

BOucherON
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB
Recrute pour son site de Ménétreux-le-Pitois (21)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT
Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet
- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes
Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : *contactrh@sicarev.com*

Divers

71 - Vends 1.800 piquets acacia appointés, longueur 2 m, 3 euros l'unité.
✆ 06 74 51 03 29

88 - A disposition que pour complément d'activité capacité de transports.
✆ 06 28 23 49 97

Mariage

22 - Homme 58 ans las de la solitude le WE aimerait connaître une amie pour partager loisirs, marche, expositions, salons, voir plus si affinés (0602)
✆ 06 98 97 78 70

Animaux

Bovin

01 - Vends taureaux charolais hbc 4ans et repro 15 mois, vêlage facile, prix raisonnable.
✆ 06 88 76 67 81

18 - Vends reproducteurs charolais HBC, 12 à 24 mois, vêlage facile, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ 06 23 16 10 19

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 14-15 mois, orig. Goujat, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

18 - Vends reproducteurs limousins 16/17 MS, inscrits HBL, homozygotes, hétérozygotes SC et cornus, nombreuses origines, IA. GAEC de Forêt Vieille.
✆ 06 65 68 06 68

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps,livraison toutes distances. (5110).
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel - 06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0201).
✆ 06 31 23 56 01

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée.GAEC Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307).
✆ Laurent : 06 76 65 35 98 - Baptiste : 06 37 23 32 07

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 16 à 17 mois, TGS, livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard (0709).
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 18 mois, gros veaux d'automne et veaux d'un an, TGS, Livraison assurée. GAEC LECHENAULT Frères – St Thibault (0710).
✆ 06 24 24 69 93

42 - Vends taureaux Charolais, HBC, 2 ans et 15-16 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

42 - Journée commerciale vendredi 23 fevrier lieu dit : carillon 42640 St Germain Lespinasse à partir de 9 h repas du midi offert 30 taureaux charolais 18 mois 1 adulte aptes a saillir, semence testé velage facile, sans corne, génotypage, type viande et élevage gaec Lapendery Gaec Pierron Lafay Lespinasse Jean-Marc Lycée agricole de Chervé .
✆ 06 33 45 64 39 ou 06 82 49 25 24

42 - Vends génisses Holstein, prêtes les 7 et 19 mars, puis les 17 avril et 25 mai, TGS, CL.
✆ 06 44 21 93 94

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE

QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

PRESTATIONS DE SERVICES
Travail soigné
Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement
20 ans d'exp.
Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

55 - Elevage Salers HBS vends reproducteurs prêts à saillir, origines IA et station d'évaluation ; génisses pleines, vêlages août, septembre, garanties sanitaires.
✆ 06 07 38 58 87

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL DU CHAMP MORIN - 58250 Saint Seine (5102)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends grand choix de taureaux HBC 1 et 2 ans SC, hétéros et homozigotes, génotypés, vêlage facile, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARLColmont (0205).
✆ 06 08 78 05 01 ou 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur Limousin vend veaux de l'année modèle mixte à mixte viande ainsi que des sans cornes, le tout de père qualifié. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny (0303) .
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC, origine IA vend 2 taureaux 2 ans, - 18 mâles reproducteurs nés à partir 10/22, - 12 génisses 18 mois, - 10 laitonnes sélectionnées sur facilité d'élevage : aptitude au vêlage, facilité de naissance, lait, trayons, sabots, caractère, sans cornes, finesse d'os. Francois BOUCHE. Eleveur/inséminateur – Cercy la Tour. (0406).
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends 6 taureaux 2 ans HBC + 1 taureau 4 ans HBC. GAEC MARION - Luzy (0507)
✆ 06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99

58 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans, 1 an et semences, bonnes origines, bons pédigrés. EARL Batho Serge - Saxi Bourdon (0506).
✆ 06 83 68 07 96

58 - A vendre taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. EARL Pellé Jérôme (0501).
✆ 06 47 59 78 09

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0603).
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends très bons taureaux HBC 12 - 15 mois, très bonne origine, TGS. GAEC Roubé-Fayet Magny Cours (0702).
✆ 06 72 77 44 76 - 06 27 74 79 50

69 - Elevage Limousin EARL JAMA - Vend reproducteurs HBL 18 mois TGS. Livraison possible Brignais .
✆ 06 08 10 22 44

69 - Vends jeunes reproducteurs Limousins HBL, fils de Io et Pinocchio Pp T bonnes origines avec gène sans corne ou non.
✆ 06 71 61 73 16

69 - Vends vaches aux lait PH 1er 2ème 3ème lact logette sanitaire OK CL.
✆ 06 18 09 01 12

71 - Vends taureaux 12 et 18 mois HBC, EARL Dufraigne Vincent, 71190 La Tagnière.
✆ 06 07 69 80 55 ou 06 07 31 03 42

71 - HBC vends vaches pleines et/ou suitées, génisses pleines ou à saillir, veaux et taureaux reproducteurs hivernés au pré. Gaec Devillard, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends au choix bons taureaux HBC 2 et 3 ans, mixte, sans corne, vêlage facile, TGS. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends taureaux adultes limousins et veaux de 14 mois, type viande, Issy-l'Évêque, Gaec Saunier.
✆ 06 11 56 51 42

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles - vaches,- génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420St André en Terre Plaine (0204)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ Mandron Laurent : 06 87 16 54 66 - Maxime : 06 42 67 44 29

Caprin

42 - Achète chèvres, brebis réforme, agneaux, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

Porcin

69 - Vends porc fermier truies pleines.
✆ 04 74 70 94 03

Chien

71 - À réserver chiots bergers allemands, père/mère Lof, nés 08/12/23, portée de 3, mère 250269591066421, Siret 343 734 0420 0017.
✆ 07 84 83 61 44

71 - Vends chiots beaucerons, nés le 28/11/23, portée de 6, non lof, pucés-vacc.-vermifugés, mère 250268712362866, Siret 493 012 173 00016.
✆ 06 87 10 88 01

88 - A réserver pour le 05/03 2 chiots mère bichon havanais père chihuahua pucés vaccinés livrés gratuit 845 euros/un. N° Siret 31853757800078.
✆ 07 48 14 60 35

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL / CHANGEMENT DE GERANT

AGE D'OR DE LABOISSIERE
Société civile
au capital de 2 000 euros
Siège social : 27 rue Longchamps
92200 NEUILLY SUR SEINE
814 282 299 RCS NANTERRE

Le 9 janvier 2024, l'AGE a décidé, à compter de jour :
- de transférer le siège social au 20 rue Jacques de Molay – 21200 BEAUNE,
- de nommer en qualité de co-gérants, en remplacement de Monsieur Jean-François POTTIER, démissionnaire, Monsieur Philippe PECULIER, demeurant 3 Rue des Chobins - GIGNY - 21200 BEAUNE, et Madame Valentine PECULIER, demeurant 2 rue Marie Favart – 21200 BEAUNE,
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de DIJON et radiée au RCS de NANTERRE.

AL24012057

AVIS DE CHANGEMENT DE DIRIGEANT

BONO VOX PROPERTY
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 10 000 €
Siège social : 7, Boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
RCS DIJON 849 509 690

Suivant décisions de l'associé unique en date du 22/01/2024, il a été pris acte de la démission de Monsieur Younès AKKI, de son mandat de Directeur Général de la société à effet du 22/01/2024. Il n'est pas remplacé. Pour avis

AL24012339

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

BURGUNDY BLACK CAR
SAS au capital de 1 500 euros
Siège social : Allée de Bellevue,
21170 LOSNE
838 281 715 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 17/01/2024 l'associée unique a décidé de transférer le siège social Allée de Bellevue 21170 LOSNE au 6 rue du Martenois 21110 ROUVRES EN PLAINE à compter du 17/01/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS. Le Président

AL24012089

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCEA CHATEAU DE LABORDE
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 116 000 euros
Siège social
2, impasse du Château
Château de Laborde
21 200 MEURSANGES
849 780 507 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24/04/2023, il résulte que M. Dylan KERLANN demeurant 6, boulevard Saint Jacques à BEAUNE (21200) et Mme Shannon KERLANN demeurant Château de Laborde à MEURSANGES. (21200) ont été nommés en qualité de cogérants à compter de ce jour pour une durée illimitée.
Pour avis.

AL24012163

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL BOITE A COUPE LE PRIVILEGE
SARL au capital de 190 625 euros
Siège social
21 RUE PIRON 21000 Dijon
392 459 988 RCS de Dijon

L'AGE du 01/01/2024 a décidé de transférer le siège social 2 rue Jules MERCIER 21000 Dijon, à compter du 01/01/2024. Mention au RCS de Dijon.

AL24012169

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI JAKAN
SCI au capital de 1524,49 euros
Siège social
DIJON 21 RUE PIRON 21000 Dijon
315 817 718 RCS de Dijon

L'AGE du 25/01/2024 a décidé de transférer le siège social 43 Chemin de Daix 21240 Talant, à compter du 25/01/2024. Mention au RCS de Dijon.

AL24012173

MODIFICATION DU CAPITAL

FAMILY THREE
SCP au capital de 10 287 834,14 euros
Siège social : 38 Route de Dijon –
21550 LADOIX SERRIGNY
878 533 801 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/01/2024 a autorisé le retrait partiel d'un associé et constaté la réduction du capital social de 10 287 834,14 euros à 10 267 469,28 euros par rachat et annulation de 9 011 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Le capital est fixé à 10 287 834,14 euros.
Nouvelle mention : Le capital est fixé à 10 267 469,28 euros.
L'avis de constitution de la société a été publié dans LE CHATILLONNAIS ET L'AUXOIS, le 24/10/2019 et au BODACC n°20190213 publié le 05/11/2019.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24012217

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAS ROCARD AUDIT
au capital de 10 000 €
Siège social : 3 Rue du Rompot -
21121 FONTAINE LES DIJON
414 916 346 RCS DIJON

Aux termes d'une D.U.A. en date du 11/09/2023, M. Sylvain BOMPY, demeurant 23 Rue Colson – 21000 DIJON a été nommé Directeur Général, pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2024.
POUR AVIS
Le Président

AL24012242

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 24/01/24 de la Société civile immobilière DB IMMOBILIER, 878 466 747 RCS DIJON, a décidé de transférer à compter du même jour le siège social de DIJON (21000) 5 rue des Capucines, à GENLIS (21110) 190 Chemin de Beire, ZI du Layer. Pour avis,

AL24012243

NON DISSOLUTION

ESR - CDP
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
36 rue Hoche -21000 DIJON
RCS DIJON 899 634 976

Le 29/12/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société.
Mention au RCS de Dijon.

AL24012280

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LUXEUIL OPTIC
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 15 000 euros
Siège social : 10 IMP DU CLOS DES CHARTREUX
21200 BEAUNE
485 212 666 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 Décembre 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 Imp du Clos des Chartreux, 21200 BEAUNE au 27 rue du Petit Montmarin, Espace de la Motte - 70000 VESOUL à compter du 31 décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance

AL24012256

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL VESOUL OPTIC
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 15 004,20 euros
Siège social : 10 IMP DU CLOS DES CHARTREUX
21200 BEAUNE
418 859 542 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 Décembre 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 Impasse du Clos des Chartreux, 21200 BEAUNE au 27 rue du Petit Montmarin, Espace de la Motte - 70000 VESOUL à compter du 31 décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance

AL24012258

PRÉSIDENT

FIMADEV
SAS au capital de 1 037 000 €
Siège social : 20 Rue des Grandes Varennes,
21121 AHUY
431 930 528 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime des associés du 2/10/2023, M. Max GAUTHERON, demeurant 29 Boulevard Carnot - 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Directeur Général.
POUR AVIS
Le Président

AL24012259

AVIS DE PUBLICITÉ

ELISSA
Société civile
au capital de 100 euros
Siège social : 20 Rue de la Roussotte
21440 LERY
834 062 143 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 20 Rue de la Roussotte, 21440 LERY au 22 Rue de Chevigny - CRIMOLOIS - 21800 NEUILLY - CRIMOLOIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24012265

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

CENTRE ŒNOLOGIQUE DE BOURGOGNE
Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance
au capital de 431 300 Euros
Siège social : 6 rue du 16ème Chasseurs -
21200 BEAUNE
312 149 149 RCS DIJON

Par décision en date du 4 janvier 2024, l'assemblée générale :
- a pris acte que M. Sylvain NAULIN, demeurant à BEAUNE (21200) – 33 B rue du 8 Septembre 1944, exercera les fonctions de représentant permanent du BUREAU INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE BOURGOGNE, membre du Conseil de Surveillance et ce, en remplacement de M. Christian VANIER.
- a décidé de ne pas renouveler, ni remplacer le mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Thierry DUMAS.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis, Le Président

AL24012271

TRANSFORMATION

SC APJ SC en cours de transformation en SAS au capital de 50 401 €. Siège social : 1 B route Nationale 5, Longeault 21110 LONGEAULT PLUVAULT 881 926 406 RCS DIJON. Suivant délibération en date du 28/12/2023 l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Capital : Ancienne mention : 50 401 €, divisé en 50 401 parts sociales de 1 € chacune. Nouvelle mention : 50 401 €, divisé en 50 401 actions de 1 € chacune. Dénomination : Ancienne mention : SC APJ. Nouvelle mention : APJ. Objet : Nouvelle mention : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé, La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Dirigeants : Ancienne mention : Gérants M. Alexis JACQUOT 3 Rue Ernest Bailly 21000 DIJON M. Philippe JACQUOT 5 chemin du Moulin 21130 CHAMPDOTRE. Nouvelle mention : Président : M. Alexis JACQUOT, demeurant à 3 Rue Ernest Bailly 21000 DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance

AL24012274

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU PLATEAU
SCI au capital de 1 000 €
23 Rue Juhanne Broquars
21121 FONTAINE-LES-DIJON
499.769.891 RCS DIJON

L'AGE du 05/01/24 a transféré le siège social au 336 Chemin du Coteau de La Croix, 88300 NEUFCHATEAU à compter du même jour. Mention sera faite au RCS d'EPINAL.

AL24012277

TRANSFORMATION

SERRURERIE RADREAU
SARL Au capital de 350 000 €
Siège social :
1 A rue du Régiment de Bourgogne -
21200 BEAUNE
444.890.651 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 15/12/2023 a décidé, à compter du même jour, la transformation de la Société en Société par actions simplifiée et la nomination de la société Holding RORATO en qualité de présidente. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :Forme - Ancienne : Société à responsabilité limitée. Nouvelle : Société par actions simplifiée. Administration - Ancienne : Gérant : M. Denis RORATO. Nouvelle : Président : Holding RORATO - 1 A rue du Régiment de Bourgogne à BEAUNE (21200) 981.636.871 RCS DIJON.Admission aux assemblées et droit de vote - Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.Agrément - En cas de pluralité d'associés, les actions sont librement cessibles entre associés, entre conjoints, entre ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, ascendant ou descendant n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées à tout autre tiers étranger à la Société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés. Mention sera faite au RCS DE DIJON.

AL24012281

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VESOUL OPTIC II
Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 15 000 euros
Siège social :
10 IMP DU CLOS DES CHARTREUX
21200 BEAUNE
493 676 886 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 Décembre 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 Impasse du Clos des Chartreux, 21200 BEAUNE au 27 rue du Petit Montmarin, Espace de la Motte - 70000 VESOUL à compter du 31 décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance

AL24012287

TRANSFORMATION

BALTARD. SARL transformée en SAS au capital de 7 622,45 €. Siège social : 14 place de la Halle 21200 BEAUNE. 410 735 286 RCS DIJONSelon décisions du 31/12/2023, l'AGE statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 €. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.M. Didier TILLEROT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : BALTARD INVESTISSEMENT, siège social 14 Place de la Halle – 21200 BEAUNE, 504 757 154 RCS DIJON.

AL24012288

AUGMENTATION DU CAPITAL

ALGAU
Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de
chirurgiens-dentistes
au capital de 1 000 euros
porté à 11 000 euros
Siège social : 11 rue de la Charme aux Loups,
21310 BELLENEUVE
953 837 085 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 22/12/2023 que le capital social a été augmenté d'une somme de 10 000,00 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 1 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 11000 euros
Pour avis, la Gérance

AL24012292

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BATIMARC
SARLau capital de 7500 euros
24 avenue Gambetta
06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 06600

Aux termes du procès-verbal de décision de l'associé unique du 02/02/2024, la société susvisé, dont le gérant est MAGAZZINI Mauricio 12 impasse Saint Louis 06400 CANNES, a décidé de transférer son siège social 24 avenue Gambetta 06600 ANTIBES au 39 avenue du 14 Juillet 21300 CHENOVE, à compter du 02/02/2024.
Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de ANTIBES sous le n°83783310200028, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.
Pour avis,
La gérance

AL24012318

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 14.1.2024 les associés de SCI LES SAUVAGEONS, société civile au capital de 500 euros, siège social à VERGIGN (89600) 14, rue du Chêne, 797 837 696 RCS AUXERRE, a décidé de transférer le siège social. ANCIENNES MENTION PUBLIEES : SIEGE SOCIAL à VERGIGNY (89600) 14, rue du Chêne - NOUVELLES MENTIONS : SIEGE SOCIAL à BRIENON/ARMANÇON (89210) 1, rue Fernand Lamidé. Le gérant est M. Michaël MAITRE-HENRY demeurant à BRIENON/ARMANÇON (89210) 1, rue Fernand Lamidé. La société sera désormais immatriculée au RCS de SENS.

AL24012322

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE JLR
SAS au capital de 1 299 900 €
Siège social : 75 Avenue Victor Hugo -
Bâtiment B -
21000 DIJON
817 597 107 RCS DIJON

Aux termes du Procès-verbal de l'AGOA du 27.01.2024, les associés n'ont pas renouvelé le mandat du commissaire aux comptes titulaire (BD AUDIT) compte tenu que la SAS GROUPE JLR n'a plus l'obligation légale d'avoir un commissaire aux comptes titulaire. Mention en sera faite au RCS de DIJON

AL24012324

Notaire
OFFICE NOTARIAL STANISLAS
57 rue Stanislas
54000 NANCY
03 83 17 31 00

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SC CAP
Société civile au capital de 1.374.100 €
Siège social : FORCELLES-SAINT-GORGON (54330)
1, chemin du Bouvron
RCS NANCY n° 504.068.891

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 10 janvier 2024, portant décisions unanimes des associés, le siège social a été transféré, à compter du 10 janvier 2024, de FORCELLES-SAINT-GORGON (54330) 1, chemin du Bouvron (ancienne adresse) à CURTIL-VERGY (21220) 1, rue de la Combe Pillard (nouvelle adresse).L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes de la société SC CAP : Objet : Toutes prises de participations dans sociétés existantes ou nouvelles qu'elles qu'en soient leurs formes et leurs activités. Gestion de ces participations. Acquisition gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières ou autres titres de placement.Durée : 99 ansCo-gérants : Monsieur Didier LOISY et Madame Pascale HUGUENIN épouse LOISY, demeurant ensemble à CURTIL-VERGY (21220) 1, rue de la Combe PillardRadiation au RCS de NANCY et immatriculation au RCS de DIJON.Pour avis et mention.

AL24012325

Notaire
OFFICE NOTARIAL STANISLAS
57 rue Stanislas
54000 NANCY
03 83 17 31 00

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PCA
ociété civile au capital de 631.104 €
Siège social : FORCELLES-SAINT-GORGON (54330)
1, chemin du Bouvron
RCS NANCY n° 903.794.899

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 10 janvier 2024, portant décisions unanimes des associés, le siège social a été transféré, à compter du 10 janvier 2024, de FORCELLES-SAINT-GORGON (54330) 1, chemin du Bouvron (ancienne adresse) à CURTIL-VERGY (21220) 1, rue de la Combe Pillard (nouvelle adresse).L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes de la société PCA :
Objet : L'acquisition, la propriété, l'exploitation et, plus généralement, la gestion par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. La prise de participation dans toutes sociétés.
Durée : 99 ans Co-gérants : Monsieur Didier LOISY et Madame Pascale HUGUENIN épouse LOISY, demeurant ensemble à CURTIL-VERGY (21220) 1, rue de la Combe Pillard Radiation au RCS de NANCY et immatriculation au RCS de DIJON.
Pour avis et mention.

AL24012327

CHANGEMENT DE GÉRANT

DES CORVEOTTES
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 178 182 euros
Siège social : 7 rue des Marais
21400 VILLERS PATRAS
326 740 339 RCS DIJON

Par décisions en date du 31 janvier 2024, l'associé unique, Monsieur Rémi CHAUMONNOT a
- décidé de démissionner de ses fonctions de gérant,
- nommé Monsieur Mathieu CHAUMONNOT, demeurant 7 rue des Marais – 21400 VILLERS PATRAS, gérant de la société pour une durée illimitée,
Le tout à compter du 1er février 2024.
Pour avis, La gérance.

AL24012328

DIRECTEUR GÉNÉRAL

DC DEVELOPPEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 560 900 euros
Siège social : 6, Allée André Bourland,
21000 DIJON
519 110 985 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 16/10/2023, Monsieur Pierre DOUCET demeurant Chapey, 71190 BROYE a été désigné directeur général jusqu'au 31 décembre 2023, date laquelle son mandat a pris fin et n'a pas été renouvelé.

AL24012329

MODIFICATION DU CAPITAL

CHÂTEAU DE BLIGNY
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 Grande Rue -
Au Château -
21200 BLIGNY LES BEAUNE
809 654 999 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 09/02/2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 500 euros, pour le porter de 1 000 euros à 1500 euros, par la création de 50 parts nouvelles de 10 euros chacune. L'article 7 a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros.
Nouvelle mention : le capital social est fixé à la somme de 1500 euros.
Pour avis – La gérance.

AL24012336

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JULES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue Sylvestre Chauvelot -
21200 BEAUNE
483 881 355 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée JULES a décidé de transférer le siège social du 4 rue Sylvestre Chauvelot - 21200 BEAUNE au 26 avenue de l'Aigue - 21200 BEAUNE à compter du 01/02/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24012352

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI MAISON LUC
16 rue des Arts et Métiers
21000 DIJON
RCS DIJON – 449 486 802

Suivant PV d'AGE en date du 24/11/2023 enregistré à SIE BAR LE DUC 1 le 18/01/2024 dossier 692 réf 5504P31 2024 A 33 il a été accepté la modification :
Ancienne mention :
Gérant : Mr Anselme HOFFMANN
Nouvelle mention :
Co-gérants : Mr Anselme HOFFMANN et Mme Laure HOFFMANN née BIJON
Pour avis

AL24012367

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

LA FABRIQUE DE CORTON
SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 13 Rue du Château – 21550 LADOIX SERRIGNY
Suite à une erreur de plume, concernant l'avis de constitution de la SARL LA FABRIQUE DE CORTON, la date de constitution de la société est le 25 janvier 2024 et non le 10 novembre 2023 comme il était indiqué dans le premier avis de constitution.
Pour avis
La Gérance

AL24012305

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 12/02/2024
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BOUIX: Terres, terre AOP, vignes et bois - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien des fermiers en place
5 ha 67 a 02 ca
- Derriere le four: D-414-1194[378]-1196[379] - En manna: ZN-54(A)-54(B)-84-120[86]-121[86] - En montrut bas: ZL-80[F1] - La pochee: ZM-73 - Russille: ZX-23(J)-23(K)
PUITS: Parcelles forestières - Urbanisme : RNU
2 ha 66 a 38 ca
- Bussy et combe du pont: D-31 - Combe du bois d etais: D-348 - La vendue: D-331 - Larie maitrejean: D-26 - Verannes: D-54-63-64
BOUSSENOIS: Terre, landes et bois - Urbanisme : RNU
7 ha 68 a 38 ca
- Au calvaire: AB-178 - Au defaut de la montagne: AB-67-91 - Bas de charris: ZL-123 - Bas de fautet: ZK-35 - Champ gain: ZE-68-69 - Combe berger: ZL-219 - Combe mariguet: AB-127 - Combe sur sagnes: AC-52-57
- Cote rougeot: AD-16 - Derriere folle: ZN-129 - Les chatelots: ZH-81 - Pierre seche: ZK-93 - Rang renaudot: ZE-127 - Sur combe: AB-94-95 - Sur la combe rathier: ZH-90 - Sur le branne: ZA-358 - Sur le rang au lievre: ZH-126 - Sur sagnes: AC-104-106 - Vigne de combe: ZA-15
SELONGEY: Landes et bois - Urbanisme : Zone N du PLU
1 ha 02 a 25 ca - En l aubepine: C-24-425 - La faas: C-210-231 - Sur fautet: C-395 - Sur la duy: ZA-66
BILLY-LES-CHANCEAUX: Propriété agricole comprenant un corps de ferme avec maison d'habitation (2 logements) et des parcelles en nature de terres, prés, landes, bois, verger, truffières et jardin - Urbanisme : RNU
135 ha 29 a 31 ca
- Cote bichot: ZD-12(J)-12(K) - La branchotte: ZD-18(B)-18(AJ)-18(AK) - La gruerie: AC-5-6-7-8-9-10-11(J)-11(K) - La maine: ZD-17(B)-17(AJ)-17(AK) - La puce: AC-12-13-14-15 - La terrasse: ZD-9(A)-9(B)-9(D)-9(E)-9(CJ)-9(CK)-9(CL) (avec bâtiments)
- Le chene clair: AC-18-19-20-21(J)-21(K)-22 - Le fourneau: AC-23-24-25-26-27-28(J)-28(K)-29-30-31-35(A)-35(B)-36[P1]-36[P2] - Le movillot: ZD-10-11 (avec bâtiments)
OIGNY: Propriété agricole comprenant un hangar et des parcelles en nature de terres, prés, landes - Urbanisme : RNU
48 ha 69 a 80 ca
- La plaine: ZD-11 ZE-9(B)-9(C)-9(D)-9(AJ)-9(AK)-14[131][F1]-14[131][F2]-15[182]-16[133] (avec bâtiments)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 04/03/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24012356

ANNONCES LÉGALES

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Pascal PETIT-JEAN, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « Pascal PETITJEAN et Elvire PETITDEMANGE, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à NANCY, 2, rue Georges de la Tour,** CRPCEN 54001, le 6 octobre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Philippe Jean Louis **PRUNIER**, viticulteur, et Madame Anne-Marie **DAMY**, viticultrice, demeurant ensemble à AUXEY-DURESSES (21190) 8 rue du Pont Boillot.
Monsieur est né à BEAUNE (21200) le 10 mai 1960,
Madame est née à BEAUNE (21200) le 16 décembre 1961.
Mariés à la mairie de AUXEY-DURESSES (21190) le 4 mai 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24012285

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : TINY HOUSE CREATION.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 20 Rue DE LA CURE, 21130 CHAMPDOTRE.
903680353 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 1 février 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Emmanuel BERNARD demeurant 5 rue Henri Berthaut, 21110 Genlis et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL24012184

CLÔTURE DE LIQUIDATION

F.B.G

Société civile en liquidation
au capital de 500 euros
Siège social : 113 rue du Général Fauconnet
–
21000 DIJON Siège de liquidation :
109 rue du Général Fauconnet –
21000 DIJON
441 271 491 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 19 décembre 2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Claude FERNET demeurant à VELARS SUR OUCHE (21370) – 20 route Notre Dame d'Etang de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL24012224

DISSOLUTION

LA BAGUETTE DE SAINTE MARIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : Rue de la Poste -
21200 STE MARIE LA BLANCHE
513 689 091 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 2 janvier 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Patricia DUBOIS, demeurant 16 Rue du Moulin - 21200 RUFFEY LES BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 16 Rue du Moulin - 21200 RUFFEY LES BEAUNE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL24012255

DISSOLUTION

A2A & ASSOCIES

Société de participations financières
de profession libérale d'Avocats
par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Buffon -
21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 18 rue Buffon -
21200 BEAUNE
922 334 818 RCS DIJON

Les associés ont décidé à l'unanimité, en date du 20 novembre 2023, la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts. Ils ont nommé comme liquidateur Mme Jessica ASUNIS, demeurant 4 impasse du Meix Sabotier - 21250 LANTHES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 18 rue Buffon - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012269

DISSOLUTION

A2A

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée d'avocats
en liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Buffon -
21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 18 rue Buffon -
21200 BEAUNE
922 334 792 RCS DIJON

Les associés ont décidé à l'unanimité, en date du 20 novembre 2023, la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts. Ils ont nommé comme liquidateur Mme Jessica ASUNIS, demeurant 4 impasse du Meix Sabotier - 21250 LANTHES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 18 rue Buffon - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012270

DISSOLUTION

SCCV 31

Cours du Parc en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
524 204 526 RCS DIJON

L'AGE du 21/11/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 21/11/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la SOCIETE DE PROMOTION ET D'INGENIERIE IMMOBILIERES - SOPIRIM, dont le siège social est fixé : 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012299

DISSOLUTION

SAS LOCO SERVICES

Au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 bis Chaussée de l'Europe
Centre Commercial INTERMARCHE
Siège de liquidation : 1 Rue des Banniers
Cidex 1
21400 SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE
21400 CHATILLON SUR SEINE
809 484 082 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE du 12/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 12/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Laurent GOHIER, demeurant 1 Rue des Banniers Cidex 1 – 21400 SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse de Monsieur Laurent GOHIER susvisée. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012310

DISSOLUTION

SCCV 28 RUE ERNEST PETIT

en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
837 558 790 RCS DIJON

L'AGE du 21/11/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 21/11/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la SOCIETE DE PROMOTION ET D'INGENIERIE IMMOBILIERES - SOPIRIM, dont le siège social est fixé : 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012311

DISSOLUTION

SCCV 83 Rue de Talant

en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation :
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
817 601 198 RCS DIJON

L'AGE du 21/11/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 21/11/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la SOCIETE DE PROMOTION ET D'INGENIERIE IMMOBILIERES - SOPIRIM, dont le siège social est fixé : 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012313

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL VUE NET

SARL au capital de 15 000 euros
Siège social :
1B impasse Calendini -
Immeuble Cours et Jardins
21600 LONGVIC
Siège de liquidation :
1B impasse Calendini -
Immeuble Cours et Jardins
21600 LONGVIC
824 315 139 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2024 à LONGVIC, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Julien DUSOEVOIR, demeurant 22 Blvd Alexandre 1er de Yougoslavie 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2023. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis - Le Liquidateur

AL24012323

DISSOLUTION

HORIZON ACCOMPAGNEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : Avenue Charles de Gaulle
& 18 Rue Buffon –
21200 BEAUNE
851 832 220 RCS DIJON

Aux termes d'une décision d'associés du 7 février 2024, la société ANDRE LE GROUPE, société par actions simplifiée au capital de 357 840 euros dont le siège social est fixé Avenue Charles de Gaulle & Rue Buffon à BEAUNE (21200) et qui est immatriculée sous le n°517 220 364 RCS DIJON, a, en sa qualité d'associé unique de la société HORIZON ACCOMPAGNEMENT, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, avec effet rétroactif au 1er septembre 2023.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société HORIZON ACCOMPAGNEMENT au profit de la société ANDRE LE GROUPE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis

AL24012332

DISSOLUTION

27 WINE

SARL en liquidation
au capital de 3 000 euros
Siège social et de liquidation :
7 Boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
912 702 495 RCS DIJON

La collectivité des associées a décidé à l'unanimité, le 30/01/2024, la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/01/24 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts. Elle a nommé comme liquidateur M. Aurélien DAVID, demeurant 49 Rue Charles Suisse - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012346

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/02/2024, il a été constitué une SELARLU dénommée: SELARL DR.BOUZIANE
Objet social : L'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.
Siège social : Immeuble Point Médical – Rond-point de la Nation – 21000 DIJON
Capital : 100,- euros
Gérance : Monsieur Sid-Ahmed BOUZIANE demeurant chez Madame Camélia KADIRI, 33 E cours du Général de Gaulle - 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL24012183

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TALANT du 15/01/2024 il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : DB Holding
Siège social : 16 Rue de Nachey, 21240 TALANT
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, administration et gestion de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières et immobilières, portefeuilles de droits sociaux, titres, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer. Animation effective de ses filiales. Participation à la politique du groupe et au contrôle de ses filiales. Délivrance à titre purement interne au groupe de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux ou immobiliers. Participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 166 894 €, constitué à concurrence de 2 € au moyen d'apports en numéraire et de 166 892 € au moyen d'apport en nature de droits sociaux.
Gérance : M. David BORDY, demeurant Rue de l'Abreuvoir, 21121 ÉTAULES.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les 2/3 du capital.
Pour avis
La Gérance

AL24012241

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA BUSSIERE SUR OUCHE du 02/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : PAUL LAMBERT
Siège : Ferme de Crosson, 21360 LA BUSSIERE SUR OUCHE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : La réalisation de travaux agricoles pour tous types de clients (exploitations agricoles, particuliers, collectivités...), la vente de bois de chauffage, l'accomplissement de travaux de terrassement.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Paul LAMBERT, demeurant Ferme de Crosson, 21360 LA BUSSIERE SUR OUCHE
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL24012290

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI VAILLANT LA MACHINE
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 19, Avenue Jean-Baptiste Machecourt – 58260 LA MACHINE
Nouveau siège social : 1, rue Maurice Niot – 58260 LA MACHINE
793 904 442 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 04/12/2023, les associés ont décidé de transférer à compter du même jour le siège social sis à LA MACHINE (58) du 19, Avenue Jean-Baptiste Machecourt au 1, rue Maurice Niot et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24012238

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

MODIFICATIONS DES STATUTS

LE REG ' MARIE

EURL au capital de 600 €
Siège social :RTE DE PARIS
58240 Chantenay-Saint-Imbert
532 635 349 RCS de Nevers

Le 05/02/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 7 bis rue de la Poste 58490 Saint-Parize-le-Châtel, à compter du 31/05/2023.
Mention au RCS de Nevers
La location gérance du fonds de commerce de La restauration sous toutes ses formes, l'activité de boissons dans le cadre d'une licence IV. sis et exploité au : route de Paris 58240 Chantenay-Saint-Imbert
Confiée par acte SSP du 31/05/2011 par M. JEAN Maurice, demeurant Le bourg 58240 Chantenay-Saint-Imbert à LE REG ' MARIE, SARL au capital de 600 euros, ayant son siège social RTE DE PARIS 58240 Chantenay-Saint-Imbert, 532 635 349 RCS de Nevers, a pris fin le 31/05/2023.

AL24012245

FIDAL AVOCATS
23 rue Hubert Curien
87000 LIMOGES

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

TEXTILOT

SAS au capital de 50 000 000 €
Siège : 5 rue Denis Papin
58640 VARENNES-VAUZELLES
301 420 626 R.C.S NEVERS

Aux termes des décisions du 14 décembre 2023, l'associée unique a :
- désigné en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire la société OurWays, dont le siège est situé 56 rue Jeanne d'Arc 75013 PARIS,
- pris acte du départ à la retraite de Monsieur Armand SERVAIS, commissaire aux comptes suppléant, et désigné en remplacement Monsieur Serge GIRAULT, sis 11 rue de Mogador 75009 PARIS.
Mention faite au RCS de NEVERS.

AL24012302

FIDAL AVOCATS
23 rue Hubert Curien
87000 LIMOGES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DUMANGE FAMILY

SAS au capital de 1 562 500 €
Siège : 5 rue Denis Papin
58640 VARENNES-VAUZELLES
978 029 817 R.C.S NEVERS

Aux termes des décisions du 14 décembre 2023, les associés ont désigné :
- la société NSK, dont le siège est situé 11 rue de Mogador 75009 PARIS en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Serge GIRAULT, sis 11 rue de Mogador 75009 PARIS en qualité de commissaire aux comptes suppléant,
- la société OurWays, dont le siège est situé 56 rue Jeanne d'Arc 75013 PARIS en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire.
Mention faite au RCS de NEVERS.

AL24012307

FIDAL AVOCATS
23 rue Hubert Curien
87000 LIMOGES

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

UNION SPORTIVE OLYMPIQUE DE NEVERS RUGBY PLUS

- USON RUGBY PLUS
Société anonyme sportive professionnelle
au capital de 3 320 000 €
Siège : 5 rue Denis Papin -
Zone Industrielle
58641 VARENNES-VAUZELLES CEDEX
513 917 922 RCS NEVERS

Le Conseil d'administration de la société a désigné le 3 novembre 2023 Madame Delphine DUMANGE, demeurant 63 rue Paul Vaillant Couturier à NEVERS (Nièvre) en qualité de directeur général délégué.

AL24012309

CHANGEMENT DE GÉRANT

S.A.R.L. E.P.N. ELECTRICITE PLOMBERIE NIVERNAISE

SARL au capital de 38.112,25 euros
Siège social : Le Petit Moulin 58160 IMPHY
404 816 456 RCS NEVERS

Le 19 janvier 2024, l'AG a 1°) nommé en qualité de Gérant, M. Abdérazak BOUJLILAT demeurant 9 rue de l'Ouche 58400 VARENNES LES NARCY en remplacement de M. Patrice VINOY, démissionnaire. 2°) transféré le siège social au 13 route de la Barbouillere, La Barbouillere Zone Industrielle 58000 SAINT ELOI.

AL24012314

NON-RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAS BIB

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 7 157 100 €
SIEGE SOCIAL : 11 RUE EMILE REGNAULT
58190 TANNAY
RCS NEVERS 831 309 067

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 31mars 2023 que les associés ont décidé de ne pas procéder au renouvellement des mandats des commissaires aux comptes comme l'y autorise la loi PACTE. Pour avis, le Président.

AL24012330

NON DISSOLUTION

SOCIETE SAMSON DAVID
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 €
Siège Social : 34, rue de Chaluzy - 58000 SAINT ELOI
809 382 989 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/06/2023, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL24012341

TRANSFORMATION

FENETRE CHAUFFAGE MULTISERVICES SARL

par sigle FCS-SARL
SARL au capital de 5 082 €
Siège social : 9 Place de l'Hôtel de Ville
58800 CORBIGNY
452.069.172 RCS NEVERS

La collectivité des associés, par acte unanime en date du 15/01/2024 à, à compter du même jour, transformé la société en société par actions simplifiée, modifié la dénomination sociale pour adopter : F C S, et supprimé le sigle, nommé la société 2MIL4 SARL, au capital de 250 000 euros, 12 Rue des Séjours 89200 LUCY-LE-BOIS, 984.020.248 RCS AUXERRE en qualité de présidente, nommé la société D B S SARL, au capital de 250 000 euros, 56 Rue Saint Gervais 58140 BRASSY, 984.018.481 RCS NEVERS en qualité de directrice générale. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne : SARL. Nouvelle : SAS. Dénomination : Ancienne : FENETRE CHAUFFAGE MULTISERVICES SARL PAR SIGLE FCS-SARL. Nouvelle : F C S. Administration : Ancienne : Gérants : Denis BOUCHE et David ROCHE. Nouvelle : Présidente : 2MIL4. Directrice générale : D B S. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins. Agrément : Les actions ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés

AL24012347

FIDAL AVOCATS
23 rue Hubert Curien
87000 LIMOGES

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

CATERING USON PLUS

SASU au capital de 50 000 €
Siège social : 5 rue Denis Papin
Parc d'activités
58640 VARENNES VAUZELLES
831 209 820 RCS NEVERS

Suivant décisions du 29 décembre 2023, l'associée unique :- a désigné la société DUMANGE FAMILY, SAS au capital de 1 562 500 euros, dont le siège social est situé 5 rue Denis Papin 58640 VARENNES-VAUZELLES, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 978 029 817, en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Sébastien DUMANGE,- a pris acte de l'expiration des mandats de la société NSK sis 11 rue de Mogador 75009 PARIS, commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Serge GIRAULT sis 11 rue de Mogador 75009 PARIS, commissaire aux comptes suppléant, et a décidé de ne pas les renouveler.

AL24012349

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SOCIETE PATRIMONIALE DE LA NIEVRE SA d'Economie Mixte au capital de 2 349 000 €
Siège social : Hôtel du Département – 30, rue de la Préfecture - 58039 NEVERS CEDEX
502 997 745 RCS NEVERS

Changement du représentant permanent de l'Administrateur BATIFRANC BOURGOGNE FRANCHE COMTE à effet du 01/11/2023 :
Ancienne mention : M. Pierre CHAVELET
Nouvelle mention : M. Hubert CUSENIER dt à BESANCON (25) – 47, Quai Veil Picard
Pour avis.

AL24012357

Société d'Avocats MARTIN-LECLERC
14 rue Georges Dufaud -
58000 NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MCTA

SAS au capital de 42.000 euros
Siège social : Zone Artisanale
« La Copine »
58300 CHAMPVERT
834 422 685 RCS NEVERS

Aux termes de l'assemblé générale mixte du 22 janvier 2024, les associés ont décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social de la Zone Artisanale « La Copine » - 58300 CHAMPVERT au 15 rue de la Loge – 58300 SAINT LEGER DES VIGNES.
Pour avis, le Président
Y. DAGOBERT

AL24012361

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte Par acte SSP du 20/12/2023.
LE CADRAN
SASU au capital de 1.000 €, sise 5 rue blin 58290 MOULINS ENGILBERT N°829708247

ANNONCES LÉGALES

RCS de NEVERS représentée par M. CHRISMENT Gérard a vendu à

DOLSEB

SARL au capital de 2.000 €, sise 5 allée de la verrerie 85240 FAYMOREAU N°513541136 RCS de LA ROCHE-SUR-YON représentée par M. EHRET Sébastien un fonds de commerce de restauration pizzéria vente à emporter, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, sis 5 rue blin 58290 MOULINS ENGILBERT, moyennant le prix de 15.000 €. L'entrée de jouissance a été fixée au 01/01/2024.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse des locaux

AL24012294

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 12/01/24, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1, le 22/01/24, Dossier 2024 00001431, référence 5804P01 2024 A 00057, la société S.A.C.D.P, SELARL au capital de 20 000 euros sise 5 rue du Commerce 58230 OUROUX-EN-MORVAN, immatriculée sous le n°801.727.777 RCS NEVERS, a cédé à la société PHARMACIE TERNAUX, SELARL au capital de 2 000 000 euros sise 2 rue du 8 Mai 62161 MAROEUIL, immatriculée sous le n° 444.618.748 RCS ARRAS, une officine de pharmacie ainsi que d'un site internet spécialisé dans la vente en ligne de produits vétérinaires sis et exploité au 5 rue du Commerce 58230 OUROUX-EN-MORVAN, immatriculé sous le n° 801.727.777 RCS NEVERS, moyennant le prix de 110 000 euros s'appliquant uniquement aux éléments incorporels, aucun élément corporel n'étant repris. Jouissance le 12/01/24.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du siège situé 5 rue du Commerce, 58230 OUROUX-EN-MORVAN pour la validité et à l'adresse du séquestre, la SELAS BAROCHE - DUTKOWIAK, 1 rue de l'Alma, 71100 CHALON-SUR-SAONE pour la correspondance.

AL24012308

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte authentique reçu par Maître Guillaume DINET,notaire à CLAMECY, le 27 janvier 2024, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1le 5 février 2024, volume 2024N - Numéro 61.

CEDANT

Monsieur Joel Marcel DANJOU, chauffeur de taxi, demeurant à ENTRAINS-SUR-NOHAIN (58410), 3, rue Fangeats, né à LAGRANDE-PAROISSE (77130), le 21 janvier 1963.

Époux de Madame Carole Colombe Annie DELABARRE,

Marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître BALLOT Jacques Notaire à DONNEMARIE-DONTILLY (77520), le 18 avril 1996,préalablement à leur union célébrée à la mairie de LAGRANDE-PAROISSE (77130), le 27 avril 1996.

« Résident » au sens de la réglementation fiscale.

Immatriculée à la chambre des métiers et de l'artisanat de la Nièvre en qualité d'entrepreneur individuel pour l'activité APE 49.32Z - (transport de voyageurs par taxi)sous le numéro 350 544 219.

A cédé à :

CESSIONNAIRE

La société dénommée SARL TAXI CLAMECYCOIS, Société à responsabilité limitée au capital de 7600,00 EUROS, ayant son siège social à OISY (58500), 5, route de Charmois,identifiée au SIREN sous le numéro 843920570 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

FONDS

Le fonds artisanal de taxi, exploité à ENTRAINS SUR NOHAIN(58410) sous le numéro SIRET 350 544 219 00032, autorisation de stationnement n°2 sur la voie publique de la commune d'ENTRAINS SUR NOHAIN.

Cette vente a été consentie au prix de CINQUANTE MILLE EUROS(50 000,00 euros), s'appliquant pour QUARANTE SEPT MILLE EUROS (47.000,00euros) aux éléments incorporels et pour TROIS MILLE EUROS (3.000,00euros) aux éléments corporels.

Avec entrée en jouissance au 1er février 2024

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par la SCP DINET et associés, notaires à CLAMECY, 24rue Marié Davy.

AL24012344

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 5 février 2024.AUTRE FORME JURIDIQUE **COUDRAT JACKY**.VOI 58239 58270 FR.RCS Greffe de Nevers 491 939 880.Activité : Travaux de plâtrerie.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24012272

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 5 février 2024.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE À ASSOCIÉ UNIQUE BOUCHERIE LA QUEUE DE BOEUF**.22 Rue du Commerce 58330 Saint-Saulge.RCS Greffe de Nevers 897 804 951.Activité : Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24012273

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM GONCALVES MASSON VETIZOU
SCM en liquidation au capital de 103 176 €
Siège social : 16, Boulevard de la République – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
305 817 660 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/02/2024 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Fabrice VETIZOU dt à LA CELLE SUR LOIRE (58) – 19, Route des Robards - Chanteraine de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24012279

DISSOLUTION

SABOR COMPANY

SAS au capital de 3000 €
Siège social : RESIDENCE LA PAGERIE
10 RUE COLONEL JEANPIERRE
58000 Nevers
950 965 822 RCS de Nevers

L'AGE du 30/11/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. SABOR Ahmed, demeurant Résidence La Pagerie l0 Rue du Colonel Jeanpierre 58000 Nevers, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Nevers

AL24011940

DISSOLUTION

FOX

Fox Matériels
SAS au capital de 38 250 €
Siège social : 17 rue Saint Trohé
58000 NEVERS
390 981 918 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 06/02/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 06/02/2024, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Robert SCOTT demeurant 4 route de la Forêt, 58130 SAINT AUBIN LES FORGES avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 17 rue Saint Trohé 58000 NEVERS adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL24012244

DISSOLUTION

IN FINE

SARL au capital de 1670 €
Siège social : 10 route de Premery
58210 Champlemy
899 599 781 RCS de Nevers

L'AGE du 30/12/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateurs Mme DA SILVA HISQUIN Cécile, demeurant 440 avenue Henri Falcoz 73300 Saint-Jean-de-Maurienne et M. DA SILVA Georges, demeurant 10 b rue des Justices 25000 Besançon et M. CHAPUT Mathieu, demeurant 10B route de Saint-Amand 18570 Trouy, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Nevers

AL24012252

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCM LE VAL

Société civile en liquidation
Au capital de 13 720,41 euros
Siège social : 9 Bis, rue Franc Nohain
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Siège de liquidation : 3 route de Donzy
58200 ST PERE
443945969 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2023 au 3 route de Donzy 58200 ST PERE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mirco BOSLAND, demeurant 18 route de Bouhy 58200 ALLIGNY COSNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL24012315

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.C.I. de la Rue d'Amont

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 10 671,43 Euros
Siège social et siège de liquidation :
11 Rue d'Amont 58190 TEIGNY
950 376 541 R.C.S. NEVERS

L'Assemblée Générale réunie le 31 janvier 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur GRASSET Jean-Marc, demeurant 15 Rue d'Amont 58190 TEIGNY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

AL24012326

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP signé électronqiuement du 05/02/2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée : HOLDING SERAYET
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 2, rue Ancienne Voie Romaine - 58120 CHÂTEAU-CHINON CAMPAGNE
Objet :
- la propriété et la gestion de tous biens meubles et immeubles, toutes prises de participations dans toutes sociétés créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet,
- l'administration d'entreprises, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière,
- l'assistance d'animation, de coordination et d'appui des sociétés dans lesquelles la société détient des participations en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer leur image, soutenir leur croissance, optimiser les services rendus à leurs clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de leurs collaborateurs et activer leur développement,
- l'activité et le rôle de centrale d'achat
Président : Monsieur Sébastien SERAYET demeurant 2, rue Ancienne Voie Romaine - 58120 CHÂTEAU-CHINON CAMPAGNE
Directeur général : Madame Laëtitia COMTE demeurant 2, rue Ancienne Voie Romaine - 58120 CHÂTEAU-CHINON CAMPAGNE
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément (le cas échéant) et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL24012230

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP signé électroniquement en date du 05/02/2024, il a été constitué une SARL dénommée : SARL DENIS MARCINIAK
Objet social :
- Les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment : maçonnerie, carrelage, fumisterie et couverture,
- En sous-traitance, tous autres corps de métiers relatifs à la construction, l'entretien et la réparation des bâtiments, y compris relatifs aux réseaux et des équipements utilisant les fluides, ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage des immeubles et aux installations électriques, et les activités de chaudronnerie ;
- Le négoce de matériaux de construction et équipements
Siège social : 14 rue du Commandant Achet - 58160 IMPHY
Capital : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Denis MARCINIAK demeurant 14 rue du Commandant Achet - 58160 IMPHY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24012240

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SUILLY LA TOUR du 15 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS de la Buffière
Siège : 15 La Buffière, 58150 SUILLY LA TOUR
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 20 000 euros
Objet : production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. ROUSSEAU Pascal demeurant 26 Chemin du Lavoir des Dards 58150 SUILLY LA TOUR
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
POUR AVIS - Le Président

AL24012264

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 06.02.2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : SCI PARDOUX LAURENS
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers
Siège social : 76 route de Corcelles 58180 MARZY
Capital : 1 000 euros
Gérance : M. Maxime LAURENS et Mme Clémence PARDOUX demeurant ensemble 76 route de Corcelles 58180 MARZY
Agrément des cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions à un tiers doivent être agrées par la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24012266

IMMATRICULATION

DOMAINE DES GRANDS BILLONS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 route de Donzy, 58150 SAINT LAURENT-L'ABBAYE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 06/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée (Unipersonnelle)
Dénomination : **DOMAINE DES GRANDS BILLONS**
Siège : **29 Route de Donzy, 58150 SAINT LAURENT-L'ABBAYE**
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : principalement la production et la vente d'énergie renouvelable
Et accessoirement l'acquisition, la gestion, la détention, la vente de titres, actions, parts sociales, et de toutes valeurs mobilières pour son compte propre ; la création, l'acquisition, la location (nue ou meublée) à usage d'habitation, de tourisme, ou commerciale, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, immeuble, et l'exploitation de tous établissements.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président :
, demeurant 29 Route de Donzy, 58150 SAINT-LAURENT-L'ABBAYE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS le Président

AL24012301

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 09 février 2024 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SCI KB3
Forme : Société civile immobilière
Capital social : 2 500,00 €
Apport en numéraire : 2.500,00 €
Siège : 4 chemin du Ruisseau – 58140 SAINT MARTIN DU PUY
Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.Durée : 99 ans
Gérant : BROUART James et KOWAL Sophie demeurant ensemble à CERVON (58800), 8 route de Corbigny
Clause d'agrément : libre entre associés, conjoints des associés, descendants et ascendants - unanimité pour autre décision
Immatriculation au RCS de : NEVERS
POUR AVIS
La gérance

AL24012355

AUVERCO
Rue de Bad Vilbel
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 7 Février 2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination : SOLOFLLO Objet social : La présente société par actions simplifiée a pour objet, en FRANCE et à l'étranger :
- L'exploitation de toute centrale électrique avec ou sans revente sur le réseau produisant de l'électricité à partir de cellules photovoltaïques ou accessoirement à partir de toute énergie renouvelable, Siège social : 22, Route de Saint-Loup - 58300 SAINT-GERMAIN-CHASSENAY
Capital : 4.000 euros Durée : 99 ans. Président : M. Sébastien GIRARDET, demeurant 22, Route de Saint-Loup - 58300 SAINT-GERMAIN-CHASSENAY. Admission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL24012364

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS JLLCONSTRUCTIONS Société par actions simplifiée au capital de 33 000 euros dont le siège social est sis 86 Route D'Auxerre Le Milieu Des Ruelles à Appoigny (89380) enregistrée au RCS Auxerre sous le numéro 890 283 542 a décidé par Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2023, de transférer son siège social à 6 Thornes Office Park Monkton Road, WAKEFIELD WF27AN en Grande Bretagne et ce à compter du 19 Décembre 2023 et que par conséquent celle-ci renonce à la nationalité Française et va acquérir la nationalité Britannique.

AL24011632

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

ATCE 83 SARL au capital de 10000€ Siège social : 1 rue des Troènes 89260 Perceneige. 504 600 438 RCS Sens L'AGE du 15/08/2023 a décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : ATCE (Agencement Tout Corps d'Etat) Dépôt au RCS de Sens

AL24012165

TRANSFORMATION

TALVAT Michel

SARL au capital de 150 000 €
Siège social : 18, Route de Sens
89190 MOLINONS
397 585 936 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 29/12/2023, les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à 150 000 €.
Siège social : 18, Route Nationale 60 89190 MOLINONS
Président : M. Fabrice CERBINO demeurant à Molinons (89190), 18 Route Nationale 60.
Directrice Générale : Mme Sandrine CERBINO demeurant à Molinons (89190), 18 Route Nationale 60.
Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
Dépôt légal au RCS de Sens

AL24012247

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL + MODIFICATION OBJET SOCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE

BOUCHER AUTO CONTROLES

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 7 rue Guillaume des Barres
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
RCS SENS 440 725 414

Le 02/01/2024, l'associé unique a décidé :
- de modifier l'objet social de la société en : création, extension, achat, vente, prise à bail, location de tous établissements ou fonds de commerce de contrôles techniques des véhicules à moteur ; le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; 'et plus généralement toutes opérations quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.
- de modifier la dénomination sociale en BOUCHER AUTO CONTROLES, En abrégé BAC.
- de transférer le siège social de Route de Montigny à BRAY SUR SEINE (77480) au 7 rue Guillaume des BARRES à VILLENEUVE LA GUYARD (89340), à compter de ce jour.
Les articles 2, 3 et 4 des statuts ont été modifié en conséquence.
La société, immatriculée au RCS de Melun sous le numéro 440 725 414 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Sens.
Gérant : M. BOUCHER Christophe, demeurant 11 rue Abélard, 89100 SENS

AL24012254

OBJET SOCIAL

EARL LEMAIRE ET MAUPERTUIS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 224 500,00 euros
Siège social : Maupertuis,
89560 DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES
437 951 585 RCS AUXERRE

Décision de l'associée unique du 15/11/2023 prenant effet le même jour : Ajout à l'objet social l'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque à titre accessoire. L'article 2 a été modifié en conséquence.
Pour avis, la gérante.

AL24012263

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL PORTIER

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 45 000 euros
Siège social : 29 Route de Paris
89280 APPOIGNY
434 778 700 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 29 janvier 2024, l'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social d'une somme de 37 000 euros, pour le porter ainsi de 8 000 euros à 45 000 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « Autres réserves », au moyen de l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales de 16 euros à 90 euros.
Les articles 8 et 9 des statuts sont modifiés en conséquence.
Pour avis

AL24012275

ALPHA EPSILON

ALPHA EPSILON SASU AU CAPITAL DE 50 000 €. 2 quai de la Marine, 89000 AUXERRE. 829 530 732 RCS AUXERRE. Par AGE du 07/01/2024, il a été décidé de transférer le siège au 5 - 7 rue du 28 août 1944 10140 MESNIL-SAINT PERE. Radiation RCS AUXERRE et Immatriculation RCS TROYES

AL24012298

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL LA HAIE LE COMTE

Exploitation agricole à responsabilité limité
à capital variable,
au capital plancher de 7 500 €
Siège social : la Haie le Comte –
89140 SERGINES
794 384 404 RCS SENS

Lors de l'assemblée générale du 31 décembre 2023, la collectivité des associés a :
- Pris acte de la démission de M. Éric MARQUIS de ses fonctions de gérant.
- Nommée Mme Emmanuelle MARQUIS, demeurant à SERGINES (89140), la Haie le Comte, aux fonctions de gérante pour une durée non limitée.Pour avis, la gérance.

AL24012317

Notaire

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DU FOULON

Société Civile Immobilière
Au capital de 183.091,27 euros
Siège social : 15 chemin du Foulon
89200 PONTAUBERT
RCS AUXERRE - SIREN 434 447 371

Par décision de l'associé unique en date du 07 février 2024,il a été pris acte de la cessation des fonctions de gérant de Monsieur Patrice HOCHART par suite de son décès survenu à AVALLON le 25 janvier 2022, et de son remplacement par Monsieur Eddy HOCHART, son fils et associé unique, pour une durée illimitée à compter de cette date.
Il en résulte la modification suivante de l'article 18 des statuts à publier :
« Ancienne mention : Est nommé en qualité de Premier GERANT de la Société Monsieur Patrice HOCHART, susnommé et domicilié.
Nouvelle mention : Le gérant de la société est Monsieur Eddy HOCHART, demeurant à PONTAUBERT (89200), 22 chemin de Ronde»
Pour avis.

AL24012333

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL LES SAINFOINS

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 15 700,00 euros
Siège social : 14 Grande rue –
89320 VILLIERS-LOUIS
423 332 055 RCS SENS

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 2024, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social de 15 450 € pour le porter à 31 150 €.
Pour avis, la gérance.

AL24012335

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATION DU CAPITAL

GAEC COUSIN

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 307 641,64 euros
Siège social : Le Bailly
58340 MONTIGNY-SUR-CANNE
RCS NEVERS 321 225 351

Le 31/12/2023, l'AGE a :
- pris acte de la démission de M. Thibault COUSIN de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour,
- réduit le capital social d'une somme de 115 358,91 euros pour le porter à 192 282,73 par annulation de 7567 parts sociales.
Pour avis.

AL24012342

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI DE LA MAUVOTTE

Société civile immobilière
Capital de 1.000,00 EUR,
Siège social : 8 rue Colette -
89100 Soucy
RCS Sens 848.215.786

Aux termes des assemblées générales extraordinaires du **23 décembre 2023** a été :
1°) Constaté la vacance de la gérance suite au décès de Monsieur Rémy BIENVENU survenu à Soucy (89100) le 11 juin 2023.
2°) Nommé deux co-gérantes :
- Madame Marie Sophie Isabelle **BIENVENU**, demeurant à Saint-Romain-sous-Gourdon (71230), 380 impasse des Chalvets, née à Auxerre (89000), le 12 mars 1978.
- Madame Anne Claire **BIENVENU**, demeurant à Vallery (89150), La Margottière, née à Sens (89100),le 21 février 1983.
3°) Validé le transfert du siège social de Soucy (89100), 8 rue Colette, à l'adresse suivante : **380 impasse des Chalvets - 71 230 Saint-Romain-sous-Gourdon.**
Radiation au RCS de Sens et immatriculation au RCS de Châlon-sur-Saône

AL24012343

MODIFICATIONS DES STATUTS

GAEC VILLAIN

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé
au capital de 68 922,20 euros
Siège social : 89800 BEINE
322 410 341 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2023, la collectivité des associés a :
- pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Michel VILLAIN à compter du 06 décembre 2023.
- Complété le libellé de l'adresse du siège social : 11 rue de la Mairie – 89800 BEINE,
- Réduit le capital social de 1 107,20 € par réduction de la valeur nominale des parts puis augmenté le capital de 15,00 € par création d'une nouvelle part pour le ramener à 67 830,00 euros.
Pour avis, la gérance.

AL24012351

AVIS DE NOMINATION D'UN CO-GERANT

PHARMACIE DE MALAY LE GRAND

Société d'exercice libérale
à responsabilité limitée
Au capital de 640 000 euros
Siège social : 6 Rue de Sens -
89100 MALAY LE GRAND
752 958 363 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 1er février 2024, Monsieur Khemais NOURI, demeurant 4 Rue du Poirier à la Love Les Thorets 89320 CERISIERS, a été nommé aux fonctions de co-gérant pour une durée illimitée à compter du 1er février 2024.
Madame Catherine NOURI conserve son mandat de gérante.
Pour avis
La Gérance

AL24012354

MODIFICATIONS DES STATUTS

GAEC DE SANTIGNY

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
agréé le 17 décembre 1989
par le comité départemental d'agrément de l'Yonne
Au capital de 278 970,00 euros
Siège social : 89420 SANTIGNY
353 551 959 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale du 31 décembre 2023 :
- Le capital social de la société a été réduit de 37 500 € pour être porté à 241 470 € puis

ANNONCES LÉGALES

augmenter de 15 € pour le porter à 241 485 €.
- M. Christian RIOTTE, demeurant à SANTIGNY (89500) 1 rue de la Fontaine, a démissionné de ses fonctions de gérant.
- M. Thibaut RIOTTE, demeurant à SANTIGNY (89420) 2 rue d'en Bas, a été nommé cogérant pour une durée non limitée.Les décisions prennent effet le 31 décembre 2023.
Pour avis, la gérance.

AL24012365

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 25 janvier2024, enregistré à AUXERRE, le 29 janvier 2024, référence8904P01 2024N00143,
La Société dénommée AU VRAI CHABLIS, dont le siège est à CHABLIS (89800) place du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le n°333463909 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
A cédé à :
La Société dénommée LE JEAN-MAURICE, dont le siège est à CHABLIS (89800), 6-8 place du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le n° 983232307 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Un fonds de commerce de HOTELLERIE, BAR, RESTAURATION,EXPOSITION ET VENTE DE VINS, PREPARATION ET VENTE DE PLATS CUISINES A CONSOMMER SUR PLACE OU A EMPORTER, ACHAT ET VENTE D'ARTICLES DE CADEAUX, CRISTALLERIE, VERRERIE, VINS,LIQUEURS, VETEMENTS ET ACCESSOIRES ET NOTAMMENT CRAVATES,CEINTURES, BIMBELOTERIE, ACHAT ET VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES sis à CHABLIS (89800), Place du Général de Gaulle, connu sous le nom commercial AU VRAI CHABLIS.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000euros),s'appliquant aux éléments incorporels pour 104.500euros et au matériel pour 45.500 euros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24012286

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 1er février 2024 , enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1 , le 05/02/2024, dossier 2024 00004171, référence 8904P01 2024 A 00176, la Société B-C HATTIER, Société par actions simplifiée au capital de 7 700 €, ayant son siège social 20 rue du 24 Août - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. sous le n° 438 782 658 RCS AUXERRE, A CEDE à la Société BOUCHERIE BEAL, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège social est 20 rue du 24 Août – 89000 AUXERRE , immatriculée au R.C.S. sous le n° 983 257 098 RCS AUXERRE , un fonds de commerce de boucherie, charcuterie, volailles, conserves, triperie, connu sous l'enseigne « BOUCHERIE CHARCUTERIE HATTIER», sis et exploité 20 Rue du 24 août – 89000 AUXERRE, moyennant le prix de 250 000 €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er février 2024. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B. , Cabinet d'Avocats, 43 rue du Clos – 89000 AUXERRE.

AL24012295

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2023 à Courgis enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Auxerre le 1er février 2024, dossier 2024 00003759, référence 8904P01 2024 A 00160.
Monsieur Thomas PICO demeurant 26 rue Jacques Ferrand, 89800 COURGIS, a cédé à la SARL DOMAINE PATTES-LOUP, société à responsabilité limitée au capital de 196 360 euros dont le siège est situé 2 Grande rue Nicolas Droin, 89800 COURGIS, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 539 296 657,
Un fonds de commerce d'activités de soutien aux cultures exploité au 2 Grande rue Nicolas Droin, 89800 COURGIS, immatriculé sous le n° 477 734 073 Rcs Auxerre, moyennant le prix de cent quatre-vingt-six mille cent euros (186 100,00) euros
La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 31 décembre 2023 et le fonds sera à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 2 Grande rue Nicolas Droin, 89800 COURGIS

AL24012304

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence TBO108831, N°AL23008366 parue dans Terre de bourgogne, le 06/06/2023 concernant la société **Gaiasol Développement**, lire Presidence : SAS LPL consulting n°siret 841413206 au 119 avenue de verdun 58300 Decize en lieu et place de Loic Peyrichout.

AL24012248

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 9 février 2024, concernant la société ADTP, 7 rue de Bréchain, 89800 Chablis. L'adresse du siège social est «7 rue de Brechain 89800 CHABLIS» et non pas «7 rue de Brechain - Fyé 89800 CHABLIS»..

AL24012261

// DIVERS

Me Aude COLOMBO
Notaire associée
SAS AUTHENTICIS
FLOGNY LA CHAPELLE (89360)
4 av du Professeur Laubry

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Suivant testament olographe en date à FLOGNY du 17 mai 2011 déposé au rang des minutes de Me Aude COLOMBO, notaire à FLOGNY LA CHAPELLE, aux termes du PV d'ouverture et de description de testament en date du 29/01/2024, Mme Yvonne MARTIN, retraitée, demeurant à TONNERRE (89700) 42 rue de la Bonneterie, née à TONNERRE (89) le 12/04/1950, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à TONNERRE (89) le 07/12/2022, a institué deux légataires universels.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Me Aude COLOMBO, notaire associée SAS AUTHENTICIS, à FLOGNY LA CHAPELLE (89) 4 av du Professeur Laubry, en charge du règlement de la succession dans le délai d'un mois suivant la date de réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, de la copie authentique dudit procès-verbal et copie figurée du testament.
Pour avis le notaire.

AL24012246

Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 15 août 2010, Madame Nicole Marguerite Maria DELMAS, en son vivant retraitée,veuve de Monsieur Georges André Auguste GUETTE, demeurant à MAILLY-LE-CHATEAU (89) 7 chemin Devant la Ville Résidence Club Grégoire DIREZ. Née à PARIS 10ème (75), le 1er mai1936. Décédée à MAILLY-LE-CHATEAU (89), le 14 janvier 2024,a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89), 9, rue de Paris, le 6 février2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Damien FONTENEAU, notaire à SAINT BRIS LE VINEUX (89) 9 rue de Paris, référence CRPCEN : 89007,dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24012239

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante :
M-TISSUS SARLU
Liquidation Judiciaire simplifiée du 19/09/2023
4 rue de l'Etang de Serbois à 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 6 février 2024.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24012253

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante :
PORTE-VIOLETTE Jonathan
Liquidation Judiciaire du 21/02/202312, rue du Maréchal Leclerc à 89140 SERBONNES
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 6 février 2024.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24012257

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Emilie FAURE-GLACHANT, Notaire Associé** de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée **«Notaires 1788 Brunoy»**, titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à BRUNOY (Essonne), 19 rue de la Gare, CRPCEN 91012, le 7 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la **COMMUNAUTE UNIVERSELLE** entre :
Monsieur André Clément BARD, retraité, et **Madame Marie-Françoise Chantal Renée CATHEBRAS**, sans profession, demeurant ensemble à CHITRY (89530) 6 chemin de la Sente.
Monsieur est né à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) le 19 janvier 1964,
Madame est née à DUNKERQUE (59140) le 16 avril 1963.
Mariés à la mairie d'EPINAY-SOUS-SENART (91860) le 2 septembre 1989 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Catherine REVERDIAU, notaire à BRUNOY (91800), le 19 juillet 1989.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24012306

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, CRPCEN 89040, le 7 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale, entre :
Monsieur Henri Jacques BONDOUX, Retraité, et Madame Annie Mauricette BOUCHARD, Retraitée, demeurant ensemble à MIGENNES (89400) 23, rue Pasteur.
Mariés à la mairie de MIGENNES (89400) le 13 juillet 1964 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques MOREAU, notaire à JOIGNY, le 7 juillet 1964.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24012338

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 22 juin 2023, Monsieur Jean Célestin BARAIGE-FROGER, retraité, demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS (89630) 1 rue de Marrault, né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 5 juillet 1933, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à AVALLON (89200) (FRANCE), le 24 août 2023, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), 13 rue Nicolas Caristie, le 14 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL24012345

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

L'association CENTRE DE GESTION AGREE BOURGOGNE ALLIER
Agréée sous le n° 1.03.710 – APE 6920 Z – Siret 38527858500240
149 allée Joanny Mommessin – 71850 CHARNAY LES MACON
Les adhérents de l'association CGA Bourgogne Allier sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 29 février 2024 à 16h00, dans les locaux du « Domaine Sylvaine et Alain NORMAND « - 10 Allée en Darèze - 71960 La Roche-Vineuse, pour délibérer sur les ordres du jour suivant :
Assemblée Générale Ordinaire :
1- Approbation du procès-verbal des Assemblées Générales du 5 mai 2023
2- Rapports d'activité et financier
3- Rapport du commissaire aux comptes
4- Approbation des rapports et des comptes
5- Approbation des résolutions
6- Questions diverses
Tout membre peut se faire représenter par un administrateur, grâce à un pouvoir.
Les documents concernant l'AGO, ainsi que la liste des administrateurs, sont disponibles au siège de l'association à CHARNAY LES MACON.
Philippe DEOTTE, Président

AL24012363

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MJ
Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social et de liquidation :
38 Bis Rue Des Charonnes
89100 MALAY-LE-GRAND
850 550 757 RCS SENS

L'AG réunie le 31/12/2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Merdan KOCAK, demeurant 38 Bis Rue Des Charonnes 89100 MALAY LE GRAND, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/10/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur

AL24012123

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

SCEA MOREAU DANIEL
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 187 000,00 euros
Siège social : 1 la Michotterie -
89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN
810 168 195 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date
.Il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par Monsieur Daniel MOREAU, demeurant à ÉTAIS-LA-SAUVIN (Yonne - 89480), 1 la Michotterie, qui a été nommée liquidateur. Celui-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social, ÉTAIS-LA-SAUVIN (Yonne - 89480), 1 la Michotterie, où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL24012262

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 24.12.2023 des associés de la SAS PARCIGA au capital de 3.000 euros, siège social à AUXERRE (89) ZI Plaine des Isles, rue des Caillottes, 538 748 161 RCS AUXERRE, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. B. DUJON demeurant à HERY (89) 3, rue de Sevry, été nommée liquidatrice. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à AUXERRE (89) ZI Plaine des Isles, rue des Caillottes.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Cette dissolution met fin aux fonctions de la Présidente.

AL24012282

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 5.2.2024 des associés de la SAS en liquidation PARCIGA au capital de 3.000 euros, siège social à AUXERRE (89) ZI Plaine des Isles, rue des Caillottes, 538 748 161 RCS AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.12.2023, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE.

AL24012283

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ECURIE VERMOT SAINLOUIS
Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation.
u capital de 13 000,00 euros.
Siège social : 2 Le Petit Temple
89110 LES ORMES.
Siège de la liquidation :
Le Petit Temple
89110 LA FERTE LOUPIERE.
Liquidateur : Monsieur Daniel VERMOT
demeurant Le Petit Temple
89110 LA FERTE LOUPIERE.
433 614 021 RCS SENS

L'AGE du 31/12/2023 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation en date du 31 décembre 2023, donné quitus au liquidateur et a déchargé celui-ci de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL24012296

DISSOLUTION

EURL LEREMBOURE Isabelle
EURL au capital de 45 000 euros
4 rue de la Préfecture 58000 Nevers
RCS Nevers 477 691 216 (2004 B 178)

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2012, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Madame Leremboure Isabelle, demeurant 3 rue de Lardas 64000 Pau, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé à : 4 rue de la Préfecture 58000 Nevers. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur

AL24012316

DISSOLUTION

FERGA RENOVATION
SASU au capital de 5000 €
Siège social : 19 RUE DU PARADIS
89100 SENS
RCS SENS 897589776

Par décision de l'associé Unique du 22/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 22/12/2023 , il a été nommé liquidateur(s) M FERGA EDDY demeurant au 19 RUE DU PARADIS 89100 SENS et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL24012331

DISSOLUTION

SARL «ETA DENIS»
Société à responsabilité limitée
au capital de 160 000 €
Siège social : 13 route de Villefranche –
89116 PRECY SUR VRIN
RCS SENS 802 427 237

Par décision du 22.01.2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 22.02.2024.
Monsieur Corentin DENIS demeurant 2 route de Verlin – Ruban – 89116 LA CELLE SAINT CYR est nommé comme liquidateur à compter du 22.01.2024.
Le siège de liquidation est fixé 13 route de Villefranche – 89116 PRECY SUR VRIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, le liquidateur

AL24012366

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/02/2024, il a été constitué une EURL dénommée:
LA CHOCOLATERIE DU PALAIS
Objet social : - Fabrication et la commercialisation de cacao, chocolats et de produits de confiserie artisanaux, organisation d'ateliers, de portes ouvertes, de visite de groupe, l'organisation de séminaires professionnels sur le thème de la chocolaterie et la confiserie, salon de thé
Siège social : 84 Rue de Paris – 89000 AUXERRE
Capital : 2000 euros
Gérance : Monsieur FERET Grégory demeurant 84 Rue de Paris - 89000 Auxerre pour une durée indéterminée
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'Auxerre

AL24012249

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 31/01/2024, il a été constitué une SA
Dénomination :
SVETHIYA
Siège Social : 74 rue de la République 89150 ST VALERIEN
Capital : 1000 €
Activités principales : Import et export de produits alimentaires
Durée : 99 ans
Président : M. KANDIAH Sven 74 rue de la République 89150 ST VALERIEN
Directeur Général : Mme MOHANAKANTHAN Arthiya 74 rue de la République 89150 ST VALERIEN
Immatriculation au RCS de SENS

AL24012260

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 6 février 2024, à MIGENNES.
Dénomination : K.E.L.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 73 Avenue Jean Jaurès, 89400 MIGENNES.
Objet : la vente et le commerce d'optique, de lunetterie de détail, de systèmes optiques correcteurs, de matériels et de produits ophtalmologiques, de matériels photographiques, d'astronomie, de météorologie, de basse vision, d'amplificateurs auditifs, de piles et produits associés.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10000 euros divisé en 1000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires. L'agrément résulte d'une décision collective des actionnaires statuant à la majorité des voix des actionnaires disposant du droit de vote.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Alain LEHU 1 Route de Verlin, Le Ruban 89116 LA CELLE SAINT CYR.
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
Pour avis.
Le Président

AL24012268

GRAPHICOMM

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 février 2024, à ROSOY.
Dénomination : GRAPHICOMM.
Forme : EURL.
Siège social : 86 Route de Véron, 89100 ROSOY.
Objet : Les activités et la création graphique, print, photographie, vidéo et de sites internet ; La conception et la réalisation de tous documents physiques ou dématérialisés destinés à faire la promotion publicitaire d'une personne physique ou morale ; La conception de publicités dans les journaux et les périodiques, à la radio, à la télévision, sur internet et sur tous autres médias ; L'activité d'agence de publicité, notamment par l'objet..Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 2000 euros
Gérant : Monsieur Eric HURTREZ, demeurant 86 Route de Véron, 89100 ROSOY

La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
Le gérant

AL24012289

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 07/02/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination : PRESTIGE PROTECTION PRIVEE
Sigle : 3P
Siège Social : 13 RUE JULES FERRY 89000 AUXERRE
Capital : 100 €
Activités principales : La surveillance humaine, la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles, Conseil en Sécurité.
Durée : 99 ans
Président : M. MONAN Héyéhé Eloi 6 RUE DES BOULEAUX 77210 AVON
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24012297

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination FIVEFAMILY une SAS au capital de 1.000 euros, ayant son siège social à DEUX RIVIERES (89460) Cravant 11, rue de Paris, ayant pour objet l'achat, la vente et la gestion de valeurs mobilières de toute nature et de tous droits sociaux ; la fourniture de prestations de services et le contrôle de ces sociétés et entreprises dans tous les domaines, notamment en matière administrative, juridique et financière. Accès aux assemblées - vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. En outre, il a été procédé à la nomination suivante : Président : M. Pascal VENTURA demeurant à DEUX RIVIERES (89460) Cravant 11, rue de Paris. La société sera immatriculée au registre du commerce d'AUXERRE.

AL24012334

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me Emilie BERARDO notaire à MALIGNY le 7 février 2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
SCI FERKIOUI
Objet social : acquisition, gestion, exploitation par bail ou autrement de biens et droits sociaux immobiliers
Siège social : 29 avenue Pasteur 89000 AUXERRE
Capital : 1000 €
Gérance : Mr Azedine FERKIOUI demeurant 29 avenue Pasteur 89000 AUXERRE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre.
Pour insertion, Me BERARDO

AL24012340

MAITRE JEAN MARIE ODIN
Notaire à VERMENTON (Yonne)
Place de l'Eglise

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON, le 9 février 2024, en cours d'enregistrement, a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes : L'exercice de toutes activités liées à l'optique: examen de vue, contactologie, basse vision, vente de lunettes de tous types, produits de lentilles et plus généralement tout ce qui se rapporte au commerce de l'optique et éventuellement l'exercice de toutes activités liées à l'audition (entretien des appareils, vente, achat, pose et contrôle,...) Dénomination : SAS L'IRIS. Siège social : ARCY-SUR-CURE (89270), 11 enceinte de Digogne .Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 EUR) Les associés fondateurs entendant que les actions soient aliénables.Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : toutes les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.Président : Monsieur Emmanuel DIDRY demeurant à ARCY SUR CURE, 11 Enceinte de Digogne. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. Pour avis Le notaire.

AL24012348

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42



// NOUVELLES TECHNOLOGIES

Faut-il un permis ou une certification pour piloter un drone ?

Si vous possédez un drone ou si vous vous apprêtez à en acquérir un, sachez qu'en fonction de son usage, loisirs ou professionnel, de son lieu d'utilisation et de son poids opérationnel, la réglementation est différente. Dans certains cas, une épreuve théorique suffit, tandis que dans d'autres, une certification par un organisme agréé est obligatoire.

« L'utilisation en extérieur d'engins volants, même lorsqu'ils sont de petite taille, qu'ils ne transportent personne à leur bord et qu'ils sont utilisés à basse hauteur, est considérée comme une activité aérienne et relève donc de la réglementation applicable à l'aviation civile », rappelle la direction générale de l'aviation civile (DGAC). Cette réglementation ne s'applique pas aux vols d'aéronefs dans un espace clos et couvert. Les drones, ou UAS (appellation aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les pays anglophones), sont soumis à la réglementation européenne depuis le 1er janvier 2024, qui classe leur opération en fonction du niveau de danger qu'elle représente. Trois catégories sont ainsi définies. La première, nommée ouverte, regroupe les opérations à faible risque (vol à vue dans des endroits qui représentent un faible risque pour la circulation aérienne et pour les personnes). La deuxième catégorie, baptisée spécifique, concerne les opérations à risque modéré (vol à vue ou hors vue) et autorise le largage de produits, tels que des semences ou des solutions de biocontrôle. La troisième, dite certifiée, correspond aux opérations à haut risque nécessitant un niveau élevé de fiabilité de l'aéronef et des opérations (transports de personnes, de marchandises dangereuses…). Ces trois catégories imposent de suivre des formations théoriques, voire pratiques dans certains cas, et de réussir une épreuve d'examen. Pour les drones employés en agriculture, ce sont surtout les catégories ouverte et spécifique qui sont rencontrées.

Si vous avez acheté un drone pesant moins de 25 kg pour survoler vos parcelles de cultures ou surveiller les animaux dans vos prairies, vous entrez dans la catégorie ouverte. Celle-ci interdit le vol en espace public et en agglomération, ainsi que le survol de rassemblements de personnes. Elle impose un pilotage à vue et limite la hauteur de vol à 120 mètres. Le largage et l'épandage sont interdits, tout comme le transport de marchandises dangereuses. Il existe trois sous catégories ouvertes : A1, A2 et A3, pour lesquelles le télépilote doit, en France, être âgé d'au moins 14 ans. Un drone de classe C0, ou d'un *MTOM* (Maximum Take-Off Weight : poids maximal autorisé au décollage) inférieur à 250 grammes, vole en sous-catégorie A1. Il fait exception dans la réglementation, car il est le seul en catégorie ouverte à dispenser son pilote de formation et bénéficie même d'une tolérance pour survoler des personnes isolées. Dès la classe de drone C1 (250 à 900 g), il est obligatoire de suivre la formation gratuite sur le site Alpha Tango (https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr/login.jsp) et de réussir l'examen en ligne OPEN A1/A3 pour exercer les fonctions de télépilote dans les sous catégories A1 et A3. Avec ce diplôme valable cinq ans, il est aussi possible de piloter des drones de classe C2 (900 g à 4 kg), C3 (4 à 25 kg) et C4 (4 à 25 kg), qui eux volent en catégorie ouverte A3. Ceux-ci s'utilisent loin des personnes et à 150 mètres des zones résidentielles, commerciales, industrielles et récréatives.



Agrodrone

Les drones utilisés pour le semis de couverts et le largage de produits (trichogrammes, phéromones…) entrent dans la catégorie spécifique qui demande au télépilote une certification adaptée (CATS)

BAPD obligatoire pour voler près des personnes

La catégorie ouverte A2 concerne uniquement les drones de classe C2. Elle autorise les vols à 30 mètres des personnes, voire à 5 mètres en activant un mode basse vitesse limité à 3 m/s (11 km/h). Comme cette situation présente plus de risques, notamment pour les tiers, il est nécessaire pour le télépilote d'être titulaire du brevet d'aptitude de pilote à distance (BAPD). Pour l'obtenir, il doit compléter sa formation OPEN A1/A3 avec une autoformation pratique et réussir l'examen complémentaire, dit OPEN A2, portant sur la météorologie, les performances de vol des UAS, les mesures d'atténuation technique et opérationnelle des risques au sol. À noter que la formation peut également se suivre, mais ce n'est pas une obligation réglementaire, dans un centre de formation au sein d'une structure déclarée.

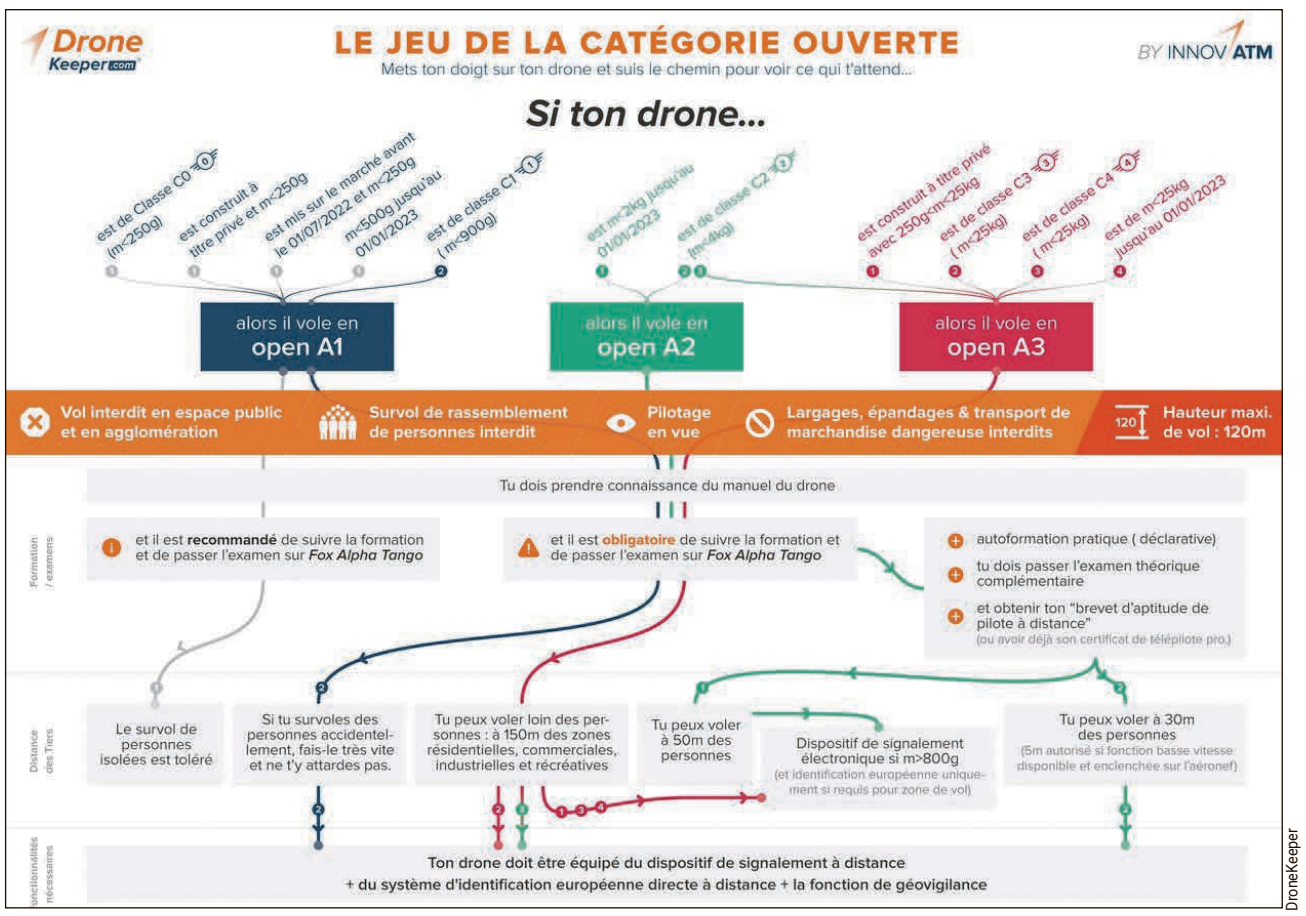
La catégorie spécifique pour les épandages

« L'exploitation des drones pour le semis de couverts végétaux et le largage de trichogrammes ou de phéromones entre dans la catégorie spécifique », précise Patrice Rosier, cogérant de la start-up Agrodrone, qui commercialise des drones et assure des prestations d'épandage et de semis chez les agriculteurs. Accessible en France aux personnes d'au moins 16 ans, cette catégorie impose, depuis le 1er janvier 2024, une licence européenne obligatoire dénommée certificat d'aptitude théorique pour les scénarios standard (CATS). *« Le problème est qu'en France rien n'est encore défini pour permettre aux centres de formation de dispenser le CATS. Normalement, cela devrait être opérationnel en fin d'année »*, indique Patrice Rosier. Dans l'attente, les sociétés de prestation en drones antérieures au 1er janvier 2024 peuvent continuer à travailler jusqu'à fin 2025 avec des pilotes disposant du certificat d'aptitude théorique de télépilote (CATT). Comme cet ancien diplôme obligatoire ne pourra pas être converti en CATS, tous les télépilotes déjà en activité devront se former à nouveau pour bien connaître les différents scénarios européens d'utilisation. Par ailleurs, la catégorie spécifique n'intègre que les drones C5 et C6, dont le poids maximal autorisé au décollage est inférieur à 25 kg. *« Pour les modèles plus gros, comme notre dernier drone d'épandage de 100 kg de MTOM et de 50 kg de charge utile, il est nécessaire de demander des dérogations auprès de la DGAC, afin de pouvoir l'utiliser, y compris en application agricole »*, souligne le cogérant d'Agrodrone. Face à cette complexité et en cette période de transition réglementaire qui manque de clarté, il semble plus judicieux pour les agriculteurs non équipés d'un drone de déléguer les prestations d'épandage à des structures spécialisées.

David Laisney

Un classement selon le poids et les fonctionnalités

Tous les aéronefs dont la masse (équipements et batterie ou carburant compris) est supérieure ou égale à 800 grammes doivent être enregistrés par leur propriétaire sur le portail AlphaTango (https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr). Les drones conformes à la réglementation européenne disposent d'un marquage CE, ainsi que de l'indication de classe (C0, C1, C2, C3, C4, C5 ou C6). La classification est réalisée en fonction du poids et des performances. Par exemple, un drone entre en C0 lorsque son *MTOM* (Maximum Take-Off Weight : poids maximal autorisé au décollage) est inférieur à 250 grammes et que sa vitesse maximale de vol en palier est de 19 m/s. La C1 regroupe les modèles de 250 à 900 grammes affichant les mêmes performances, mais intégrant en plus une identification directe à distance et la fonction géovigilance. La C2 concerne les drones de 900 grammes à 4 kg présentant les mêmes caractéristiques que ceux de la classe C1, avec en plus un mode basse vitesse. Les drones de 4 à 25 kg, qui mesurent moins de trois mètres d'envergure et sont dotés de l'identification directe à distance et de la géovigilance, sont classés C3. Les modèles C4 pèsent de 4 à 25 kg et ne disposent pas de modes de contrôle automatique, excepté la stabilisation. Partageant des similitudes avec les C3, les drones C5, encore rares sur le marché, mesurent moins de 3 mètres d'envergure, affichent un MTOM inférieur à 25 kg, intègrent la géovigilance et fournissent au pilote des informations claires et concises sur leur hauteur au-dessus de la surface ou du point d'envol. Les appareils de cette classe disposent également d'un mode basse vitesse (5 m/s) sélectionnable à distance. Enfin, les C6 partagent des caractéristiques semblables à celles des C5. Ils sont limités à une vitesse de vol de 50 m/s et intègrent des équipements permettant de contrôler leur position géographique, leur vitesse et leur hauteur. Les C6 embarquent aussi des dispositifs interdisant le franchissement des limites horizontale et verticale programmées.



DroneKeeper

La catégorie ouverte s'adresse aux drones de classe C0, C1, C2, C3 et C4. Elle comprend les sous catégories A1, A2 et A3, qui se différencient notamment par la distance de vol autorisée vis-à-vis des tiers.

LOISIRS

// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Sous le signe de la pédagogie

Événement phare de l'année agricole, le SIA se tiendra au Parc des expositions Porte de Versailles à Paris du 24 février au 3 mars. Sous le slogan « Les plus belles rencontres sont naturelles », il devrait accueillir plus de 600 000 visiteurs en neuf jours.

Après la récente crise agricole majeure, ce salon devrait être l'occasion de construire un *« immense pont entre l'agriculture et la société »*, a expliqué le président du SIA, Jean-Luc Poulain. Les plus de 1 100 exposants venant d'une vingtaine de pays expliqueront en quoi l'agriculture *« est un grand pourvoyeur de bonheur »*. Présent à la conférence de presse de présentation, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a souhaité que le SIA s'affirme comme un *« lien de confiance retrouvé »* entre les Français et le monde agricole, même si les manifestations des dernières semaines ont obtenu l'adhésion des premiers envers les seconds. *« La valeur fondamentale du salon, c'est la pédagogie et sa capacité à déclencher des vocations »*, a renchéri Valéry Le Roy, directrice du SIA. Élections européennes de juin obligent, les politiques de tous bords passeront sur les stands pour tenter d'amadouer et de séduire un électorat toujours plus diffus. *« Nous espérons qu'ils ne récupéreront pas l'actuel malaise agricole […] mais nous ne sommes pas dupes »*, a souligné Jean-Luc Poulain qui a tancé, au passage, ceux qu'on ne rencontre *« qu'à cette occasion »*.



P. Parchet

Oreillette, la mascotte de cette édition 2024 du Salon de l'Agriculture (Crédit

Sécurité renforcée

Les organisateurs veilleront à ne pas reproduire les débordements de l'an dernier. La sécurité devrait être renforcée pour éviter les incursions intempestives d'éléments perturbateurs qui souhaiteraient s'en prendre aux organisations professionnelles agricoles. Enfin, ce salon sera l'occasion *« d'amorcer une réflexion sur l'avenir de l'agriculture, entre organisations agricoles, consommateurs et politiques »*, a conclu Jean-Luc Poulain. Cette édition du SIA accueillera un salon professionnel pendant trois jours (25 au 27 février), exclusivement réservé aux professionnels. Il est mis sur pied *« à la demande de certains visiteurs qui avaient émis le regret de ne pas bénéficier d'un temps dédié pour des rencontres BtoB »*, a expliqué Valérie Le Roy. Une partie du Hall 4 sera dédiée à cet espace avec une salle plénière, une agora, une zone de stands et la présence d'une dizaine de grandes marques de matériel agricole.

Christophe Soulard

// COIN LECTURE

Histoire(s) de vin

Cet ouvrage n'est pas une somme. C'est un chai, une succession de tonneaux de savoirs ! Éric Glatre, historien et écrivain champenois, laisse vivre et transmettre autant sa passion que son érudition du vin tout au long des 340 pages de cet ouvrage sous-titré « 33 dates qui façonnèrent les vignobles français ».



Des Gaulois à l'AOC « Alsace Grand Cru », ce docteur en histoire antique et auteur (reconnu) de nombreux ouvrages dans le domaine du vin et de la gastronomie, nous en apprend beaucoup sur l'invention du tonneau, la Loi Gombette aussi appelée loi des Burgondes (Ve et VIe siècles) qui réglemente la culture de la vigne et l'élaboration du vin, mais également sur l'apport agronomique des hommes de Dieu au secteur vitivinicole. Éric Glatre nous enseigne aussi le *« privilège »* des vins de Bordeaux ou encore la volonté du Duc de Bourgogne, Philippe II Le Hardi, d'éradiquer *« le vil Gamay »*. On sait par exemple que la technique d'assemblage des douelles pour les cuves est connue des Étrusques comme l'attestent certaines peintures de tombes, notamment celle des Jongleurs à Tarquini. La Loi Gombette stipule notamment qu'un homme libre ayant détruit une vigne de jour devra payer une amende de trois sous d'or *« pour une telle audace »*, mais qu'un esclave commettant le même délit sera frappé à coups de bâton (article 8) : *« Si c'est un esclave qui s'est rendu coupable de ce fait, qu'il soit fustigé. Mais gare si l'esclave a commis cet acte pendant la nuit. S'il s'y est introduit la nuit, comme nous l'avons dit plus haut, qu'il soit mis à mort »*, indique l'article 4 de cette terrible loi. Le lecteur se réjouira de la bataille qui a longtemps tenu en haleine les vins de Champagne et ceux de Bourgogne, toute la question étant de savoir si *« le vin de Reims est plus agréable et plus sain que celui de Bourgogne »*. Une querelle qui a duré plus d'un siècle en raison… de la rivalité de deux médecins !

Ce même lecteur en apprend plus sur l'apparition du bouchon de liège, de la bouteille en verre, du champagne, du classement de 1855 et sur la manière dont la Romanée devint Conti (etc.).

À travers ses 33 chapitres qui peuvent se lire en picorant au gré de ses humeurs, on sent tout l'amour qu'Éric Glatre porte à tous les vignobles français même si l'Or du Jura et les vins d'Alsace ne semblent pas le laisser insensible.

Un livre à déguster sans aucune modération.

Éric Glatre - Histoire(s) de vin – Éditions du Félin – 340 pages - 25 euros

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'au 3 mars

// Exposition « Des génies, des lieux » à la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon

Gustave Eiffel, Henry Darcy ou Hippolyte Fontaine, originaires de Dijon, sont reconnus dans leurs disciplines. Des figures illustres qui pourraient masquer l'histoire scientifique et technique foisonnante de la ville, car les sciences et techniques marquent de leurs empreintes le patrimoine dijonnais. Les lieux d'études ou d'application gardent le souvenir du passage de grandes figures de la science. L'exposition « Des génies, des lieux » vous invite à la découverte des lieux marquants et des grands noms de l'histoire scientifique et technique de Dijon.

www.citedelagastronomie-dijon.fr

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition *« Fantaisies pour un palais »* au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIIIe siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

Nièvre

• 7 avril

// Randonnée

Une randonnée est organisée entre Nevers et Montenoison le 7 avril. Pour cette 41e édition, différents parcours sont possibles : 55 km au départ de Nevers à 6 h (Place Carnot) ; 40 km avec un départ de Montigny-aux-Amognes de 7 h à 7 h 30 (parking de l'école) ; 34 km, de Saint-Sulpice de 8 h à 8 h 30 (place de l'Église) ; 20 km de Nolay de 9 h à 10 h (place Sise) ; 12 km de Prémery de 13 h à 13 h 30 (champ de Foire). Enfin, les boucles de Montenoison sont orchestrées sur 5 ou 9 KM avec un départ de la place au monument aux morts à partir de 14 h. Un marché du terroir avec les producteurs locaux attendra les participants à l'arrivée. Restauration possible sur place.

Renseignements et inscriptions : www.nevers-montenoison-rando.com/inscription.php

Yonne

• 24 février

// Foire de St Léger-Vauban

La 58e édition de la foire de St Léger-Vauban a lieu le samedi 24 février. Au programme : exposition d'animaux d'élevage (bovins, ovins et caprins), exposition de bovins inscrits au Herbook Charolais, exposition de matériels agricoles, présence de producteurs et d'artisans locaux et démonstration de sculpture à la tronçonneuse. Le midi, un repas est prévu où le charolais est mis à l'honneur. Le soir, une « tomiflette » est proposée, suivie d'une soirée dansante, à partir de 20 heures. À noter qu'un espace pour les enfants est installé pour la journée. Renseignements et inscriptions au 06 98 83 01 62.



// JEUX OLYMPIQUES

89

Églantine Borgnat, l'une des porte-flammes olympique

Viticultrice à Escolives-Sainte-Camille, Églantine Borgnat a été choisie par le comité olympique pour être l'une des porteuses de la flamme olympique, lors de sa traversée dans l'Yonne, le 11 juillet prochain.



Eglantine Borgnat a été choisie pour porter la flamme olympique lors de son passage dans l'Yonne, le 11 juillet prochain.



Avec sa participation, c'est le monde viticole qui sera mis à l'honneur, entre autres, lors de cet événement.

« *Honorée* », « *flattée* »… Les mots sont nombreux pour Églantine Borgnat, viticultrice à Escolives-Sainte-Camille, au moment d'exprimer sa joie d'avoir été choisie comme l'une des porteuses de la flamme olympique, lors de sa traversée dans l'Yonne, le 11 juillet prochain.

À l'aube du plus grand événement sportif mondial, qui se tiendra cet été à Paris, du 26 juillet au 11 août, le comité olympique annonce, petit à petit, les élus pour porter la flamme olympique, au sein des départements inscrits sur le parcours, dont le relais se fera jusqu'à la capitale française.

Églantine Borgnat l'assure, « *ce n'est pas pour mes talents de sportive que j'ai été choisie* », rit-elle. « *À travers cet événement, j'ai l'occasion de porter les valeurs de la culture viticole icaunaise. On oublie, quelques fois, que cela fait partie de l'histoire de notre département et que c'est encore très présent aujourd'hui. Culturellement, la viticulture fait vivre beaucoup de choses ici, que ce soit sur le plan patrimonial comme sociétal* ».

Aux côtés de Guy Roux et Bérengère Schuh

Lors de nos échanges, Églantine Borgnat revient sur ce moment où elle a été contactée pour porter la flamme olympique. « *Dans un premier temps, j'ai été plébiscité par le Conseil départemental, il y a quelques mois, pour m'annoncer que je faisais partie d'une liste de sélectionnés pour porter la flamme olympique. Je suis très honorée de cela et j'ai évidemment tout de suite accepté, même si au départ on n'a pas forcément trop d'attentes à avoir car c'est le comité olympique qui est chargé de faire la sélection finale. Le département fait une sorte de présélection* », explique-t-elle. « *À la suite de cette présélection, on est chargé de déposer officiellement notre candidature auprès du comité olympique. Ce n'est que début janvier qu'on m'a annoncé que j'étais retenue* ».

Dans l'Yonne, Églantine Borgnat a été choisie aux côtés de personnalité phares du département, comme Guy Roux (illustre entraîneur de l'AJ Auxerre), Jean-Michel Lorain (chef doublement étoilé du restaurant la Côte-Saint-Jacques, à Joigny) ou encore Bérengère Schuh (ancienne archère française, médaillée de bronze aux J0 de 2008 à Pékin, en Chine). « *C'est très flatteur d'avoir été sélectionnée aux côtés de ces personnes* », sourit-elle.

« Le sport fait partie d'un équilibre de vie »

Pour elle, le passage de la flamme dans l'Yonne « *permet de créer un dynamisme dans le territoire* ». La pratique sportive est aussi, pour la viticultrice, « *essentielle dans la vie de chacun de nous. Je pratique notamment la course à pied et le yoga, j'ai pratiqué beaucoup de sport différents jusqu'à faire de la compétition en étant plus jeune, et j'ai toujours incité mes cinq enfants à s'impliquer dans un ou deux sports chaque année. Le sport, pour moi, fait partie d'un équilibre de vie* », assure Églantine Borgnat, qui rappelle toutefois que les jeux olympiques dépassent le cadre du monde du sport. « *On est tous concernés par cet événement qui rassemble le peuple. Il n'y a pas que les sportifs qui sont concernés, on le voit, durant les épreuves, il y a énormément de monde dans les stades pour soutenir les athlètes et bien évidemment, tous ne sont pas des sportifs* ».

Elle confie également se retrouver dans les valeurs mises en avant par l'événement. « *Je suis animée par toutes les valeurs de collectif, de transmission et de solidarité que l'on peut trouver aux travers des jeux olympiques. Je me retrouve là-dedans* ».



Eglantine Borgnat troquera son «costume» de viticultrice pour l'uniforme des jeux olympiques durant une journée.

Sept villes étapes

À l'heure actuelle, si le parcours de la flamme olympique est déjà déterminé, Églantine Borgnat n'est pas encore informée de l'endroit où elle portera la flamme, « *ni qui me la transmettra ni à qui je passerai le relais. Je sais seulement que j'aurai un uniforme des jeux olympiques ce jour-là* », dit-elle.

Les porteurs de la flamme, sélectionnés pour l'occasion, se succéderont tout au long de cette journée du 11 juillet. Chacun devra parcourir 200 m avec le flambeau à la main. Dans l'Yonne, 100 éclaireurs ont été choisis pour se passer le relais, à travers sept villes étapes qui sont Auxerre, Avallon, Chablis, Migennes, Saint-Fargeau, Sens et Vézelay.

Christopher Levé